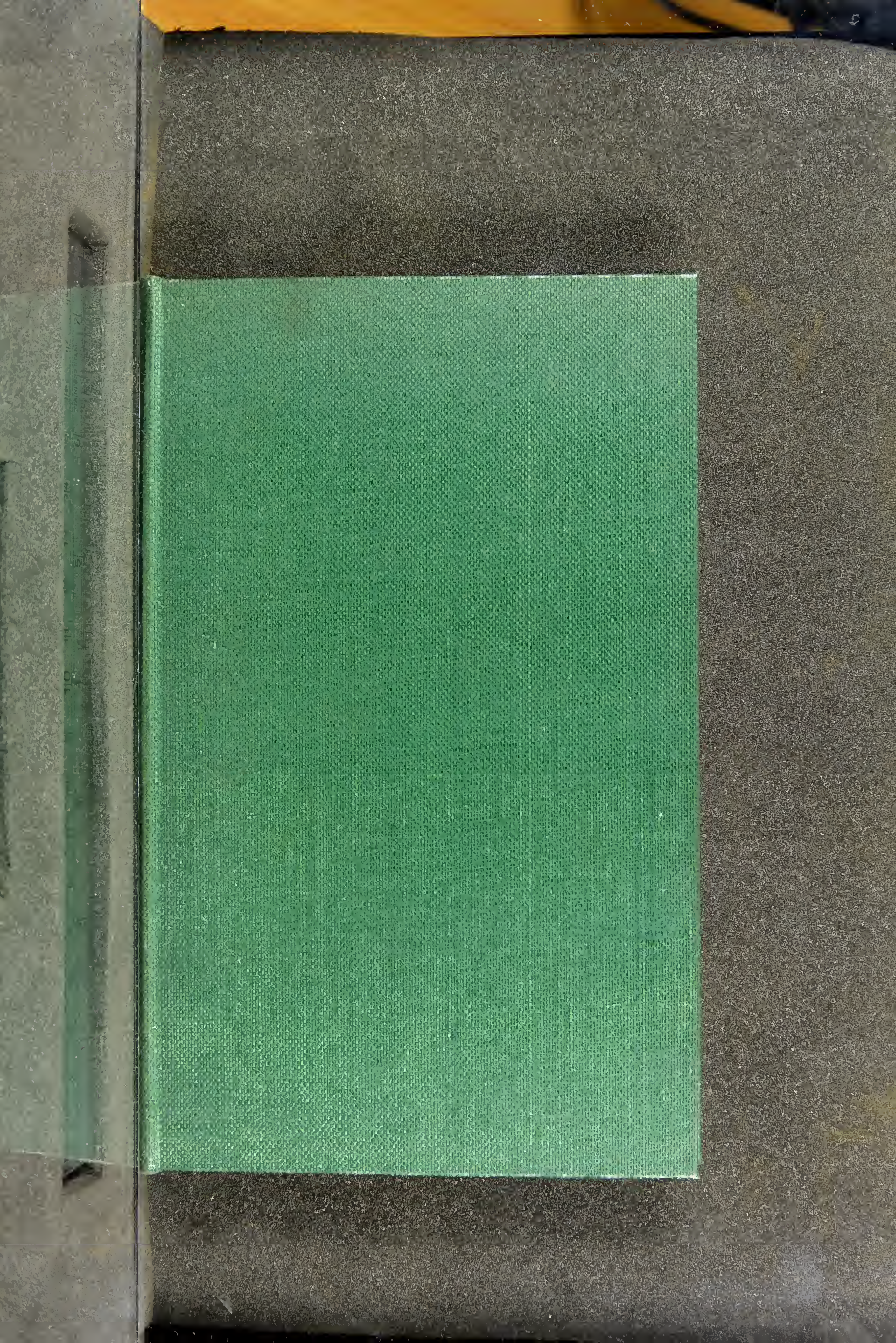



LONDON·SCHOOL·OF·HYGIENE·AND·TROPICAL·MEDICINE·

Brunet, Doussin-Dubreuil, Charmeil

De la Vaccine

immédiatement, avec production de chaleur, en acide borique e en alcool méthylique. Il brûle avec une flamme verte : il tend à s décomposer par la chaleur en acide borique et en éther méthylique.

L'éther amyloborique, est solide ; à 20 degrés il devient mou, visqueux comme du verre en fusion pâteuse. Sa saveur est brûlante : l'eau le décompose comme les précédents. On peut le chauffer à 300 degrés sans qu'il s'altère. Il brûle avec une flamme verte.

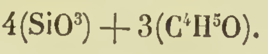
Dans le nouvel examen qu'il a fait des éthers siliciques, M. Ebelmen donne des détails, tant sur la préparation du chlorure de silicium, que sur la manière d'obtenir les deux éthers siliciques qu'il a déjà fait connaître :

l'éther monosilicique.......... $SiO^3 + 3(C^4H^5O)$

et

l'éther bisilicique............. $2(SiO^3) + 3(C^4H^5O)$,

Mais il fait connaître en outre une nouvelle combinaison de la silice avec l'éther, l'éther quadrisilicique.



$$4(SiO^3) + 3(C^4H^5O).$$

Voici les détails que M. Ebelmen fournit sur cette dernière combinaison.

Éther quadrisilicique.

Si l'on ajoute un peu d'alcool aqueux à du bisilicate éthylique ou bien à l'un de ces produits intermédiaires qui distillent entr 200 et 350 degrés, on observera d'abord un dégagement d'alcool puis la distillation d'une certaine quantité de bisilicate au del de 360 degrés. Quand la majeure partie du liquide contenu dan la cornue a passé dans le récipient, il faut suivre avec beaucou de soin la marche de la distillation, et l'arrêter au moment où le li quide de la cornue devient un peu visqueux, ce que l'on reconnaî aisément à la difficulté que mettent les bulles de vapeur à le traverser. Par le refroidissement, ce liquide se solidifie en une masse trans parente, d'une couleur un peu ambrée, à cassure vitreuse. C'es encore une combinaison de silice et d'éther, contenant plus de si lice que les deux précédentes.

Le quadrisilicate éthylique paraît inaltérable à l'air ; il se ramoll

DE

LA VACCINE

ET

DE SES HEUREUX RÉSULTATS.

OEUVRES

DE M. DOUSSIN-DUBREUIL.

DES GLAIRES, de leurs causes, de leurs effets, et des indications à remplir pour les combattre; 1 vol. in-8°, première partie, 9e édition prix 4 f. et 5 f. franco.

Deuxième partie du même ouvrage, ou Nouveaux Aperçus sur les causes et les effets des Glaires; 1 vol. in-8°, prix 2 f., et 2 f. 50 c. franc de port.

DE L'EPILEPSIE EN GÉNÉRAL, et particulièrement de celle qui est déterminée par des causes morales; 1 vol. in-12, deuxième édition; prix 3 f. et 4 fr. franco.

DE LA PULMONIE, de ses causes les plus ordinaires, et des moyens d'en prévenir les funestes effets; 1 vol. in-12, prix 3 f. 50 c. et 4 f. franc de port.

DE L'IDENTITÉ de deux maladies trop souvent considérées comme le produit d'une conduite irrégulière, ou de la nature et des causes de la Gonorrhée bénigne, et des fleurs blanches; 1 vol. in-8° quatrième édition; prix 3 f. et 3 f. 50 c. par la poste.

LETTRES sur les dangers de l'Onanisme; 1 vol. in-12, troisième édition prix 1 f. 50 c. et 2 f. franc de port.

Ces Lettres n'apprennent rien à ceux qui ignorent ce que c'est que cette habitude vicieuse; et il est difficile que ceux qui en sont instruits n'y renoncent pas aussitôt qu'ils les ont lues. Cet ouvrage est donc écrit dans un esprit différent de celui qu'a publié, sur le même sujet, le docteur Tissot, qui aurait dû éviter d'entrer dans des détails plus propres à exalter qu'à calmer l'imagination des jeunes gens auxquels il destinait son livre.

ERRATA.

Page 162, ligne 10, au lieu de *trois* Arrêtés, lisez : *deux* Arrêtés.

Page 164, au lieu de *troisième Arrêté*, lisez : *considérations présentées par sir Gilbert Blane, médecin ordinaire de S. M. le roi d'Angleterre.*

Imprimerie de C. FARCY, rue de la Tabletterie, n. 9.

DE

LA VACCINE

ET

DE SES HEUREUX RÉSULTATS,

DÉMONTRÉS PAR DES VISITES FAITES AU DOMICILE DES INDIVIDUS DÉCÉDÉS A PARIS, PAR SUITE DE LA PETITE VÉROLE, EN 1825.

Ouvrage publié sous les auspices du Gouvernement.

PAR MM. le chevalier BRUNET, Médecin des maisons Royales de la Légion-d'Honneur, du bureau de Charité du dixième arrondissement de Paris, etc. — DOUSSIN-DUBREUIL, membre de l'ancienne Société centrale, et du Comité de vaccine, près le Ministère de l'intérieur; Médecin du bureau de Charité du dixième arrondissement de Paris, etc., et CHARMONT, Médecin.



PARIS,

BORET, Libraire, rue Haute Feuille, n. 12.
DELAUNAY, Libraire, Palais-Royal, Galerie de bois, n. 243.
GUITEL, Libraire, rue J.-J.-Rousseau, n. 5.
TOURNEUX, Libraire, quai des Augustins, n. 13.
MAZE, Libraire, rue du Colombier, n. 9.
PASCHOUD, Libraire, rue de Seine, n. 48.
Chez le même, Imprimeur, *à Genève.*

1826.

Cet Ouvrage se trouve à Paris et à l'Étranger, chez les Libraires ci-après.

Andriveau, Boulevard des Capucines, n. 3.
Audin, quai des Augustins, n. 25.
Béchet aîné, quai des Augustins, n. 57.
Desauge, rue Jacob, n. 5.
Gabon, rue de l'École de Médecine, n. 12.
Galignani, rue Vivienne, n. 18.
Gouin, rue du Colombier, n. 20.
Haute-Cœur Martinet, rue du Coq St.-Honoré, n. 13 et 15.

Veuve Bergeret, à *Bordeaux.*
Lemaire, à *Lyon.*
Vanaekere, à *Lille.*
Levrault, à *Strasbourg.*

A l'Étranger.

Demat, à Bruxelles.
Dujardin, à Bruxelles.
Walter, à Dresde.
Bruner, Jugel, à Francfort.
Piatti, à Florence.
Hardouin et compagnie, à Hambourg.
Surgez, à Leipsik.
Bossange, à Londres.
Leroux, à Mayence.
Blanchon, à Parme.
Raimondoni, à Venise.
Schaumbourg, à Vienne.

AVIS.

Les auteurs de cet ouvrage étant dans l'intention de donner suite à leurs travaux, vaccineront le lundi et le vendredi de chaque semaine, de deux à trois heures de l'après-midi, rue des Boucheries-St.-Germain, n. 38, chez M. Charmont. Ils s'occuperont également des maladies qui pourraient se développer pendant la marche de la vaccine, ou qui, survenant à la suite de cette opération, lui seraient attribuées par les familles. Les indigens seront vaccinés gratuitement.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

Le 8 mars 1826, les auteurs de cet ouvrage en ont soumis le manuscrit à l'examen de M. le comte Chabrol de Volvic, Conseiller d'État, Préfet du département de la Seine, qui les avait autorisés à faire sur les registres de l'état civil, le relevé des noms, et de la demeure des individus décédés à Paris, en 1825, par suite de la variole. Le Maire du dixième arrondissement de Paris, M. le chevalier Piault, ancien maréchal des logis du roi, chef d'escadron, chevalier de l'ordre Royal et militaire de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, pénétré de l'importance de ce travail, a cru devoir accompagner et présenter lui-même ces messieurs à ce digne magistrat, dont ils ont reçu la lettre suivante :

Paris, le 21 mars 1826.

Messieurs,

J'ai fait examiner avec soin le travail que vous avez entrepris, dans la vue de constater l'efficacité

de la vaccine comme préservatif de la petite vérole.

Les recherches que vous avez faites, les résultats qu'elles ont produits m'ont paru dignes d'intérêt. J'ai jugé convenable de les porter à la connaissance du Conseil général des Hospices, qui s'occupe avec tant de sollicitude de tout ce qui est utile à l'humanité. Je lui ai transmis votre ouvrage, et je ne doute pas qu'il n'attire son attention. Le Conseil reconnaîtra sans doute, par les encouragemens, qu'il est en son pouvoir d'accorder, les vues louables qui vous ont dirigé dans ce travail.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Conseiller d'État, Préfet de la Seine.

Signé CHABROL.

INTRODUCTION.

Depuis long-tems la petite vérole qui, depuis plusieurs siècles, exerce ses ravages en Europe, n'avait affligé autant de familles qu'en 1825; aussi est-ce en 1825 qu'a été définitivement résolue la question de savoir si les adultes et les vieillards pouvaient espérer d'en être exempts, et si, comme le pensent MM. Valentin et Desoteux (1), on ne meurt dans un âge avancé sans en avoir été atteint, que parce que l'on n'a pas encore assez vécu. La mort de M. de Lacépède et de beaucoup d'autres personnes qui se croyaient pour toujours à l'abri de ce fléau, ne justifie que trop l'opinion de ces médecins célèbres, qui est aussi celle de l'illustre de Lacondamine (2); nous devons donc nous estimer heureux de posséder un moyen capable, sinon de préserver toujours de la hideuse et cruelle maladie, au moins de lui enlever assez de sa malignité pour qu'elle soit rarement dangereuse.

Dans l'ouvrage que nous annonçons, nous prou-

(1) Traité de l'inoculation de la petite vérole.

(2) L'un de nous, M. Brunet, a traité, il y a vingt ans, madame veuve Cresson, âgée de 82 ans, de la petite vérole; cette dame, dont les journaux du tems ont parlé, s'est parfaitement rétablie. Madame de Malcon, veuve d'un conseiller de la ville de Saintes, a été atteinte de la même maladie à l'âge de 92 ans, et en a été pareillement guérie.

vons que la vaccine jouit au plus haut degré de cette dernière et précieuse faculté; mais ce qui la rend inappréciable, c'est de parcourir ses périodes avec douceur, et de ne jamais établir de foyers contagieux, ce que fait toujours la petite vérole, soit qu'elle survienne naturellement, ou qu'elle soit inoculée.

Trop de personnes avaient assuré que des individus vaccinés, avaient été atteints de la petite vérole et en avaient été victimes, pour que nous restassions étrangers aux discussions qu'ont fait naître des assertions qui, en répandant l'alarme, pouvaient avoir pour la société les conséquences les plus funestes.

Afin de réduire ces assertions à leur juste valeur, nous avons pensé que nous devions nous transporter au domicile des varioleux décédés, pour y apprendre s'ils avaient été soumis à la vaccination, et si cette opération avait parfaitement réussi. M. le conseiller d'état Préfet du département nous a mis à même d'exécuter ce projet, en nous autorisant à recueillir sur les registres de l'état civil leur nom et leur demeure.

Après avoir donné l'historique de la vaccination, nous mettrons sous les yeux du public des tableaux dont la confection a été spécialement confiée à l'un de nous, M. Charmont, et dont nous garantissons l'exactitude. Ces tableaux feront apprécier les droits que l'immortel Jenner s'est acquis à la reconnaissance de ses semblables, et ceux du magistrat qui s'est empressé de contribuer au succès de nos travaux

PRÉCIS HISTORIQUE

DE

LA VACCINATION.

Un homme dont le nom passe à la postérité, un médecin observateur et philosophe, le docteur Jenner, apprend que dans une des contrées de l'Angleterre où il avait fixé son séjour (1), régnait depuis un tems immémorial, l'opinion que les personnes qui soignaient les vaches étaient pour toujours à l'abri de la petite vérole, toutes les fois qu'elles avaient eu des boutons sur un ou plusieurs points de l'économie animale, que les habitans en étaient même si persuadés qu'ils confiaient à ces mêmes personnes la garde des varioleux. Jenner en recherche la cause, et croyant la trouver dans la matière des pustules ou boutons souvent nombreux qui surviennent au pis de ces animaux, il espère qu'en introduisant cette même matière entre le derme et l'épiderme, (2) ceux

(1) A Berkley, comté de Glocester, dans différentes parties du Devonshire, du Leicester, la vaccine est appelée Cowpox

(2) Cette inoculation ne peut se faire qu'autant que, par

qu'il soumettra à cette opération seront aussi exempts de la petite vérole. Ce qui le détermine à tenter cet essai, c'est sa bénignité (1). Étant parvenu à développer des boutons semblables à ceux que l'on avait remarqués sur les filles de basse cour, Jenner s'empressa d'en instruire ses confrères, les docteurs *Pearson*, *Simon* et *Woodville* qui obtinrent un semblable succès dans une des grandes laiteries de Londres, où ils purent observer la vaccine dans son état natif et dans sa marche naturelle. Bientôt de nombreuses inoculations se pratiquèrent sur des sujets de différens âges. C'est alors que l'École de Médecine de Paris, dont le doyen (M. le docteur Thouret) n'était jamais étranger à ce qui pouvait intéresser la science médicale, instruite par les journaux anglais d'une réussite complète, nomma des commissaires pour éprouver le préservatif de la plus affreuse des maladies, et leur donna l'ordre de se réunir à ceux nommés par l'Institut national, pour se concerter avec eux.

une cause quelconque, l'épiderme se trouve enlevé au moment même où une personne s'occupe de traire les vaches; car il suffit que le fluide vaccin soit en contact avec le derme pour qu'il produise son effet.

(1) Cette bénignité est si grande que, lors même que son action a lieu de la manière la plus sensible, ses effets sont encore plus doux que ceux qui résultent de l'inoculation variolique; tout le monde sait aujourd'hui que les enfans vaccinés n'interrompent point leurs jeux, leurs habitudes ordinaires, et que jamais ils ne gardent le lit.

Du fluide vaccin apporté d'Angleterre par un médecin de Genève (1) est employé à la Salpétrière par le docteur *Pinel*, en présence d'une assemblée nombreuse; on s'y sert des croûtes de quelques boutons observés sur des vaches près Paris, et que l'on a jugés analogues à ceux de la vaccine; mais, ces essais, ainsi que d'autres, faits peu de tems après avec de nouveau fluide également apporté d'Angleterre, par M. Aubert médecin, ne présentant aucun résultat satisfaisant, font en quelque sorte désespérer de voir se confirmer à Paris la vérité de ce qu'avaient annoncé les feuilles de Londres; lorsqu'un grand seigneur français qui s'était déjà fait remarquer plusieurs fois par sa philantropie, arrive et relève l'espoir des amis de l'humanité. Bien persuadé des avantages de la vaccine qu'il avait observés en Angleterre, M. le duc de Larochefoucault Liancourt juge utile d'ouvrir une souscription (en 1800), pour faire face aux dépenses que devaient nécessairement occasionner les expériences, et bientôt il se voit entouré de médecins et de savans des plus distingués qui, après avoir souscrit, se réunissent sur son invitation, à l'École de médecine, et y nomment des délégués (2) (le 8 mai même année) chargés de faire

(1) M. le docteur Coladon.

(2) Le nombre de ces délégués qui formèrent le comité central fut d'abord de neuf, MM. les docteurs de la Roche, Doussin-Dubreuil, l'un de nous, Guillotin, Jean-Jacques Leroux, depuis doyen de la faculté de médecine de Paris, Marin, Parfait, Pinel, Salmade et Thouret.

des expériences auxquelles doit venir assister le docteur Woodville, médecin d'un des grands hôpitaux de Londres et l'un des amis du docteur Jenner.

Il faudrait des volumes pour faire connaître le nom de tous les hommes estimables qui ont rivalisé de zèle avec le comité central de vaccine (1), depuis sa fondation, jusqu'au moment de sa dissolution.

Ce qui va suivre apprendra si ce comité a rempli la tâche aussi difficile qu'honorable qui lui a été confiée.

Nous ne parlerons point des différens lieux où des enfans réunis, et pris dans la classe des orphelins du gouvernement, servaient à ses expériences. Nous nous bornerons à dire que les premiers essais n'ayant pas réussi à la Salpétrière, le comité obtint du ministère des relations extérieures, la permission de faire arriver le même M. Woodville sous les yeux, duquel on employa le vaccin apporté par ce docteur, et qui réussit complètement à développer des boutons qui furent reconnus par lui pour ceux qui caractérisent la vraie vaccine.

Il fut permis dès ce moment au comité, qui voyait ces boutons pour la première fois, de penser que tous ceux qui se développeraient dans la suite sur d'autres individus, seraient semblables à ceux-là; mais, il éprouva bientôt le regret de s'assurer du contraire; il apprit par sa propre expérience que le

(1) La plupart d'entre eux se trouvent désignés dans les rapports du comité central.

meilleur vaccin pouvait en produire dont la forme était différente, le développement et l'extinction beaucoup plus prompts; que ces boutons étaient ceux qui appartenaient à une éruption qui ne garantissait point de la petite vérole et qu'on devait appeler fausse vaccine (1).

M. Odier, célèbre médecin de Genève, et ceux de ses confrères de la même ville qui s'occupaient de cette nouvelle inoculation, eurent aussi le regret de voir qu'il existait une vaccine fausse dont l'impuissance se fit remarquer par l'invasion de la petite vérole, qui ne ménagea aucun des enfans qu'ils avaient soumis aux premiers essais (2). Le comité,

(1) Mémoire sur l'inoculation de la vaccine à Genève, par M. Odier.

(2) Il y avait environ trois mois que le comité avait commencé ses expériences lorsqu'un chirurgien estimable exerçant à Sceaux, M. Thore ne se doutant pas qu'il pût exister une autre éruption vaccinale qui ne dispensait point de la petite vérole, éprouva le désagrément de voir cette maladie se manifester après une vaccination qu'il avait cru régulière, mais qui ne l'était point, puisque dès le troisième jour d'insertion on vit aux piqûres une aréole de la dimension d'un centime, qui fit des progrès les jours suivans; que le sixième jour le bouton prit la forme d'une vessie qui creva au bout de huit à neuf heures, et ne cessa de fournir une véritable supuration qui dura vingt-un jours, et qui se fit sous une croûte jaunâtre, de la couleur du sucre d'orge, que le chirurgien vit tomber le vingt-deuxième jour; cette circonstance détermina M. Thore à vacciner de nouveau d'autres personnes qu'il avait soumises à la vaccination, avec la matière dont les effets avaient trompé son attente.

que l'intérêt de l'humanité autant que celui de sa réputation dirigeait, n'hésita point à le faire savoir au public; mais bientôt quelques uns de ces hommes qui croyent se donner de l'importance, s'ils réussissent à se faire écouter quelques instans, le blâment hautement et l'accusent même d'inconséquence; selon eux, c'était porter dans le sang un principe capable de le vicier, et la fausse vaccine n'était imaginée que pour servir d'excuse, toutes les fois que la petite vérole surviendrait à celui qui aurait été vacciné. Que de propos non moins absurdes ont donné de l'inquiétude, et ont souvent fait faire des mouvemens rétrogades à la nouvelle inoculation! A peine y avait-il un an que le comité avait commencé ses expériences que l'on citait des exemples de suites fâcheuses, d'accidens graves, qu'on croyait devoir imputer à la vaccine. Pour leur donner un air de vraisemblance on devait les montrer en grand nombre, et faire apercevoir entre eux et cette pratique une liaison naturelle et évidente. Mais, comment faire comprendre à des hommes qui sont dépourvus de connaissances médicales, que différentes affections pouvant, ainsi que nos tableaux le prouvent, se compliquer avec elle, il devait survenir chez quelques sujets, soit pendant le cours de la vaccination, soit immédiatement après, des accidens (1)

(1) Nous ne doutons point que ces accidens, auxquels les praticiens lesplus exercés ne peuvent s'opposer, n'altèrent de temps à autre la confiance que mérite la vaccine.

qui, quoiqu'ils en fussent entièrement indépendants, ne lui en seraient pas moins attribués par l'ignorance ou la mauvaise foi.

Il faut pourtant l'avouer, la société a besoin de ces sentinelles avancées; ce sont elles qui tiennent en respect les innovateurs qui trop souvent ne sont guidés que par un intérêt particulier; mais il est de notoriété publique que le désintéressement le plus complet n'a cessé de faire la base de la conduite du comité central et de ses nombreux coopérateurs.

Un homme recommandable par sa sagesse (1) nous assure, a-t-il dit dans sa première séance, qu'en Angleterre les vaches portent sur leur pis des boutons dont la matière inoculée préserve pour toujours de la petite vérole; il est donc de notre devoir de nous en convaincre, et nos essais doivent éprouver d'autant moins de retard, que lui-même nous garantit que l'opération n'a jamais de suites dangereuses.

Il n'aurait point été étonnant que l'on révoquât en doute ce qu'aurait pu dire de favorable à la vaccine, une réunion d'hommes qui, opérant dans le silence et n'admettant personne autre qu'eux dans le sanctuaire, auraient par cela même paru se conserver la faculté exclusive de la pratiquer; mais, à peine ces contre-épreuves faites avec le plus grand soin

(1) M. le duc de La Rochefoucauld-Liancourt.

donnèrent-elles l'espérance d'un succès, que le Comité s'empressa de s'entourer des savans les plus distingués, et de députer un de ses membres dans chacun des douze arrondissemens de Paris (1), pour faire connaître aux gens de l'art ce qu'une expérience de quelques mois leur avait déja appris. Ainsi, les Corvisart, les Sabatier, les Bichat, les Dubois, les Boyer, les Hallay, les Portal, les Chaussier, les Fourcroy, les Chaptal, et autres médecins respectables, ont pu juger par eux-mêmes de sa prudence et de sa bonne foi; plusieurs d'entre eux MM. Hallay, Corvisart, Bourdois-Delamothe, Alibert et Chaussier n'ont pu lui donner une marque plus éclatante de leur estime, qu'en lui témoignant le désir d'être admis parmi ses membres.

Nous pensons qu'il est inutile de rien ajouter à ce qui vient d'être dit pour prouver que, quelque chose qui arrivât, le Comité central établi par les souscripteurs (2) s'était mis à l'abri de tout repro-

(1) Comme jusques là le comité n'avait été composé que des membres dont nous avons parlé plus haut, et qu'il lui fallait un commissaaire par chaque arrondissement, il s'adjoignit messieurs Husson, Mongenot, et Jadelot qui n'avaient cessé d'assister à ses travaux.

(2) Ainsi que nous l'avons déja dit, le comité central de vaccine a d'abord été formé par M. le duc de La Rochefoucauld-Liancourt dans une assemblée de souscripteurs tenue le 8 mai 1800 à l'Ecole de médecine; ce n'est qu'au bout de cinq ans d'existence que le gouvernement l'a placé au rang de ses institutions.

che. Il en est pourtant un qu'on lui a fait, et qu'il est loin d'avoir mérité: c'est de s'être trop empressé de mettre du vaccin à la disposition de personnes qui n'avaient point encore observé la marche de la vaccine. Sans doute il aurait mieux fait de leur en refuser, au moins pendant un certain tems; mais cette réputation de désintéressement qu'il desirait tant de se faire, n'aurait-elle pas éprouvé quelque atteinte? Aurait-on manqué de le soupçonner d'avoir l'intention de tirer parti d'une opération si facile à pratiquer? Le Comité a donc fait ce qu'il devait; aussitôt qu'il a vu que la découverte répondait à son attente, il a voulu qu'on profitât de ses bienfaits, et, pour que les personnes les plus étrangères à la science médicale pussent employer avec autant de succès que lui, le vaccin qu'elles lui demandaient, il a rédigé une instruction avec tant de soin qu'il était presqu'impossible de confondre la vraie vaccine avec la fausse. C'est en agissant ainsi qu'il s'est mis à l'abri de tout reproche, et nous pensons que si la confiance que sa conduite a inspirée, a éprouvé en 1825 quelqu'affaiblissement, c'est que rien de semblable à ce qui s'est passé pendant le cours de cette année ne s'était encore fait remarquer. Jusques là on avait joui sans inquiétude d'un bienfait d'autant plus grand qu'il était reconnu que la petite vérole moissonnait un cinquième, quelquefois même plus d'un tiers de la population, et que la classe fortunée pouvait seule se la faire inoculer puisqu'il en coûtait vingt-cinq louis

Si nous nous en rapportons à ce qu'ont mandé au même comité plusieurs médecins respectables, et bien opposés à ces hommes dont nous avons parlé, qui ont vu dans la découverte de Jenner une opération dangereuse, la vaccine paraîtrait unir à la faculé antivariolique celle de combattre les vices scrophuleux et rachitiques; la teigne, des dartres auraient été guéries par elle en pratiquant de nombreuses piqûres; des crises épileptiques auraient été suspendues pendant des années entières et auraient même cessé tout à fait. Mais, nous pensons que tous ces effets ne peuvent être considérés que comme le résultat d'un mouvement imprimé à tout le système par la fièvre qui se développe pendant la marche de la vaccine, et non à une faculté spécifique qui s'étendrait à d'autres germes de maladies; et que l'action mystérieuse du fluide vaccin se borne à préserver de la petite vérole, ou à lui enlever assez de sa malignité pour qu'elle soit rarement meurtrière; ce qui suffit sans doute pour lui assurer le plus haut rang parmi les découvertes dont la médecine doive s'honorer, surtout si nous ajoutons (personne ne l'ignore) qu'elle n'établit jamais de foyers contagieux, et qu'elle est incapable de nuire. Aussi doit-on considérer comme bien coupables les pères de famille qui, se refusant à y soumettre leurs enfans, les laissent, par cela même, à la disposition de la variole, et les forcent en quelque sorte à devenir la source d'une épidémie désastreuse.

Pour prouver que la vaccine a quelquefois des suites fâcheuses, ces détracteurs répandent encore

qu'il survient souvent des supurations longues et inquiétantes, à l'endroit même des insertions; supurations qui quelquefois remplissent fort à propos les fonctions d'exutoire, mais qui ne sont dues, la plupart du tems, qu'à l'irritation qu'occasionnent des piqûres trop profondes.

D'autres assurent que des enfans sont décédés six mois ou un an après la vaccination; mais, chaque année un tiers des nouveaux nés périt de la dentition; faut-il donc conclure de ce qu'ils ont été vaccinés, que c'est là ce qui les a fait succomber à ce travail pénible de la nature? Si l'on était assez peu raisonnable pour manifester une telle opinion, nous prouverions que mille fois l'opération a été pratiquée, au moment même ou les enfans faisaient des dents, sans qu'il en soit résulté l'accident le plus léger (1).

L'inoculation de la vaccine est une opération à laquelle on ne se repent jamais de s'être soumis. Elle jouit, comme nous l'avons dit, au plus haut degré, de la faculté anti-variolique; aussi (nos tableaux vont le prouver) la garantie qu'elle offre

(1) Quoiqu'il ne survienne point d'accident grave lorsque l'on vaccine pendantla dentition, on ne doit pourtant s'y déterminer que dans le cas où les enfans setrouveraient dans le voisinage de la petite vérole. Mais, pourquoi ne les vaccinerait-on pas dans les premières six semaines ou à deux mois de naissance; l'expérience a appris qu'on pouvait sans inconvénient les vacciner un ou deux jours après, surtout lorsqu'ils paroissent bien portans.

est-elle bien au-dessus de celle que présente la petite vérole elle-même, qui, nous le répétons encore, établit toujours des atmosphères contagieuses, soit qu'elle survienne naturellement, soit qu'on l'inocule.

La mortalité par la petite vérole a commencé à se faire remarquer au mois de juin de l'année qui vient de s'écouler. C'est depuis cette époque qu'elle est devenue chaque mois plus inquiétante. Au mois de janvier (1) elle s'est manifestée dans les sixième, septième, neuvième, et douzième arrondissemens de Paris, quartiers les plus populeux, où il se trouve le moins d'individus en état d'apprécier les avantages de la vaccine, où les rues sont plus étroites, par conséquent peu aérées, et où il existe le moins d'aisance. Nous y avons compté dans ce mois, dix-sept décès, et, comme au mois de février il n'y en avait eu que onze dans tout Paris : un sur le quatrième arrondissement, deux sur le sixième, deux sur le huitième, un sur le neuvième, trois sur le dixième, et deux sur le douzième, on espérait que la petite vérole perdrait de son intensité ; mais on a acquis dans le mois de mars la preuve du contraire, puisque les décès se sont élevés à dix-neuf, et toujours dans ceux des arrondissemens où la population

(1) Cette année (1826) le nombre des victimes de la variole s'est monté, à Paris dans le courant du même mois, à trente-trois, par conséquent à seize de plus qu'en 1825.

est plus considérable. Au mois d'avril, vingt-neuf individus ont succombé à la même maladie, et quarante-huit dans le courant du mois de mai ; le nombre s'est élevé au mois de juin à quatrevingt-six. C'est de ce moment que l'alarme s'est répandue et n'a fait qu'augmenter pendant les trois mois suivans ; les décès s'étant élevés, en juillet, à cent quatrevingt-dix-huit, au mois d'août à quatre cent-seize, et au mois de septembre à quatre cent-quatrevingt-treize. Au mois d'octobre le nombre a commencé à diminuer, puisqu'il n'y en a eu que quatre cent-soixante-onze ; cette diminution a été bien plus grande aux mois de novembre et décembre, le premier n'en ayant compté que deux cents-vingt-huit, et le second que quatrevingt-dix-neuf. On verra donc que nous avons porté sur nos tableaux deux mille cent-quinze individus décédés à Paris, en 1825, par suite de la petite vérole; mais, comme nous n'avons pu prendre de renseignemens sur quatre cent-quarante-deux morts dans les hospices, et que n'ayant pu trouver l'adresse de ceux qui ont également succombé à la variole hors de ces maisons, soit parce qu'elle n'a pas été inscrite sur les registres de l'état civil, soit parce qu'en changeant de domicile les parents n'avaient point fait connaître leur nouvelle demeure, nous n'avons réellement à entretenir le public que de seize cent-soixante-trois victimes de la variole. Nous en avons formé quatre classes; nous avons compris dans la première, les non vaccinés ; dans la deuxième, ceux qui ont eu une fausse vaccine; dans

la troisième, ceux qui ont succombé à une seconde attaque de la petite vérole; enfin, dans la quatrième un individu mort de la même maladie, après avoir eu une vaccine que l'on dit avoir été régulière(1).

Mais, nous étions loin de croire qu'en faisant des recherches pour nous assurer de la faculté anti-variolique de la vaccine, nous découvririons qu'il y avait eu en 1825, vingt-deux décès par suite d'une récidive de petite vérole, récidive qui dans tous les tems a dû offrir chaque année plusieurs exemples. Leur quantité aurait peut-être été effrayante pour ceux qui avaient été atteints une première fois de cette maladie, et elle ne pouvait être reconnue qu'en se livrant à des recherches semblables à celles que nous venons de faire, recherches sans lesquelles nous n'aurions pu nous décider à entretenir le Gouvernement des bienfaits de la nouvelle inoculation, et à tranquilliser les personnes chez lesquelles la vaccine a suivi une marche régulière, et dont le repos a pu être troublé par des rapports faits avec beaucoup trop de précipitation. Ce sont ces rapports qui nous ont fait naître l'idée du projet que nous avons exécuté, malgré les nombreuses difficultés que nous avons rencontrées.

(1) Lorsqu'on sera instruit de la sévérité avec laquelle les contre-épreuves ont été faites par l'ancien comité central et ses collaborateurs, on croira difficilement que la variole puisse survenir après la vraie vaccine.

DE LA VACCINE

ET DE SES HEUREUX RÉSULTATS,

DÉMONTRÉS PAR DES VISITES FAITES A DOMICILE EN 1825.

TABLEAUX. — PARIS 1825.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
	JANVIER.		
»	»	»	
	FÉVRIER.		
»	»	»	
	MARS.		
»	»	»	
	AVRIL.		
»	»	»	
	MAI.		
»	»	»	
	JUIN.		
»	»	»	
	JUILLET.		
Ducastel Auguste-Casimir.	28 ans.	Rue de Rohan, n. 10.	Non vaccinés.
Mignon Louis-Léon.	5	rue de la Paix, n. 22.	
Pasquier Thérèse.	18	rue des Capucines, n. 6.	
	NOMBRE.		3.

Ier ARRONDISSEMENT.

Aout.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Carthagène Emilie.	32 ans.	Rue de l'Arcade, n. 31.	Non vaccinés.
Bautet Adrien.	5 mois.	Rue Maison-Neuve, n. 17.	
Bernard Charles.	24 ans.	Rue des deux Routes, n. 6.	
Dumond Reine.	1 an.	Rue Maison-Neuve, n. 17.	
		Nombre. . .	4.

Septembre.

Levasseur Philippe.	33 ans.	Rue St.-Honoré, n. 353.	Non vacciné.
		Nombre. . .	1.

Octobre.

Bourges.	11 ans.	Rue de la Pépinière, n. 12.	Domiciles actuels incon.
Bou.	5	Rue de Lubeck, n. 2.	
Bariel.	4 jours.	Rue du Faub. St.-Honoré, n. 14.	
Delavoine.	3 ans.	Rue Croix-Beauvillers, n. 7.	
Rougerot.	9	Rue Neuve Berry, n. 13.	
Vallo.	5	Rue St.-Nicolas, n. 27.	
Bernard.	4	Rue de Chaillot, n. 51.	Non vaccinés.
Duclos.	2	R. de Longchamps, n. 10.	
Durand.	5	Rue de Chaillot, n. 21.	
Guidon.	14 mois.	*Id.* n. 29.	
Lambert.	9	Faub. du Roule, n. 30.	
Mansion.	8	*Id.* n 36.	
Peraud.	1 an.	Rue de la Montagne, n. 14.	
Id.	4 ans.	*Id.*	
Rainard.	8	Rue de la Pépinière, n. 25.	
Renaud.	2	Rue de Chaillot, n. 51.	
Waudeplace.	8	Rue St.-Lazare, n. 69.	
Vabros.	8	Rue de la Pépinière, n. 64.	
		Nombre. . .	18.

Ier ARRONDISSEMENT.

NOVEMBRE.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Lambert Eugène.	3 ans.	R. du Faub. du Roule, n. 3.	Non vaccinés.
Montinier.	16	Grande rue Verte, n. 34.	
Boquet Cyprien.	19	Hospice Beaujon.	Inconnus.(1) Non vaccinés.
Dupuis Julie.	15	*Id.*	
Samsellier François.	15	*Id.*	
		Nombre.	5.

DÉCEMBRE.

Blondeau Nicolas.	12 ans.	Rue d'Aguesseau, n. 19.	Non vaccinés.
Depuille.	4	Rue Maison-Neuve, n. 11.	
Gonzalès Louis.	29	Rue St.-Lazare, n. 105.	
Pacaud Jacques.	42	Rue Ste.-Croix, n. 11.	
Turquety Alexandre.	7 mois.	Rue du Faub. du Roule, n. 52.	
Bernard Florence.	18 ans.	— *Inconnue.*	
		Nombre. . . .	6.
		Total pour l'arrondissement. . . .	37.

(1) Le mot *inconnu* placé ainsi dans la suite des tableaux, signifiera *domicile actuel de la famille, inconnu.*

PARIS 1825.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
	JANVIER.		
»	»	»	
	FÉVRIER.		
»	»	»	
	MARS.		
»	»	»	
	AVRIL.		
»	»	»	
	MAI.		
»	»	»	
	JUIN.		
Moussard Jacques.	40 ans.	Rue Coquenard, n. 50.	non vac.
		Nombre. . . .	1.
	JUILLET.		
Bosson Guillaume.	11 mois.	rue de Langlade, n. 7.	Non vaccinés.
Betannier Elizabeth.	3 ans.	rue du Faub. Poiss., n. 73.	
Buffetaud Julie.	5	rue Coquenard, n. 56.	
D'hotel Antoine.	26 mois.	*Id.*	
Festre Mélanie.	29	*Id.* n. 56.	
Fussy Henriette.	2 ans.	rue St.-Lazare, n. 19.	
Gerbal Jean.	19 mois.	*Id.* n. 22.	
Legent Marie.	25 ans.	rue Gaillon, n. 21.	
Morel Marguerite.	21	*Id.* n. 16.	
Recoule Georges.	9	rue d'Argenteuil, n. 56.	
		Nombre. . . .	10

IIe ARRONDISSEMENT.

Aout.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Calvet Louis.	3 ans.	Rue de Richelieu, n. 6.	Non vaccinés.
Fidelin Marie.	3	rue Coquenard, n. 56.	
Gougin Françoise.	16	rue du Hasard, n. 8.	
Suchet François.	1 an.	rue Blanche, n. 3.	
Manzot Charles.	5 ans.	rue Ste-Hyacinthe, n. 6.	
Renaud Elizabeth.	1 an.	rue de Bellefond, n. 2.	
Lavauguerie Paul.	» »	rue du Faub. Poiss. n. 113.	

Nombre. . . 7.

Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Andry Jean-Baptiste	6 ans.	Rue d'Antin, n. 4.	Non vaccinés.
Charlois Jeanne.	14	rue Neuve des Petits-Champs, n. 14.	
Derouet Jean.	26	rue de Laval, n. 8.	
Debouriel Geneviève.	21	rue Neuve-St.-Honoré, 6.	
Dufour Jean-Baptiste.	27	rue des Moulins, n. 10.	
Verberg Louis.	3	rue Rochechouart, n. 4.	
Groekam Adelaïde.	20 mois.	rue Neuve-S.-Roch, n. 45.	
Groekam Henriette	7	*Id.*	
Lefebvre Guillaume.	21 ans.	rue de Richelieu, n. 9.	
Moulard Alexis.	17 mois.	r. de La Rochefoucault, 28.	
Robine Charles.	4 ans.	rue Rochechouart, n. 31.	
Servais Charles.	9	rue Neuve-St.-Marc, 11.	
Trouvot Pierre.	30	r. N^ve-des-Petits-Champs, n. 26.	
Groissy Alexandre.	23	rue St.-Lazare, n. 72.	Fausse vaccine.
Ligeon Pierre (1),	6	rue de Choiseuil, n. 12.	

Nombre. . . 15.

(1) Vacciné au moment de l'invasion de la petite vérole.

IIe ARRONDISSEMENT.

Octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Avrouin.	32 ans.	Rue de Valois, n. 2.	Non vaccinés.
Bourlet,	3	rue du Faub. Montmartre, n. 79.	
Bacouet.	16	rue Louis le Grand, n. 26.	
Capitain.	26	rue des Moineaux, n. 19.	
Comte.	15	rue du Faub. Montmartre, n. 27.	
Champion.	19	r. des Petits-Champs, n. 25	
Degat.	17 mois.	rue Ste,-Anne, n. 22.	
Henry.	14 ans.	rue du Faub. Poiss., n. 43.	
Horant.	15	rue du Faub. Montmartre, n. 57.	
Leclerc.	21	rue des Moineaux, n. 23.	
Mouilleron.	3	rue de Bellefond, n. 10.	
Routy Aimée.	21 mois.	rue des Martyrs, n. 27.	
Robine.	18	rue Rochechouart, n. 31.	
Ruette Duvillers.	42 ans.	rue Ste.-Anne, n. 64.	
Sophie.	8	rue des Boucheries, n. 7.	
Stenoix.	18 mois.	rue Rochechouart, n. 31.	
Jacquot.	20 ans.	rue de Clichy. n. 24.	Fausse vaccine.
Noblet Marie.	3 ans.	rue des Petits-Champs, n. 27.	

Nombre. . . . 18.

Novembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
André Jules.	5 ans.	Rue Villedot; n. 11.	Non vaccinés.
Cortier Louis.	20	r. du Fb. Montmartre, 33.	
Chezelle Pierre.	26	rue des Boucheries, n. 7.	
Girard Olympe.	19	r. du Fb. Montmartre, 17.	
Herbout Laure.	8	rue Traversière, n. 4.	
Causte Joseph.	26	Cul-de-Sac Coquenard, 24.	
Palhuel Thomas.	6	rue d'Argenteuil, n. 26.	
Sophie Jeanne.	3	rue des Boucheries, n. 7.	
Id. Antoinette.	5	*Id.*	

IIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Novembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Duresne Joseph (1).	5 ans ½.	Rue du Faub. Montmartre, n. 44.	Fausse vaccine.
		Nombre. . . .	10.
		Décembre.	
Bourgeois Joseph.	4 mois.	Rue Coquenard, n. 2.	Non vaccinés.
Binet François.	26 ans.	rue d'Artois, n. 33.	
Robineau Delphine.	4	rue d'Argenteuil, n. 51.	
Id. Jean.	3	*Id.*	
Emery Louis.	9 mois.	rue Rochechouart, n. 15.	Inconnu.
		Nombre. . . .	5.
		Total pour l'arrondissement. . . .	66.

(1) Chez cet enfant, des boutons de vaccine ne parurent qu'au douzième jour de la vaccination ; au récit des parens ils avaient pris de l'accroissement jusqu'au quinzième jour où ils commencèrent à diminuer ; c'est alors que se déclara la petite vérole, à laquelle il n'eut point succombé si ces boutons eussent été ceux de la vraie vaccine qui, marchant avec cette maladie, en aurait diminué la malignité, ainsi que cela arrive toujours lors même que les boutons se manifestent plus tard que dans le cas présent. Nous ne doutons point que la vaccine n'eût garanti cet enfant de la mort, si son fluide se développant de la manière la plus générale, l'aréole eût eu le tems de se former avant que le germe variolique se fût mis en mouvement.

PARIS 1825.

TROISIEME ARRONDISSEMENT.

JANVIER.

» » »

FÉVRIER.

» » »

MARS.

» » »

AVRIL.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Guerrin Louise.	17 ans.	Rue Tiquetonne, n. 13.	Non vaccinés.
Lemale Jacques.	5	rue de la Tonnellerie, n. 19.	
		Nombre. . . .	2.

MAI.

Corpet Marie.	14 jours.	Rue Tiquetonne, n. 13.	Non vaccin.
Debanneret Emile.	2 mois.	rue de la Tonnellerie, n. 21.	
		Nombre. . . .	2.

JUIN.

Hunchon Victor-Pierre-Sylvestre.	3 ans.	Rue du Faub. Poissonnière, n. 133.	Non vaccin.
		Nombre. . . .	1.

JUILLET.

Boyer Alexandre.	6 ans.	Rue du Fb. Poiss., n. 128.	Non vaccinés.
Pradal Marie.	12	rue Soly, n. 8.	
Rios J.-B. Niostc.	3	rue des Vieux-Aug. n. 11.	
Vivien J.-Baptiste.	21	*Id.* n. 69.	
		Nombre. . . .	4.

IIIe ARRONDISSEMENT.

Aout.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Barbet Auguste (1).	9 ans.	Rue St.-Roch, n. 5.	Non vaccinés.
Boisse.	18	R. Comtesse-d'Artois, n. 17	
Desmeubes Nicolas.	6	rue Ne.-De.-des-Vict. n. 1.	
Labainville Nicole.	3	rue Pagevin, n. 20.	
Meunier Julie.	16	rue Traînée, n. 11.	
Meihe Pierre.	15	rue Coquillière, n. 32.	
Prudhomme.	28	rue Mt.-Martre, n. 54.	
Riga Pierre.	20	rue du Jour, n. 7.	
Salvage Marguerite.	1 an.	rue Traînée, n. 3.	
Simonet François.	5 ans.	rue N.-D.-des-Vict. n. 1.	
		Nombre. . . .	10.

Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Adam Alphonse.	2 ans.	Cul-de-Sac St.-Laur. n. 1.	Non vaccinés.
André Marie.	1	rue Montmartre, n. 6.	
Blin Antoine.	3	Cul-de-Sac St.-Laur. n. 1.	
Chauvin Alphonse.	2	rue Montmartre, n. 20.	
Caglo Pauline (2).	6	Passage du Saumon, n. 3.	
Grossos Jean.	1	Id. des Chartreux, n. 6.	
Lejeune Victorine.	2	rue Montmartre, n. 50.	
Henry Jules.	3 mois.	rue du Fb. St.-Denis, n. 17.	
Murlet Marie.	28 ans.	rue des Prouvaires, n. 30.	
Poly Madeleine.	3	rue St.-Honoré, n. 58.	
Poly Héloïse.	4	Id.	
Salleneuve Victor.	3	rue Montmartre, n. 170.	
Touchard Marie.	27	rue du Contrat-Social, n. 4.	
Renaud Adolphe.	3	rue Montmartre, n. 43.	
Clerville Auguste.	6 ans.	rue du Petit-Carreau. 25.	fausse vac.
Charles Eloi.	13	rue Montmartre, n. 174.	
Laplanche Louis (3).	19	rue de l'Echiquier, n. 12.	
		Nombre. . . .	17.

(1) Il a eu une première petite vérole dont il portait des traces.

(2) Déjà marquée d'une première petite vérole.

(3) Ce jeune homme a été bien vacciné, puisque la matière prise sur son bras a développé la vraie vaccine sur d'autres enfans; dix-huit ans

IIIe ARRONDISSEMENT.

Octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Brochard.	31 ans.	Rue Traînée, n. 15.	Non vaccinés.
Betholier.	1 mois.	rue St.-Joseph, n. 14.	
Charlot.	21	Id. n. 26.	
Dumur.	8 ans.	rue du Croissant, n. 13.	
Griener.	27 mois.	rue du Mail, n. 31.	
Guttiver.	3 ans.	Pass. des Chartreux, n. 1.	
Guibou.	14 mois.	rue Mandar, n. 4.	
Hebert.	3 ans.	Pass. du Saumon, n. 42.	
Haag.	24	rue du Mail, n. 37.	
Ymont.	id.	rue du Fb. St.-Denis, n. 93.	
Lambert.	16 mois.	Pointe St.-Eustache, n. 11.	
Leborgne.	4 ans.	rue du Cadran, n. 31.	
Marteau.	3	rue du Petit-Carreau, n. 35.	
Perrinet.	19	rue N.-St.-Eustache, n. 12.	
Pierre.	12.	rue du jour, n. 15.	
Porthmou.	18 mois.	Pass. des Chartreux, id.	
Rocheux.	20	rue de la Tonnellerie, n. 29.	
Justin (1).	3 ans.	rue du Cadran, n. 13.	Fausse vacc.
Montreuil.	21	rue de la Tonnellerie, n. 45.	
Vieldieu.	25	rue N.-St.-Eustache, n. 14.	

---

après il a été atteint d'un inflammation de bas ventre à laquelle il a succombé. Peu d'instans avant sa mort, il s'est fait une éruption de boutons que l'on a essayé en vain de seconder en employant le camphre et une brosse; comme ces boutons ne se sont pas développés suffisamment, pour pouvoir être caractérisés, nous croyons devoir assurer que le bruit répandu dans le quartier, que ce jeune homme avait succombé à la variole est tout-à-fait sans fondement; au surplus les parens qui nous ont donné tous les renseignemens que nous leur avons demandés partagent notre opinion à cet égard.

(1) Vacciné au moment de l'invasion de la petite vérole.

IIIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Aurillac.	18 ans.	rue du gros Chenet, n. 2.	Inconnus.
Chaudières.	2	rue du Petit-Carreau, n. 3.	
Pierre.	10 mois.	rue de Paradis, n. 9.	

Nombre. . . . 23.

NOVEMBRE.

Bernet Louis.	5 ans ½.	rue St.-Joseph, n. 26.	Non vaccinés.
Boucasut Antoinette.	6 ans ½.	rue de Cléry, n. 11.	
Clamant Fanni.	22 mois.	Id. n. 22.	
Germain Jules.	7 ans ½.	rue du Faub. Poiss. n., 64.	
Gouais Thimothé.	5	rue Poissonnière, n. 25.	
Lebon François.	7	rue du Faub. St.-Denis, n. 89.	
Macors Eliza.	5	rue de Paradis, n. 28.	
Moulin Marie.	3	rue de Cléry, n. 24.	
Remond François.	2 mois.	rue du jour, n. 8.	
Harlot Victor.	3	Chemin de Ronde, n. 1.	Inconnu.

Nombre. . . . 10.

DÉCEMBRE.

Bouchaud Fanchette.	5 a. 3 m.	rue Montmartre, n. 21.
Paillard Jean.	35	rue des Fossés-Montre n. 6.

Nombre. . . . 2.

Total pour l'arrondissement. . . . 71.

Paris 1825.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Janvier.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
»	»	»	

Février.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Anquetil Louis.	1 an.	Rue de la Cordonnerie, n. 24.	non vac.
		Nombre. . . .	1.

Mars.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.
»	»	»

Avril.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.
»	»	»

Mai.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Hux Jean.	29 ans.	rue des Lavandières, n. 21.	non vac.
Magron	5	rue de la Tonnellerie, n. 20	
		Nombre. . . .	2.

Juin.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Dumas Jean Martin.	4 ans.	Rue de Vannes, n. 8.	Non vaccinés.
Maude Marie.	7	rue de la Bibliothèque, n. 17.	
Meillier.	2	rue de la Cossonnerie, n. 4.	
Teyret Pierre.	4	rue de la Poterie, n. 27.	
		Nombre. . . .	4.

Juillet.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Bourgeois Paul-Nicol.	20 ans.	Rue de la Tonnell. n. 24.	Non vacc.
Bonnet Eliza.	2	rue de la Lingerie, n. 5.	
Duchemin Louis.	2	rue des Deux-Ecus, n. 40.	

IVe ARRONDISSEMENT.

Suite de Juillet.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Petit Auguste.	6 ans.	Rue des Prêcheurs, n. 28.	Non vaccinés.
Petit Guillaume.	3	*Id.*	
Petit Jean Marie. (1)	5	*Id.*	
Rousseau Nicolas.	5	Place des Innocens, n. 30.	
Revaillon Adolphe.	3	rue St.-Honoré, n. 141.	
		Nombre. . .	8.

AOUT.

André.	25 ans.	Rue de l'Aiguillerie, n. 11.	Non vaccinés.
Boisselin Eugène.	5	rue Pierre-à-Poiss. n. 6.	
Boissel Christophe.	11	Id. 6.	
Renard Charles.	1	rue Bailleul, n. 7.	
Boit Charles.	26	rue des Prêcheurs, n. 29.	
Courtois	1	rue St.-Germain, n. 55.	
Choquelier Fois. (2)	21	rue Coquillière, n. 31.	
Chesnet Marie. (3)	24	Place des Innocens, n. 36.	
Forestier Marie.	28	rue de Vannes; n. 22.	
Gilbert Marie.	5	rue de la Tonnellerie, n. 26.	
Lemelle Marie.	2	rue de la Chanvrerie, n. 3.	
Lebas Emile.	3	rue des Prêcheurs, n. 29.	
Leblanc Antoinette.	2	rue de la Chanvrerie, n. 9.	
Leduc Julienne.	7	rue de Vannes, n. 3.	
Lutz Caroline.	1	rue des Prêcheurs, n. 12.	
Laporte Alexandre.	37	rue de la Monnaie, n. 11.	
Liard Charles.	26	rue des Bons-Enfans, n. 10.	

(1) Une sœur plus jeune ayant été soigneusement vaccinée, n'a point été affectée de la petite vérole, quoique restant constamment près de ses frères et sœurs, durant leur maladie, et couchant même avec sa sœur dans les premiers momens de l'éruption.

(2) Avait déjà eu la petite vérole.

(5) Avait déjà eu la petite vérole.

IVe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Août.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Malenfer Dominique.	1 an.	rue des Prêtres, n. 10.	Non vaccinés.
Noël Antoinette.	1	rue Thibothodé, n. 13.	
Petit Marie.	2	rue du Four, n. 23.	
Petit François.	18	Quai de l'Ecole, n. 12.	
Rioux Jean.	1	Place des Innocens, n. 30.	
Ravier Louise.	4	rue arche Marion, n. 2.	
Lambert Adelaïde.	1 ans.	rue des Prêcheurs, n. 26.	Inconnu. s' vac.
Lucas Joseph.	5 ans.	Quai de la Mégisserie, n. 64.	

Nombre. . . . 25.

SEPTEMBRE.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Barié Jean-François.	2 ans.	Marché des Piliers d'Étain, n. 20.	Non vaccinés.
Bertrand Marie.	1	Id. de la Cossonnerie, n. 20.	
Beaudoin Philippe.	3	Id. Piliers-d'Etain, n. 30.	
Boami Elisabeth.	4	rue de la Grande-Fripperie, n. 8.	
Biestrix Adolphe.	4	Mé. de la Cossonnerie, n. 8.	
Collon Toussaint.	14	Id. Piliers-d'Etain, n. 18.	
Cremier Jean.	7	rue de l'Aiguillerie, n. 11.	
Dilien Louis.	5	rue de la Cossonnerie, n. 16.	
Dissertine Louis.	1	Cul-de-Sac Aulard, n. 3.	
Daubignard Jean.	2	Mé. de la Cossonnerie, n. 20.	
Fièze Marie.	2	Id. des Prêcheurs, n. 37.	
Hesse Virginie.	5	rue des Vieilles-Etuves, 9.	
Hesse Louis.	1 an.	Id.	
Joanne Marie.	2	Cul-de-Sac au Bois, n. 3.	
Joubert Pierre.	9	rue des Déchargeurs, n. 19.	
Jolivet Pierre.	4	Mé. des Piliers-d'Etain, 12.	
Leclerc Honoré.	27	Id. Cossonnerie, n. 10.	
Lindet Jean-Bapt^e.	1 an.	rue de la Chanvrerie, n. 11.	
Lepierre Félicie.	4	Mé. de la Tonnellerie, n. 48.	

IVe ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Laporte Elizabeth (1).	10	Quai de la Mégisserie, n. 6.	Non vaccinés.
Lonneau.	3	M^é des Prêcheurs, n. 34.	
Leblond Victoire.	2	Id. de la Cordonnerie, n. 32.	
Matinberg Alphonse.	5	rue de Grenelle, n. 45.	
Massi Marie.	33	rue St.-Etienne, n. 4.	
Poirier Marie.	2	M^é de la Cordonnerie, n. 10.	
Petitjean	29	rue de la Chanvrerie, n. 9.	
Servan Jean-Charles.	11	rue des Mauvaises-Paroles, n. 1.	
Truchi Victoire.	12	Place des Innocens, n. 24.	
Valette Jean.	2	M^é des Piliers-d'Et., n. 18.	
Bougenot Jean-Aug^te.	4	rue de la Poterie, n. 17.	Faus. vac.
Huchet Louis.	2	rue de la Chanvrerie, n. 13.	
Schibert Estelle.	1 an.	rue de l'Aiguillerie, n. 7.	
Chevreau Jean.			Inconnu
Barbeau Agathe. (2)	5	Quai de la Mégisserie, n. 185.	Cas particu-lier.

Nombre. . . . 34.

Octobre.

Aubert Elizabeth.	2	Rue de l'Arche Pépin, n. 1.	Non vaccinés.
Berthenot Pierre.	18	rue des Poulies, n. 5.	
Buret Marie.	8	Place St^e-Opportune, n. 4.	
Boucher Jeanne.	4	rue St.-Germain, n. 10.	
Dreyfus Rosalie.	4	rue des Lavandières, n. 41.	
Debove Marie.	6 ans.	rue Tirechappe, n. 8.	

(1) Marquée d'une petite vérole.

(2) Chez cette personne il y a eu complication de fièvre putride ; de sorte que l'on ne peut raisonnablement attribuer à la petite vérole seule la cause de sa mort.

IVe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Delaporte Caroline.	5 mois.	rue St.-Denis, n. 31.	Non vaccinés.
Delaporte Louise.	1 an.	Id.	
Guillemine Augustine.	2 ans ½.	rue des Poulies, n. 10.	
Hélie Marie.	2	rue des Prêtres, n. 10.	
Jardin Pierre.	20	rue Piliers-d'Etain, n. 30.	
Maison Gabrielle.	11	Quai de la Mégisserie, n. 44.	
Mathirion Jean.	2 ans ½.	rue des Piliers-d'Et., n. 14.	
Benard Edouard.	3	rue des Foureurs, n. 14.	
Renaud Jean-Bapt^e.	2	rue de la Cordonnerie, n. 8.	
Scholated Louis.	1	rue Bailleul, n. 22.	
Goutier Marie.	7	rue de la Féronnerie, n. 32.	Fausse vac.
Belleuvie Prosper.	18	rue de la Monnaie, n. 24.	Inconnus.
Desté Oscar.	4	rue Cr.-des-Petits-Champs, n. 29.	
Meunier Louis.	5 ans.	» »	
Fauchet Jean.	9 mois.	rue St.-Germain, n. 5.	
Roque Jean.	4 ans.	rue Perrin-Gosselin, n. 10.	

Nombre. . . 22.

NOVEMBRE.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Albert Pierre.	3 ans ½.	Rue des Prêtres, n. 10.	Non vaccinés.
Barbaut Louise.	23	rue de la Bibliothèque, 10.	
Charvet Adelaïde.	6 ans ½.	rue St.-Honoré, n. 85.	
Chabanet Perpetue.	2 a. 7 m.	rue des Mauvaises-Paroles, n. 17.	
Dubois Adèle.	1 a. 7 m.	rue St.-Denis, n. 27.	
Girard Marie-Ant^e.	3 a. 3 m.	rue St.-Honoré, n. 191.	
Magniac Valentin.	4 ans ½.	rue de la Cossonnerie, n. 7.	
Prévot Louis.	11 a. 10 m.	rue des Bons-Enf. n. 32.	
Parent Marie.	3 ans. ½.	rue d'Orléans, n. 4.	
Petit Adrienne.	3 a. 7 m.	rue de la Cordonnerie, n. 8.	
Pradel Jean.	1 a. 7 m.	rue St-Germain, n. 55.	

IVe ARRONDISSEMENT.

Suite de Novembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Verrez Jean.	7 mois.	rue St.-Denis, n. 41.	Non vac.
Verbec Elisabeth. (1)	8 ans ½.	rue Tirechappe, n. 13.	Non vac.
Boppe Françoise.	19 ans.	rue de la Bibliothèque, n. 6.	F. vac.

Nombre. . . . 14.

DÉCEMBRE.

Boissié Charles.	3 m. 10 j.	rue Bertin-Poirée, n. 18.	Non vac.
Foutry Nicolas.	17 mois.	rue de la Grande-Friperie, n. 5.	Non vac.

Nombre. . . . 2.

Total pour l'arrondissement. . . 112.

(1) La jeune Verbec avait eu une première petite vérole dont elle portait des traces si bien caractérisées, que deux médecins chargés par la mairie du quatrième arrondissement, de visiter les enfans de toutes les écoles secondaires de l'arrondissement, déclarèrent qu'il était inutile que cette demoiselle fût vaccinée. Voyez les certificats qui sont à la page suivante.

Je soussigné docteur en médecine, certifie que sur l'invitation de M. le maire du quatrième arrondissement de la ville de Paris, j'ai visité conjointement avec mon honorable confrère Villerme, l'école de mademoiselle Le Bossu, rue Thibautodé, n. 11, pour connaître le nombre des enfans vaccinés ou non. Je certifie de plus que la nommée Eliza Verbec était au nombre des enfans visités, et qu'elle présenta à notre examen des traces très-évidentes de petite vérole. *N. B.* La visite a eu lieu dans le courant du mois d'août 1825.

Paris, le 27 *février* 1826.

LAVILETELLE Doct. Méd.

Je soussigné docteur en médecine, certifie avoir donné des soins à mademoiselle Eliza Verbec, d'abord rue de l'Aiguillerie, n. 5, puis rue Tire-Chape, n. 13, depuis et compris le 28 octobre 1825 jusqu'au 3 novembre suivant, pour une inflammation générale de tous les organes de la poitrine, suite évidente d'une petite vérole dont la desquammation n'était pas encore complète lorsque je fus appelé pour la voir.

En foi de quoi j'ai délivré le présent pour servir et valoir ce que de raison.

Paris, le 26 *février* 1826.

MORET D. M.

Copie du certificat de mademoiselle LEBOSSU, *maîtresse d'un externat pour les jeunes demoiselles, rue Thibotodé, n. 11.*

J'assure qu'à l'époque où deux médecins furent envoyés dans ma classe pour examiner si les élèves avaient été vaccinés, j'avais au nombre de ces dernières, Eliza Verbec, morte depuis, qui ainsi que ses compagnes fut soumise à l'inspection des médecins.

Ce 27 février 1826.

Signé LEBOSSU.

PARIS 1825.

CINQUIEME ARRONDISSEMENT.

JANVIER.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
»	»	»	
FÉVRIER.			
»	»	»	
MARS.			
Lemesle Jean.	17 ans.	Rue St.-Denis, n. 112.	non vac.
		Nombre. . . .	1.
AVRIL.			
Gerard Louis.	1 an.	rue du Fb.-Saint-Denis, n. 202.	Non vaccinés.
Mille Marie.	27 mois.	rue de la Fidélité, n. 4.	
Virgine Jean.	27 ans.	rue St.-Denis, n. 282.	
Virginet Jean.	8	rue du Faub.-St.-Denis, n. 203.	
		Nombre. . . .	4
MAI.			
Lepage Anette.	9 mois.	Rue Mondétour, n. 14.	n. vac.
Orange Thérèze.	4 ans.	rue St.-Sauveur, n. 32.	
		Nombre. . . .	2.

Vᵉ ARRONDISSEMENT.

Juin.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Boutin Alexandre.	19	Rue St.-Denis, n. 277.	Non vaccinés.
Degueldre Jean.	6	— id. n. 243.	
Franc Sergent.	»	— id. n. 387.	
Puret Adrien.	14	rue du Caire, n. 15.	
		Nombre. . . .	4.

Juillet.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Bard Louis.	2 ans.	Rue des Filles-Dieu, n. 10.	Non vaccinés.
Berget Victor.	»	rue du Caire, n. 32.	
Chesonadrier.	4	rue St.-Denis, n. 372.	
Corbonau Philippe.	10	rue Bourbon-Villeneuve, n. 45.	
Degueldré Henry.	3	rue St.-Denis, 243.	
Filian Marguerite.	7	Passage Aubert, n. 8.	
Gervezot André.	22 ans.	rue St.-Denis, n. 287.	
Mullot Batilde.	7	rue de la grande Truanderie, n. 5.	
Martin Louis.	8	Même rue. n. 8.	
Minet Louise.	3	rue Bourbon-Villeneuve, n. 12.	
		Nombre. . . .	10.

Aout.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Barbin François.	10 ans.	Rue St.-Martin, n. 201.	Non vaccinés.
Courhois Jean.	26	rue du Petit-Carreau, 28.	
Gros Jean Henriette.	1 an.	rue du Petit-Lion, n. 9.	
Lamorneux Eléonore.	20 ans.	rue Pirouette, n. 11.	
Renaud Jean.	25	rue de la Fidélité, n. 20.	
Rues Auguste.	4	rue de la Grande-Truanderie, n. 54.	
Raverdy Catherine.	23	Id. n. 30.	
Thevenot Louis.	5	Chemin de Pantin, n. 8.	
Thepot Louise.	1 a. 5 m.	rue des Forges, n. 4.	
Viart Aimée.	3 ans.	rue Comtesse-d'Art. n. 6.	

Ve ARRONDISSEMENT.

Suite d'Août.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Chartran Marie.	18 ans.	rue du Caire, n. 21.	Faus. vac.
		Nombre. . . .	11.

SEPTEMBRE.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Buyer Simon.	2 ans.	Rue du Faub.-St.-Denis, n. 120.	Non vaccinés.
Bélaile Eugène.	6	rue de la Petite-Truanderie, n. 14.	
Brossard Geneviève.	1 an.	rue St.-Nicolas, n. 19.	
Butet Louis.	1	rue du Fb. du Temp. n. 5.	
Cardier Louis.	2 ans.	rue St.-Laurent, n. 24.	
Dik Louis.	3	rue Marie-Stuart, n. 22.	
Dejocanne.	1 an.	r. de la Chanvrerie, n. 18.	
Hergaland Louis.	2	rue Pavée, n. 14.	
Saquin Anne.	2	r. de la Chanvrerie, n. 14.	
Saquin François.	4	Id.	
Jeanneret Françoise.	1 an.	Impase de la Fidélité, n. 2.	
Itet Antoinette.	8 ans.	r. du F.-S.-Mart., n. 145.	
Labarre Marie.	2	ruede la Tonneller. n. 109.	
Le Sauteur Edouard.	7	rue Bourbon-Villeneuve, n. 44.	
Marcel Esther.	26	rue Marie-Stuart, n. 11.	
Parent Marianne.	15	rue du Marais, n. 27.	
Rebut Victorine.	2	r. de la Chanvrerie, n. 18.	
Robbe Victor.	3	rue des Marais, n. 68.	
Senechet Françoise.	9	rue Comtesse-d'Artois, n. 2.	
Cottet Alexandrine.	1 an.	rue du F.-S.-Den. n. 88.	D. act. inconnus.
Dessié Catherine.	22 ans.	rue du Fb.-Poiss. n. 18.	
Delacour Louise.	5	rue du F.-S.-Den. n. 106.	
Georgel Marie.	2	rue du Faub.-St.-Martin, n. 128.	

Vᵉ ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Fouqué Jean.	6	rue de la Grande-Truanderie, n. 35.	Inconnus.
Renaud Pierre.	3	rue de la Chapelle, n. 12.	
		Nombre. . . .	25.

Octobre.

Buscailles Anne.	7 ans.	Rue Mondétour, n. 29.	Non vaccinés.
Broumat Antoine.	11	rue du F.-S.-Denis, n. 56.	
Barbedienne Louis.	26	rue des Marais, n. 15.	
Butté Joséphine.	2	rue du Renard, n. 4.	
Boumard Charles.	21 mois.	rue du Caire, n. 25.	
Millerier Jeanne.	1 an.	rue des deux Portes, n. 2.	
Champel Elizabeth.	»	rue Beaurepaire, n. 16.	
Dolly Julie.	5	rue du Faub. du Temple, n. 127.	
Delalande Ambroise.	4	rue de la Fidélité; n. 7.	
Delethre.	25	rue du Faub.-St.-Denis, n. 106.	
Dechézelles Anne.	22	rue de Bondi, n. 13.	
Fournier Pierre.	2	rue St.-Denis, n. 217.	
Fosset Simon.	6	Passage du Caire, n. 72.	
Franco Françoise.	24	rue de Bondi, n. 52.	
Jacquemart Vict.(1).	12	rue Thévenot, n. 4.	
Goudard Etienne.	19	rue du Cigne, n. 11.	
Lebouché.	6	rue du Faub.-St.-Martin, n. 244.	

(1) Le jour même où M. Jaquemart fit vacciner ses autres enfans, le médecin décida qu'il était inutile de vacciner le jeune Victor, parce que les traces de la petite vérole étaient chez lui de toute évidence; nous aurions desiré de donner le certificat de M. Bonard qui est le médecin en question, mais une maladie grave l'a mis dans l'impossibilité de nous donner cette satisfaction.

Ve ARRONDISSEMENT.

Suite d'Octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Lasnier Louise.	6	Rue Beauregard, n. 56.	Non vaccinés.
Prignet Charles.	4 mois.	rue St.-Denis, n. 361.	
Picard Charles.	8 ans.	r. de la Chanvrerie, n. 18.	
Peyroux.	12	rue de Bondy, n. 62.	
Pages Pierre.	29	Faub. du Temple, n. 5.	
Prudhomme.	1 an.	rue Montorgueil, n. 62.	
Plisson Pierre.	2 ans.	rue de la Tonnellerie, n. 109.	
Rouguié Guil (1).	10	rue Beaurepaire, n. 9.	
Sabatier Marie.	30	Fb. St.-Martin, n. 44.	
Vamuille Fanchette.	22	rue de la Grande-Truanderie, n. 53.	
Dorion Marguerite (2)	2	rue Fb. St.-Denis, n. 142.	Fe vacc.
Fauvet Michel.	27 mois.	rue Bourbon-Villeneuve, n. 44.	Domiciles actuels inconnus.
Levasseur Jean.	14 mois.	Foire St.-Laurent.	
Lavoisier Jean.	5 ans.	rue Ste-Foix, n. 28.	
Picaud Jean.	5	rue du Faub. St.-Martin, n. 171.	
Retoux Pierre.	2	Impasse de la Pompe, n. 12.	
St.-Denis.	4	Fb. St.-Martin, n. 66.	
Suireau Alexandre.	4	rue du Petit-Lion, n. 19.	

Nombre. . . . 35.

(1) Ce jeune homme avait déjà eu la petite vérole.

(2) Vacciné au moment de l'invasion de la petite vérole.

Ve ARRONDISSEMENT.

NOVEMBRE.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Arnoux Emilie.	5 ans.	rue de la Grande Truanderie, n. 59.	Non vaccinés.
Boutard Pierre.	3	rue Château-Landon, n. 1.	Non vaccinés.
Corel Pierre.	4	Fb. St.-Martin, n. 133.	Non vaccinés.
Desayes Pierre.	4	rue St.-Jean, n. 9.	Non vaccinés.
Fleury.	7	Chemin de Pantin, n. 17.	Non vaccinés.
Floré Charles.	2 mois.	Foire St.-Laurent, n. 20.	Non vaccinés.
Floré Marguerite.	5 ans.	Id. Id.	Non vaccinés.
Joly Jeanne.	4	Impasse de la Fidélité. ».	Non vaccinés.
Leroi Claude.	2	rue Comtesse-d'Artois, n. 14.	Non vaccinés.
Camier Louise.	1 an ½.	rue de la Chanvrerie, n. 4.	Non vaccinés.
Lemaitre François.	3 ans.	rue Poissonnière, n. 8.	Non vaccinés.
Lefebvre Auguste.	4 mois.	rue Beauregard, n. 48.	Non vaccinés.
Mesnard Claude.	19	Foire St.-Laurent, n. 20.	Non vaccinés.
Roussel Jean.	31	Fb. St.-Denis, n. 154.	Non vaccinés.
Rougissard	5	rue St.-Sauveur, n. 3.	Non vaccinés.
Vautier Louise.	31	Fb. St.-Martin, n. 171.	fausse vac.
Beckér Louise (1).	3 ans.	Foire St.-Laurent, n. 20.	fausse vac.
Rutté Marie.	4	rue du Renard, n. 30.	fausse vac.
Démasson d'Autunne.	14 (2)	Fb. du Temple, n. 29.	bien vacc.
Aubin Léon.	20 mois.	rue de la Chapelle, n. 13.	Inconnus.
Boissard Marie.	8	Fb. St.-Martin, n. 255.	Inconnus.
Chivard Françoise.	31 ans.	rue St.-Denis, n. 355.	Inconnus.
Cochois François.	5	rue de la Chapelle, n. 6.	Inconnus.

(1) Vacciné pendant l'invasion de la petite vérole.

(2) C'est le cas de petite vérole, après une vraie vaccine dont nous avons parlé, et que nous avons dit être douteux. Nous fondons notre opinion sur l'aveu même du médecin vaccinateur qui nous a déclaré qu'il ne se rappelait pas si la vaccination avait suivi une marche régulière; les parens seuls prétendent que la vaccine a été reconnue pour bonne.

Ve ARRONDISSEMENT.

Suite de Novembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Fleury Adelaïde.	3	Chemin de la Chopinette.	D. act. inconnus.
Gras Jean.	5	Fb. St.-Martin, n. 261.	
Halonge Louise.	3	Id. n. 255.	
Jeansont Louis.	10 mois.	Ch. de R. de la Chopinet^e^.	
Lerenard Félicité.	22	Id.	
		Nombre. . . .	28.

DÉCEMBRE.

Allheymar Marie.	2 ans ½	Rue Moudétour, n. 33.	Non vaccinés.
Bisson Jean.	11 ans ½	rue de Bondi, n. 56.	
Bourguignon.	2 ans.	r. du F. S.-Martin, n. 70.	
Baudy François.	24	rue des Récolets, n. 25.	
Barois Pauline.	1 an.	r. du F. S.-Martin, n. 70.	
Cottin	6 ans.	rue du Cigne, n. 11.	
Leroy Adelphine.	4	rue Montorgueil, n. 24.	
Tournois Marie.	2 ans ½	Impasse St.-Martial, n. 3.	
Vernet Louis.	4 ans ½.	rue Mondétour, n. 33.	
Bonnet Théodore.	4 ans ½.	Fb. St.-Martin, n. 3.	Inconnu.
		Nombre. . . .	10.
		Total pour l'Arrondissement. . . .	130.

PARIS 1825.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

JANVIER.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Denant Pierre.	4 ans.	Rue de Malthe, n. 2.	Non vacc.
Hutot Gabriel.	26 mois.	rue du Vertbois, n. 22.	
		Nombre. . . .	2

FÉVRIER.

Charon Marie.	8 ans.	rue St.-Maur, n. 78.	Non vacc
Yautièr Jean-Pierre.	33	id. id.	
		Nombre. . . .	2

MARS.

»	»	»	

AVRIL.

Moquet Charles.	7 mois.	rue St.-Denis, n. 12.	Non vac.
Retourel Charles.	5 ans.	rue St.-Denis, n. 78.	
Tronchon Charles.	3	rue du Vertbois, n. 14.	
		Nombre. . . .	3

MAI.

Dumont Auguste.	7 ans.	rue du Vertbois, n. 37.	Non vaccinés.
Dumont Césarine.	17 mois.	rue du Vertbois, n. 37.	
Fourneret Jean.	2 ans.	rue Philipeaux, n. 30.	
Lemaire Louis.	23 mois.	rue St.-Martin, n. 261.	
Petit Agathe.	23 mois.	rue Fb. du Temple, n. 100.	
		Nombre. . . .	5

VIe ARRONDISSEMENT.

Juin.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Baptiste Louise.	17 mois.	ruè du Petit-Crucifix, n. 2.	Non vaccinés.
Hertman Jean.	3	rue Ménilmontant, n. 35.	
Poilleux Marie.	4 ans.	rue du Vertbois, n. 45.	
Olivier Marie.	5	Boulev. du Temple, n. 56.	
Sarazin Louis.	19 mois.	rue des Fontaines, n. 13.	
		Nombre. . .	5.

Juillet.

Cahuel Marie.	7 mois.	Rue du Ponceau, n. 24.	Non vaccinés.
Chaudran Baptiste.	4 ans.	rue de Tracy, n. 9.	
Deletau Marguerite.	3	rue des Vertus, n. 21.	
Desnoyelles.	4	rue Bourg-l'Abbé, n. 38.	
Freme Victorine.	11	Rotonde du Temple, n. 3.	
Gobaut Louis,	2	r. du Haut-Moulin, n. 5.	
Hevart Baptiste.	9	rue Quincampoix, n. 55.	
Melsens Jean.	4	rue *Id.* n. 78.	
Tellet André.	7 mois.	r. Neuve-S.-Laurent, 30.	
		Nombre. . .	9.

Aout.

Belotier Lemele Paul.	3 ans.	rue du Temple, n. 91.	Non vaccinés.
Boisseau Charles.	5	rue Quincampoix, n. 24.	
Barbier Catherine.	11	rue des Fontaines, n. 16.	
Brun Pierre Jean.	3	rue Quincampoix, n. 15.	
Connier Sophie.	3	rue Transnonain, n. 47.	
Chanut Louis.	5	Rotonde du Temple, n. 3.	
Debriel Flore.	2	rue de la Savonnerie, n. 11	
Deforg Auguste.	2	rue St.-Martin, n. 61.	
Deline Jean Félix.	3	Enclos du Temple, n. 20.	
Damy.	23	rue de la Haumerie, n. 5.	
Eustache Désiré.	1 an.	r. Bailly (cour S.-Martin), n. 5.	
Fiel Jean.	3 ans.	rue Charlot, n. 15.	

VIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Août.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Feilleux Dorothée.	16 ans.	Rue Aubry-le-Boucher, n. 31.	Non vaccinés.
Gaspard Adélaïde.	3	rue des Gravilliers, n. 9.	
Graffe Clotilde.	3	rue Neuve-St.-Denis, 25.	
Lulot Adolphe.	4	rue St.-Denis, n. 198.	
Lucine Joséphine.	3	rue Bailly, n. 9.	
Marquis Marie.	23	rue Forais, n. 19	
Moussier François.	3	rue des Gravilliers, n. 13.	
Masson Françoise	25	rue aux Ours, n. 22.	
Petit Marguerite.	7	rue des Filles du Calvaire, n. 27.	
Prévôt Jean.	7	rue St.-Denis, n. 380.	
Prely Anne.	3	rue Quincampoix, n. 55.	
Paillard Constant.	21	rue S.-Denis, n. 100.	
Rubenne Marie.	8	rue du Vertbois, n. 39.	
Teissedre.	2	rue Jean-Robert, n. 8.	
Tripet Jean.	3	rue du Temple, n. 3.	
Testevide Thomas.	30	rue Phelipeaux, n. 20.	
Sauve François.	36	rue Neuve-St.-Laurent, n. 23.	
Varin François.	3	rue Beaujolais, n. 11.	Cas particulier.
Langlois Louis (1)	9 ans.	rue du Grand-Hurleur, n. 18.	

Nombre. . . . 31.

SEPTEMBRE.

Amiot Jean.	3 ans.	Rue Aubry-le-Boucher, n. 36.	Non vacc.
Beroux Clémence.	25	rue St.-Denis, n. 30.	

(1) Cet enfant, soigneusement vacciné, n'est point mort de la petite vérole, mais bien d'une complication de fièvre putride.

VI[e] ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Burdeau Virginie.	20 jours.	rue Quincampoix, n. 83.	Non vaccinés.
Barbillon Louis.	6 ans.	rue Ferdinand, n. 23.	
Berg Marguerite.	13	M[é] St.-Laurent, n. 1.	
Barbe Nicolas.	27	r. des Filles du Calv[e] n. 29.	
Boutiller Adélaïde.	3	rue Saintonge, n. 44.	
Carbon Denis.	7	rue de la Heaumerie, n. 6.	
Chanvet Anne.	6	r. Nv[e]-St.-Denis, n. 21.	
Cuvier Aimé.	5	rue Jean-Robert, n. 8.	
Choqui Céleste.	18	r. Aubry-le-Boucher, 35.	
Colin Hortense.	3	rue Quincampoix, n. 27.	
Deheme Eugénie.	3	rue Jean-Robert, n. 7.	
Drouar Alphonse.	1 an.	rue du Vertbois, n. 20.	
Floret Victoire.	30 ans.	rue du Ponceau, n. 41.	
Fauzey Marie.	18	r. Fontaine-au-Roi, n. 21.	
Guylard Alexandre.	2	rue Bourg-l'Abbé, n. 34.	
Gattet Esther.	1 an.	rue de la Savonnerie, 9.	
Gerard François.	3 ans.	rue Aumaire, n. 6.	
Houssard Cécile,	6 mois.	Enclos du Temple, n. 20.	
Larchaud François.	5 ans.	rue des Vertus, n. 18.	
Leturc Etienne.	3	r. Nv[e]-S.-Martin, n. 1.	
Larrecoup François.	4	rue St.-Denis, n. 98.	
Leroy Charles.	22	*Id.* *Id.*	
Legendeker Jean.	19	rue du Temple, n. 51.	
Nodin	2	Enclos du Temple, n. 26.	
Morin Rose.	27	rue du Temple, n 89.	
Portier Jean.	32	Enclos du Temple, n. 22.	
Poilevé Louise.	2	rue de Normandie, n. 6.	
Poncelet Louis.	2	rue des Trois-Maures, n. 4.	
Robert Denise.	2	rue Nv[e]-St.-Denis, n. 17.	
Raoult Pierre.	10	rue Charlot, n. 4.	
Schmid Alexandre.	1 an.	rue St.-Denis, n. 328.	
Thyrion Jean.	3 ans.	rue des Cinq-Diamans, n. 14.	

Nombre. . . . 34.

VIe ARRONDISSEMENT

Octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.
Alexandre Antoine.	18 ans.	Rue des Fontaines, n. 4.
Aberadère.	20	Enclos du Temple, n. 84.
Bouchereau Marie.	5	r. du Gd.-Hurleur, n. 18.
Roquemet.	30	rue St.-Martin, n. 43.
Bord Thérèse.	8	rue St.-Denis, n. 258.
Corte Etienne.	9	Vieux M^é S.-Mart. n. 16.
Chazal Antoine.	7 ans ½	rue Forais, n. 10.
Chyatone Sylvestre.	8	rue Boucherat, n. 14.
Defolly Adrien.	6	M^é St.-Martin, n. 1.
Dujardin Jules.	28	rue St.-Maur, n. 2.
Decou Alexandre.	17 mois.	Enclos du Temple.
Forestier Margueritte.	6 mois.	rue des Vertus, n. 23.
Friot Louise.	4 ans.	rue St.-Martin, n. 170.
Félix Victor.	5	rue Guérin-Boisseau, n. 6.
Godelier Jeon.	2	rue Transnonain, n. 39.
Gaillard Jacques.	4	rue Mesnilmontant, n. 25.
Yonet Virginie.	17	rue St.-Denis, n. 54.
Hubert Jean-Franç.	3	rue des Vertus, n. 15.
Hadancourt.	22 mois.	rue des Gravillers, n. 44.
Jacques Jean.	4 ans.	rue Bailly, n. 1.
Jauquois Charles.	2	r. Guérin-Boisseau, n. 34.
Lemerle Marie.	17 mois.	rue Aumaire, n. 2.
Leblond François.	8 ans.	rue Bailly, n. 1.
Lebailleux Anne.	11 mois.	Enclos du Temple, n. 36.
Lacube Jean.	31 ans.	rue de Vendôme, n. 2.
Lonjeon Catherine.	6	rue Jean Robert, n. 15.
Lonjeon Jean.	3	*Id.*
Lemaire Charles.	2 ans.	Vieux M^é S.-Martin, n. 2.
Leroy Jean.	2	rue Forais, n. 6.
Legagneux Jean.	3	rue des Vertus, n. 25.
Maurise Jean.	22	rue des Vertus, n. 25.
Martel.	5	rue du Grand-Hurleur, n. 27.
Morange Angélique.	22 mois.	rue Ogniard, n. 2.
Noisette Etienne.	12 ans.	r. Aubry-le-Bouch. n. 26.

Non vaccinés.

VIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Nectoux Margueritte.	3	Rue Guérin-Boiss. n. 5.	Non vaccinés.
Prochasson Alphonse.	4	rue Bourg-l'Abbé, n. 11.	
Platrier Louise.	6	rue St.-Denis, n. 162.	
Pelle Marie.	1	rue St.-Martin, n. 207.	
Péton Pierre.	18 mois.	rue Aumaire, n. 36.	
Renaute J.-B.	27 mois.	rue Quincampoix, n. 50.	
Sylva Esther.	6 ans.	rue Aumaire, n. 19.	
Thessot Agathe.	2	rue Guérin-Boiss. n. 4.	Faus. vac.
Panier J.-B. (1).	2	rue de l'Orillon.	

Nombre. . . 43.

NOVEMBRE.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Aubert Suzanne.	11 mois.	rue Guérin-Boiss. n. 34.	Non vaccinés.
Brousse Laurent.	17 ans.	Vieux Mé S.-Martin, n. 6.	
Blimond Boehe.	7	r. de la Vieile-Monn. n. 1.	
Bordier Jean.	32 mois.	rue Aumaire, n. 19 bis.	
Bory Eliza.	16 mois.	rue Meslay, n. 1.	
Bourdiole.	17 ans.	v. Mé S.-Martin, n. 5.	
Cozette Henriette.	3 a. 9 m.	rue Aumaire, n. 9.	
Floriot Nicole.	6 a. 11 m.	rue des Filles du Calvaire, n. 27.	
Hugot Jean.	2 ans.	rue des Gravilliers, n. 44.	
Jeauget Marie.	22	r. Fontaine-au-Roi, n. 21.	
Laurent Pierre.	4 a. 5. m.	rue Aumaire, n. 32.	
Loyer Augustine.	6 mois.	rue Bailly, cour Saint-Martin, n. 8.	
Lapendrie Michel.	26 ans.	rue St.-Denis, n. 246.	
Leligeois Jean.	3 a. 6 m.	vieux marché Saint-Martin, n 6.	

(1) Vacciné deux fois sans succès.

VIe ARRONDISSEMENT.

Novembre. (*Suite.*)

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Pichy Joséphine.	2 ans.	rue Guérin-Boisseau, n. 4.	Non vaccinés.
Zacharaskut.	3	rue Cimetiere St.-Nicolas, n. 10.	
Boucher Lazare.	6	rue des Gravilliers, n. 4.	
Fradecourt Pierre.	3	rue Aubry-le-Boucher, n. 20.	Inconnu.

Nombre. . . . 18.

Décembre.

Coste Joséphine.	3 a. ½	Vieux marché Saint-Martin, n. 16.	Non vaccinés.
Eilten Claude.	4 ans.	enclos du Temple, n. 10.	
Simonet Antoine.	9 mois.	enclos de la Trinité, n. 38.	
Lennuyer.	25 a. 10 m.	rue Saint.-Denis, n. 140.	
Lefebvre Victor.	23 mois.	faub. du Temple, n. 92.	
Martinet Ursule.	3 a. 9 m.	rue Transnonain, n. 18.	
Misselier Clémence.	19 mois.	Impasse des Peintres, n. 6.	
Notta Pierrette.	19 mois.	rue Aumaire, n. 18.	
Passerat Victor.	15 mois.	rue Saint-Martin, n. 246.	
Vasseur Isidore.	4 a. 10 m.	faub. du Temple, n. 62.	

Nombre. . . . 30.

Total pour l'arrondissement. . . . 162.

PARIS 1825.

SEPTIÈME ARRONDISSEMENT.

JANVIER.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Dormait.	3 ans ½.	rue St.-Merry, n. 20.	non vac.
Pergos.	1 an ½.	rue des Blancs-Manteaux, n. 43.	
		Nombre. . . .	2.

FÉVRIER.

«	«	«	

MARS.

ourty.	17 ans.	cloître St.-Merry, n. 24.	Non vaccinés.
olombier.	23	rue du Roi-de-Sicile, n. 40.	
eslard.	1	Rue Sainte-Avoie, n. 1.	
ehar.	4 mois.	rue Maubué, n. 2.	Inconnu.
		Nombre. . . .	4.

AVRIL.

oinnier.	6 ans.	rue Saint-Antoine, n. 9.	Non vac.
ubois.	3	cloître St.-Merry, n. 24.	
		Nombre. . . .	2.

MAI.

argelidon.	19 ans.	marché Saint-Jean, n. 4.	non vac.
oyen.	2	rue Saint-Bout, n. 3.	

VIIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Mai.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Vall.	2 ans.	rue Molay, n. 4.	Inconn. non vacc.
Pagard.	36	rue Molay, n. 2.	
Pequet.	7 mois.	rue Maubué, n. 3.	

Nombre: . . . 5.

JUIN.

Bonefond.	3 ans.	rue des Rosiers, n. 27.	Non vaccinés.
Delahaye.	1	rue Maubué, n. 20.	
Gilblas.	3	rue Saint-Merry, n. 53.	
Guerard.	7	rue Saint Jean-de l'épine, n. 18.	
Jean.	3	rue de la Coutellerie, n. 8.	
Nadau.	24	rue de la Vannerie, n. 20.	
Petit.	10 mois.	rue des Rosiers, n. 25.	
Raynaud.	26 ans.	Mé St.-Jean, n. 4.	
Haslais.	2	rue de la Tannerie, n. 8.	Inconnu.

Nombre. . . . 9.

JUILLET.

Angot.	1 an.	Rue de la Verrerie, n. 20.	Non vaccinés.
Bouhniot. (1)	5	Pass. de la Réunion, n. 9.	
Chaudron.	3	rue de la Truanderie, n. 2.	
Chevalier.	23	rue des Arcis, n. 24.	
Digard.	4	rue J.-Pain-Mollet, n. 1.	
Delisle.	3	rue Jean de l'Epine, n. 20.	

(1) Déja marqué de la petite vérole.

VIIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Juillet.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Hangard.	2 ans.	Rue du Temple, n. 16.	Non vaccinés.
Humbert.	4	rue St.-Avoie, n. 52.	
Lebachelier,	5	rue de Bercy, n. 5.	
Michaux.	5 mois.	rue de la Croix blanche, n. 7.	
Magnie.	4 ans.	rue Jean-de-l'Epine, n. 18.	
Oriot.	5	rue de la Verrerie, n. 10.	
Pallier.	42	rue de la Croix blanche, n. 2.	
Vagenberg.	26	rue des Mauvais Garçons, n. 1.	
Duchesne. (1)	20	rue de la Tixeranderie, n. 51.	fausse vacc.
Tasserie.	5	rue Pavée.	Inconnu.

Nombre. . . 16.

Aout.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Benoit Jean.	2 ans.	rue du Temple, n. 16.	Non vaccinés.
Boudet.	2	rue de la Vannerie, n. 35.	
Besmir.	22	rue des Arcis, n. 34.	
Béjat.	2	rue de la Croix blanche, n. 2.	
Begeron.	2 ans.	rue du Roi de Sicile, n. 23.	
Corbos.	3	r. de la Tixeranderie, n. 7.	
Colomb Clerc.	3	rue St.-Avoie, n. 64.	
Cernois.	6 mois.	rue d'Orléans, n. 11.	
Caminade.	3 ans.	rue de la Tixeranderie, n. 71.	
Chamet.	23	rue Chapon, n. 1.	

(1) Deux fois fausse vaccine.

VII[e] ARRONDISSEMENT.

Suite d'Août.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Codebeq.	2	Rue de la Tannerie, n. 20.	Non vaccinés.
Calmer.	2	vieille rue du Temple. 13.	
Delagrange.	1 an.	Rue du Mouton, n. 7.	
Dujardin.	2 ans.	Rue du Roi de Sicile, n. 22.	
Duret.	4	Place aux Veaux, n. 17.	
Done.	8	Pass. de la Réunion, n. 2.	
Desonneaux.	8	Rue St.-Merry, n. 36.	
Frère.	11	Rue de la Verrerie, n. 56.	
Frère.	3	Rue de la Verrerie, n. 56.	
Frédéric.	5	Rue des Petits-Champs, n. 17.	
François.	25	Rue St.-Merry, n. 26.	
Guénou.	1 an.	vieille r. du Temple, n. 21.	
Geoffroy.	2 ans.	Rue St.-Avoie, n. 52.	
Quoilin.	2	Rue des Rosiers, n. 20.	
Junion.	6 mois.	Rue du Temple, n. 2.	
Loiseau.	5 ans,	Rue Jean Pain Mollet, n. 27.	
Lucet.	3	Rue des Blancs-Manteaux, n. 33.	
Lassée.	3	Rue de la Tixeranderie, n. 9.	
Maintenant.	4 mois.	Rue Geoffroy-Langevin, n. 20.	
Mesange.	2 ans.	Rue de la Tixeranderie, n. 71.	
Morat.	22	Rue Beaubourg, n. 14.	
Prévot.	1 an.	Rue Byron, n. 1.	
Plafaix.	4 ans.	Rue Ménétrier, n. 19.	
Thiery.	5 (1).	Rue de la Tixeranderie; n. 9.	

(1) Cet enfant, selon le témoignage des parens, avait eu deux fois la petite vérole et en était marqué.

VIIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Août.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Cornu.	2 ans (1).	Rue Pastourelle, n. 1.	Fausse vaccine.
Jehan.	3	Rue Jean Pain Mollet, n. 5.	
Leclerc.	1 an.	Rue de la Verrerie, n. 25.	
Mouron.	1 (2).	r. de la Tixeranderie, n. 4.	
Quatremain.	2 ans (3).	rue St.-Antoine, n. 49.	
Vallais.	2	r. de la Tixeranderie n. 21.	
Blin	3	rue St.-Avoie, n. 36.	
Fontaine.	6		Inconnus.
Langlais.	2	rue St.-Martin, n. 30.	
Levy François.	22	rue St.-Martin, n. 82.	
		Nombre. . . .	44.

SEPTEMBRE.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Bichat.	2 ans.	Rue St.-Merry, n. 35.	Non vaccinés.
Breton.	6	rue de la Tannerie, n. 5.	
Bardat.	1 an.	rue Biron, n. 4.	
Cabrouly.	2 ans.	rue du roi de Sicile, n. 40.	
Clabek.	1 an.	rue de la Verrerie, n. 15.	
Cazeaux.	4 ans.	rue de Bercy, n. 4.	
Coulon.	1 an.	r. de la Coutellerie, n. 15.	
Durieux.	1	rue d'Orléans, n. 9.	
Doucet.	7 ans.	rue du Roi de Sicile, n. 54.	
Deluq.	3	rue de la Vannerie, n. 7.	
Daillebourg.	23	rue Pastourelle, n. 7.	
Duhait.	1 an.	rue Ste.-Croix de la Bretonnerie, n. 34.	
Fournier.	2 mois.	r. de la Tixeranderie, 47.	

(1) Deux fois fausse vaccine.

(2) Vacciné au moment même de l'invasion de la petite vérole.

(3) Vaccine reconnue fausse puisque les parens avaient projetté une deuxième vaccination.

VIIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Fromenteau.	3 ans.	rue de Bercy, n. 4.	Non vaccinés.
Guilleret.	6	rue St.-Martin, n. 108.	
Gaudin.	1 an.	rue des Blancs-Manteaux, n. 6.	
Gerand.	3 ans.	rue du Roi de Sicile, n. 1.	
Garnier.	1 an.	vieille r. du Temple, 105.	
Houdouart.	2 ans.	rue Simon le Franc, n. 16.	
Jarry.	1 an.	rue Grenier-St.-Lazare, n. 19.	
Isambert.	11 ans.	rue Beaubourg, n. 32.	
Lebrun.	21	rue Porte-Foin, n. 4.	
Levasseur.	4	Mé St.-Jean, n. 4.	
Lepelletier.	3	rue des Mauvais-Garçons, n. 24.	
Louvelle.	3	rue Regnault-Lefebvre, n. 6.	
Mouillecard.	6	rue du Cimetière-Ste-Catherine, n. 15.	
Marchety.	2	rue Planche-Mibray, n. 7.	
Milabie.	4	rue de la Tixeranderie, 20.	
Monchablon.	1	rue Beaubourg, n. 30.	
Nérat.	5	rue de la Tacherie, n. 3.	
Pauchaud.	1	rue Michel-le-Comte, 14.	
Roussel.	1 an ½.	rue St.-Antoine, n. 45.	
Seigneur.	5 ans.	vieille Pl. aux Veaux, 17.	
Supersac.	7	rue Bar-du-Bec, n. 11.	
Thuillier.	19	rue St.-Martin, n. 72.	
Breton.	5	rue du Roi de Sicile, n. 51.	Fausse vacc.
Creyon Fr.-Dupuis.	24	rue Montmorency, n. 1.	
Charrères.	3	rue de Moussy, n. 1.	
Fortier. (1)	1 an.	rue Beaubourg, n. 35.	

(1) Vacciné au moment même de l'invasion de la petite vérole.

VII$_e$ ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Rocheteau.	3 ans.	rue des Billettes, n. 7.	F. vaccine.
Vuiquier. (1)	15	rue des Petits-Champs, n. 11.	
Jourdan.	2	rue Beaubourg, n. 37.	Inconnus.
Steher.	8	r. de la Tixeranderie. n. 2.	
Valois.	4	rue *id.* n. 21.	
		Nombre. . . .	44.

OCTOBRE.

Brocas.	6 ans.	rue Beaubourg, n. 59.	Non vaccinés.
Boisselin.	11	rue St.-Martin, n. 138.	
Bonnard.	1 an.	rue Geoffr.-Lang. n. 28.	
Carel.	1	r. de la Tixeranderie, 71.	
Cochin.	11	rue d'Orléans, n. 9.	
Boursier.	11	rue de Touraine, n. 7.	
Dejon.	2	rue Pavée, n. 15.	
Doyen.	2	rue Beaubourg, n. 17.	
Fossés.	16	rue des Juifs, n. 18.	
Louet.	2	rue de la Verrerie, n. 14.	
Meldan.	4	r. des Petits-Champs, n. 1.	
Masson.	1	rue St.-Merry, n. 36.	
Malherbes.	2	rue de la Verrerie, n. 56.	
Poulet.	2	rue d'Anjou, n. 11.	
Pugnel.	24	rue Beaubourg, n. 59.	
Rabaut.	5 mois.	rue Beaubourg, n. 51.	
Samy.	10 mois.	rue Beaubourg, n. 38.	
Savoie.	6 ans.	r. des Viell.-Étuv. n. 11.	
Croppy.	2 ans $\frac{1}{2}$.	rue des Deux-Portes, n. 5.	F. vaccine.
Fuche. (2)	23	rue des Billettes, n. 7.	

(1) Deux fois fausse vaccine.

(2) Trois fois fausse vaccine.

VIIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Corru Fornival.	45 ans.	rue du Chaume, n. 12.	Domiciles actuels incon.
Herbain.	4	rue J.-Pain-Mollet, n. 3.	
Gourgrais.	5	rue Beaubourg, n. 5.	
Lardent, femme Vaillant.	19	rue Molay, n. 5.	
Charetier.	25	rue du Coq-St.-Jean, n. 3.	
Sellier.	6	rne de la Vannerie, n. 42.	

Nombre. . . . 26.

NOVEMBRE.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Desbœufs.	1 an ½.	Impasse Coquerel, n. 10.	Non vaccinés.
Favard.	14	rue Michel-le-Comte, n. 9.	
Mathieu.	7	rue St.-Martin, n. 138.	
Montegu.	9	rue de la Vannerie, n. 23.	
Neuman.	20	r. Gren.-S.-Lazare, n. 33.	
Pillette.	1 an ½.	rue Bourtibour, n. 5.	
Rollet.	2 ans ½.	Impasse Pequet, n. 2.	
Robert.	1 an ½.	rue des Billettes, n. 9.	
Vittemin.	21	rue St.-Antoine, n. 73.	
Dory.	20	rue Cloche-Perche, n. 9.	Inconnus.
Drouet.	7 ans ½.	rue Beaubourg, n. 13.	
Langlais.	2	rue de Bercy, n. 28.	

Nombre. . . . 12.

DÉCEMBRE.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Frimont St.-Hilaire.	»	rue Montmorency, n. 38.	Incon.

Nombre. . . . 1.

Total pour l'arrondissement. . . . 165.

PARIS 1825.

HUITIÈME ARRONDISSEMENT.

JANVIER.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
»	»	»	

FÉVRIER.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Bolotte Charles.	1 an.	rue de Reuilly, n 58.	Non vacc.
Jacob Marie.	4	rue St.-Antoine, n. 20.	Non vacc.
		Nombre. . . .	2.

MARS.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Morel François.	37 ans.	Impas. S.-Sébastien, n. 3.	non vac.
		Nombre. . . .	1.

AVRIL.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Renaud Louis.	26 ans.	rue du Faubourg-St.-Antoine.	Incon.
		Nombre. . . .	1.

MAI.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Caillot Victor.	8 mois.	rue Trouvée, n. 4.	N. vaccinés.
Galopin Augustine.	5 ans.	rue St.-Antoine, n. 195.	N. vaccinés.
Melot Louis.	3	rue Lenoir, n. 12.	N. vaccinés.
Sellier Dominique.	4	rue de Charenton, n. 22.	N. vaccinés.
Jacob François.	8	rue Fb. St.-Ant. n. 206.	Inconnus.
		Nombre. . . .	5.

VIIIe ARRONDISSEMENT.

Juin.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Robert Françoise.	1 an.	rue de Reuilly, n. 51.	Non vacc.
Vidal Françoise.	6 mois.	rue de Lappe, n. 44.	
Geis Adam.	22 ans.	Hospice.	Inconnus.
Pionnier Louis.	15	Hospice.	

Nombre. . . . 4.

Juillet.

Aubert Esther.	2 ans.	rue de Bercy, n. 14.	Non vaccinés.
Cheviller Jean.	9	rue Picpus, n. 28.	
D'horthensie Marie.	5	Fb. St.-Antoine, n. 92.	
Dinant Pierre.	6	rue Popincourt, n. 47.	
Disole Marie.	21	rue de la Roquette, n. 46.	
Franco Marguerite.	10	r. vieille du Temple, 132.	
Gaudin Marie.	2	rue de Reuilly, n. 47.	
Gaux Prudence.	2	rue Popincourt, n. 72.	
Hesting Zoé.	5	Mé Ste.-Catherine, n. 1.	
Julienne Jean.	8	rue Traversière, n. 18.	
Maillet François.	2	rue de Montreuil, n. 21.	
Moncron Louis.	5	Fb: St.-Antoine, n. 90	
Marchal Jean.	6	rue Traversière, n. 94.	
Mauquert Thomas.	1	rue Jean-Beausire, n. 7.	
Nehr Céline.	3	rue de Lappe, n. 21.	
Otto Ernestine.	1	rue St.-Antoine, n. 175.	
Olivier Jules.	6	rue Traversière, n. 36.	
Petit Mangin J.-B.	8	rue Traversière, n. 22.	
Pécheux Jean	3	rue Traversière, n. 50.	
Pagarde Jean.	19	rue d'Aval, n. 7.	
Rocboom Louis.	1	rue Lenoir, n. 12.	
Schraunen.	3	rue Moreau, n 23.	
Thory François.	4	Fb.-St.-Antoine, n. 181.	
Zambre Aglaé.	7	clôture S.-Gervais, n 18.	

VIIIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Juillet.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Boudon Jean.	2	rue Charonne, n. 3.	Inconnus
Gurion Catherine.	20	rue St.-Louis, n. 24.	
Martin Antoinette.	15	rue St.-Gervais, n. 1.	

Nombre. . . 27.

Aout.

Archo Euphrasie.	1 an.	rue de Charenton, n. 58.	Non vaccinés.
Ancelin Nicolas.	2	rue du Fb. S.-Ant. n. 212.	
Beauvais Louis.	7	rue de Reuilly, n. 53.	
Bonneau François.	6	rue des Tournelles, n. 16.	
Bourgin Marguerite.	1	rue Traversière, n. 20.	
Courtin Marie.	4 mois.	rue de Cotte, n. 23.	
Combier Nicolas.	5 ans.	rue de Charenton, n. 82.	
Chabro Louis.	5	rue Traversière, n. 20.	
Capronier Cécile.	3	rue de Charenton, n. 72.	
Chapelin Lucas.	6	rue de Charenton, n. 82.	
Chevron Louis.	5	rue du Faubourg-St.-Antoine, n. 137.	
Chessin Marguerite.	3	rue de Lappe, n. 47.	
Chevillar Madeleine.	1	rue Popincourt, n. 29.	
Desnoyers Jean.	26	rue St.-Anastase, n. 6.	
Després J.-B.	10 mois.	rue Picpus, n. 36.	
Droin Paul.	27 ans.	rue Neuve-St.-Gilles, 20.	
Dumont Aimé.	4	rue Jean-Beausire, n. 1.	
Donati Marie.	2	rue Popincourt, n. 2.	
Desoudein Jacques.	6	rue Traversière, n. 42.	
Desoudein Jules.	3	*id.*	
Dureux Elizabeth.	1	rue de Charenton, n. 98.	
Detelle Louis.	2	Fb.-St.-Antoine, n. 75.	
Dureux Louis.	4	rue Traversière, n. 20.	
Frimont Charles.	6	rue de Reuilly, n. 53.	
François Louis.	1	rue Popincourt, n. 70.	
Godefroy Augustin.	5	rue de Reuilly, n. 58.	

VIIIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Août.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Grosset Pierre-Eugène.	6 mois.	rue de Lappe, n. 47.	
Gosse Léon.	7 ans.	rue St.-Nicolas, n. 7.	Non vaccinés.
Silly Anne.	8	rue de Charenton, n. 79.	
Hébert Louise.	10 mois.	Fb.-St.-Antoine, n. 27.	
Julienne Dayono.	5 ans.	rue Picpus, n. 24.	
Jacques Nicolas.	6 mois.	rue de Charenton, n. 65.	
Lavalette Eulalie.	15 ans.	rue de Montreuil, n. 94.	
Lallemand Jean.	1	rue de Charenton, n. 73.	
Mabile Louise.	9 mois.	rue du Fb.-St.-Antoine, n. 90.	
Mailler Louis.	3 ans.	rue Traversière, n. 60.	
Mourrin Pierre.	2	rue St.-Bernard, n. 13.	
Ormancy Madeleine.	2	rue Villot, n. 3.	
Oudin Étienne.	10	rue de Beauvais, n. 1.	
Oudin Antoinette.	3	*Id.*	
Perval Auguste.	7	rue de Reuilly, n. 87.	
Robert Louise.	17	Fb.-St.-Antoine, n. 27.	
Rollandel François.	2	rue de Reuilly, n. 53.	
Thibout Charlotte.	1	rue de Charenton, n. 88.	
Verdier Victor.	4	rue Jean-Beausire, n. 13.	
Varin Aimé.	9	rue de Charenton, n. 73.	
Maquart Joseph. (1)	8 mois.	rue de Lappe, n. 53.	Fausse vac.
Martin Pétronille.	7 ans.	rue St.-Gervais, n. 1.	Inconnus.
Durette Charles.	16	Hospice.	
Flacourt Désirée.	3	*Id.*	
Potier Jean.	26	*Id.*	

Nombre. . . 51

(1) Vacciné au moment même de l'invasion de la petite vérole.

VIIIe ARRONDISSEMENT.

Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Bertrand Jean.	1 an.	rue de Charenton, n. 132.	Non vaccinés.
Bonin Etienne.	1	rue de Charonne, n. 41.	
Bergmaine Henry.	5	rue de Charenton, n. 72.	
Blot Sophie.	1	rue de Charenton, n. 71.	
Baudrey Adélaïde.	4	rue des Charbonniers, 11.	
Bergaud Edme.	4	rue de Beauveau, n. 8.	
Bivaut François.	3	rue Neuv^e-Ste-Catherine, n. 7.	
Boudon Eugène.	2	rue St.-Antoine, n. 47.	
Boquet Hypolyte.	12	rue Traversière, n. 42.	
Brasseur Stanislas.	21	petite rue St.-Pierre, n. 9.	
Corot Madeleine.	2	rue de Bercy, n. 48.	
Corot François.	5	*Id.*	
Capel Marie.	1	rue de Reuilly, n. 87.	
Clavier Adélaïde.	1	rue de Montreuil, n. 38.	
Chirsman Louis.	4	rue St.-Nicolas, n. 23.	
Couton Marguerite.	1	rue de Reuilly, n. 70.	
Couton Louise.	25	rue de Lappe, n. 6.	
Chevyotto Victor.	3	rue St^e-Anne, n. 175.	
Cordonnier Victor.	3	même rue, n. 135.	
Danaud Jules.	3	rue St.-Antoine, n. 163.	
Delatte Jean.	1	Fb. St.-Antoine, n. 75.	
Desouche Jean.	3	rue de Bercy, n. 51.	
Feré Alexandrine.	3	rue de Bercy, n. 20.	
Fevret Théodore.	10	rue de Charenton, n. 12.	
Fré Jean.	3	même rue, n. 106.	
Gurval Sylvain.	7	rue St.-Sébastien, n. 30.	
Gillet François.	4	rue St.-Bernard, n. 10.	
Guinée Jules.	8	rue St.-Antoine, n. 247.	
Garnier Jacques.	1	*Id.* n. 153.	
Hiver Jean.	1	*Id.* n. 215.	
Jousseau Jeanne.	1	rue de Montreuil, n. 125.	
Lorigaldi.	6	rue St.-Antoine, n. 163.	
Lebel Marie.	4	rue St.-Bernard, n. 4.	
Latrop Laurent.	20 mois.	rue St.-Antoine, n. 197.	

VIIIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Lebrot Elizabeth.	1 an.	rue St.-Antoine, n. 195.	Non vaccinés.
Lambert Jeanne.	1	rue de Cotte, n. 11.	
Lavoissière Marie.	2	rue du Colombier, n. 4.	
Launoy Marie.	22	rue Popincourt, n. 26.	
Lepaud Trosterre.	4	rue de Lappe, n. 13.	
Longildi François.	3	rue St.-Antoine, n. 163.	
Leroux Marie.	1	rue Traversière, n. 31.	
Michel Louis.	2	rue de Charenton, n. 132.	
Montaigne Laurent.	39	rue St.-Ambroise, n. 4.	
Maquet Charlotte.	3	rue de Charonne, n. 91.	
Michel Pierre.	4	rue de Charenton, n. 132.	
Milleraux Pierre.	4	rue Moreau, n. 6.	
Marcès Anne.	2	rue St.-Sabin, n. 16.	
Minet Jean.	3	rue Ste.-Marguerite, 38.	
Mauduit Thérèse.	1	rue de Reuilly, n. 87.	
Miolon Marie.	3	rue du Colombier, n. 14.	
Magis Louise.	1	rue de Lappe, n. 12.	
Monin Pierre.	1 an ½.	rue de Charenton, n. 139.	
Perrotin Auguste.	1 an.	rue du Fb. St.-Ant. 192.	
Pelé jeune.	8	rue Amelot, n. 62.	
Poillié François.	4	rue de Bercy, n. 8.	
Rabigoies Jean.	7	rue de Charenton, n. 78.	
Rivar Marie.	1	rue de Montreuil, n. 8.	
Robert Joseph.	10	rue Popincourt, n. 56.	
Rousselet Charles.	1	rue Lenoir, n. 4.	
Sergent Edouard.	5	rue de Bercy, n. 1.	
Sire François.	2	rue de Charenton, n. 90.	
Schoumacher Louise.	8	rue St.-Antoine, n. 257.	
Salambier Marie.	1	rue Popincourt, n. 49.	
Volot Marie.	2	rue de la Perle, n. 16.	
Vrin Jean.	5	rue Montgalet, n. 2.	
Valley Jean.	6	rue de Bercy, n. 44.	
William Adelaïde.	»		
Cognard Joseph.	7	rue St.-Nicolas, n. 7.	faus. vac.
Pugney Victor.	2	rue de Charenton, n. 58.	

VIIIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Aubry Augustin.	3 ans.	rue du Faubourg St.-Antoine, n. 15.	Inconnus.
Chanvry Emile.	1	même rue, n. 212.	
Dumont Louis.	4	même rue, n. 254.	
Derancourt Marie.	3	rue de Montreuil, n. 109.	
Dixmier Anne.	»	Hospice.	
Desairce Ursule.	1	rue du Fb. St.-Ant. n. 372.	
Gratiot Rose.	3	même rue, n. 111.	
Guider Louis.	1	rue St.-Gervais, n. 1.	
Leitesberger Marie.	5	r. du Fb. S.-Antoine, 104.	
Lejambat Marie.	5	rue St.-Antoine, n. 53.	
Gueret Philibert.	12	rue Traversière, n. 7.	
Richard Denis.	1	rue de Reuilly, n. 36.	
Thumaret Laurent.	7	rue de Montreuil.	
Mélé Adélaïde. (1)	16	Vieille rue du Temple, n. 78.	

Nombre. . . . 83.

Octobre.

Aufray.	14 ans.	rue S..-Louis, n. 1.	Non vaccinés.
Appel Amable.	4	rue St.-Nicolas, n. 23.	
Anthaume Louis.	2	rue Ménilmontant, n. 5.	
Auger Alphonsine.	3	rue des Charbonniers, 3.	
Bauvien Augustin.	2	Impasse des Hospitaliers, n. 4.	
Bergeron Auguste.	4	rue de Montreuil, n. 15.	
Boguet Anne.	9 mois.	Faub, S.-Antoine, n. 215.	
Boudesvil Adèle.	24	rue Couture St.-Gervaïs, n. 10.	

(1) Mademoiselle Melé a eu, selon le dire des parens, une éruption variolique après une vaccine qu'ils disent avoir été régulière; mais ils nous ont assuré qu'elle était morte des suites de convulsions et d'une fièvre nerveuse.

VIIIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'octobre,

NOMS.	AGES.	DOMICILES.
Bailly Hypolite.	4 ans.	Fb. St.-Antoine, n. 305.
Boisselier Alexandre.	2	rue St^e-Marguerite, n. 44.
Boissy Thérèse.	»	rue de Lacuée, n. 7.
Carré Joséphine.	5	rue de Reuilly, n. 56.
Charlet Jacques.	3	M^é Ste-Catherine, n. 4.
Deseltre Jean.	6	rue St.-Nicolas, n. 23.
Dessier Pierre.	2	rue St.-Louis, n. 67.
Dauvergne Alexandre.	1 an ½.	rue de Jarente, n. 5.
Dumont Antoine.	4	Fb. St.-Antoine, n. 181.
Durand Louis.	2	rue Lenoir, n. 17.
Deriot Louise.	5	rue de Lappe, n. 43.
Debel Joseph.	3	rue St.-Nicolas, n. 17.
Delaporte Honorine.	4	rue St.-Antoine, n. 153.
Dambreville Marie.	2	Fb. St.-Antoine, n. 219.
Diapasi Catherine.	2	rue de Montreuil, n. 24.
Deblle Adrien.	4	Fb. St.-Antoine, n. 11.
Dessin Constantin.	4	rue de Charenton, n. 194.
Coiffier Constantin.	1 an ½.	rue de Charenton, n. 81.
Chary Etienne.	3	rue de Lacuée, n. 7.
Couder Hypolite.	2	rue de Lappe, n. 8.
Etiennot Charles.	2	Fb. St.-Antoine, n. 181.
Guisé Charles.	7	rue St.-Ambroise, n. 4.
Griller Marie.	27	Fb. St.-Antoine, n. 105.
Gélée Charles.	18	rue Beauveau, n. 1.
Hedelin Eloïse.	1	rue Couture-St-Gervais, n. 6.
Jacob Zoé.	2	rue Lenoir, n. 11.
Souffrin Pierre.	4	rue Lenoir, n. 11.
Leurot Marie.	3	rue Pavée, n. 7.
Lefebvre Geneviève.	5	rue de Charenton, n. 101.
Lievin J.-Baptiste.	1	rue de Bercy, n. 35.
Legran Marie.	27	rue de Charenton, n. 72.
Leloup Marguerite.	2	Fb. St.-Antoine, n. 58.
Lescœur Adélaïde.	3	rue de Lappe, n. 12.
La Peyrouse.	1	rue de Charonne, n. 136.

Non vaccinés.

VIIIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Leloup André.	8 ans.	Fb. St.-Antoine, n. 58.	
Lieton Pierre.	2	rue de Lappe, n. 38.	Non vaccinés.
Luco Jean.	2	rue de Lacuée, n. 7.	
Maillard Augustine.	6	rue St.-Antoine, n. 195.	
Martincourt Félicité.	5	rue St.-Antoine, 213.	
Mazot Marguerite.	1	rue Ménilmontant, n. 100.	
Mouton jeune.	9	rue de Charonne, n. 53.	
Neuille Thérèse.	11 mois.	rue de Bercy, n. 43.	
Papillon Etienne.	7 ans.	rue de Charonne, 40.	
Papillon Séraphine.	2	*Id.* n. 40.	
Paris Henriette.	7 mois.	petite rue St.-Pierre, 10.	
Pequignot Antoine.	2 ans.	rue de Charenton, n. 72.	
Pèzel Antoine.	3	r. Fb St. Antoine, n. 141.	
Robin Marie.	2	Fb. St. Antoine, n. 9.	
Roty Jean.	2 ans ½.	rue de Charenton, n. 85.	
Roi Marc.	11	Fb. St.-Antoine, n. 189.	
Rouginer Marguerite.	2	rue St.-Antoine, n. 153.	
Richou Joséphine.	3	rue du Pont-aux-Choux, n. 22.	
ollandet.	9	rue de Montreuil, n. 16.	
-Thirier Edme.	8	Fb. St.-Ant. n. 113.	
ouvressy J.-B.	25	rue de Charenton, n. 71.	
atteux André.	2	rue de Montreuil, n. 57.	
ravaillot Louise.	1	rue Lenoir, n. 11.	
audelle Eléonore.	23	rue de Charonne, n. 13.	
gon Didier.	2	Fb. St.-Ant. n. 11.	
lonier.	19	rue Picpus, n. 21.	Fausse vaccine.
ly Prosper. (1)	20	rue Amelot, n. 46.	
grand Louis.	7	rue de Charenton, n. 61.	
libran Adelphine.	16	rue St.-Louis, n. 40.	

(1) Deux fois fausse vaccine.

VIIIᵉ ARRONDISSEMENT.

Suite d'Octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Baudau Jean.	2 ans.		Domiciles actuels inconnus.
Chevalier Antoinette.	3	rue de Bercy, n. 34.	
Contitry.	26	Barrière Montreuil.	
Gilin François.	1 an.	rue de Montreuil, n. 21.	
Henry François.	9 mois.	Quai de la Rapée, n. 65.	
Levasseur Julienne.	21 ans.	rue St.-Sabin, n. 12.	
Mathieu Marie.	20		
Mabit Charles.	4	rue de Lappe, n. 23.	
Maréchal Adelaïde.	2	rue de Lappe, n. 52.	
Nicaise Louis.	5	rue de Charenton, n. 87.	
Prévot Marie.	3	rue des Tournelles, n. 7.	
Rieffer Jean.	1	rue de Bercy, n. 12.	
Sclobas Théodore.	2	rue de Charenton, n. 61.	
		Nombre. . . .	84.

NOVEMBRE.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Bocard François.	18 ans.	Impasse S.-Sébastien, n. 6.	Non vaccinés.
Baudin Jean-Franç.	3	rue de Charenton, n. 140.	
Boulingre Hypolite.	20	rue St.-Sabin, n. 14.	
Binaut Antoine.	4	rue de Montreuil, n. 53.	
Chevalier Stéphanie.	4 mois.	rue Popincourt, n. 36.	
Coucier Marie.	5	rue St.-Ant. n. 117.	
Crepin Hubert.	5 ans.	rue Culture-Stᵉ.-Catherine, n. 16.	
Cléré Rosalie.	2	rue de Reuilly, n. 32.	
Delacroix Judith.	6	rue St.-Louis, n. 4.	
Dejon Marie.	3	rue de Bercy, n. 24.	
Droulin Edme.	3	rue de Charenton, n. 57.	
Fournier Aimé.	1	rue Lenoir, n. 11.	
Ferrant François.	1	Fb. St.-Ant. n. 261.	
Fortanier Rosalie.	25	rue Picpus, n. 21.	
Gerard Eugènes.	2 mois.	rue de Lappe, n. 55.	
Gamory Antoine.	7	rue de Bercy, n. 32.	
Gomet François.	6 ans.	Fb. St.-Ant. n. 134.	

VIIIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Novembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
George Jacques.	10 ans.	rue Beauveau, n. 1.	Non vaccinés.
Guerder Marie.	1 an ½.	Fb. St.-Ant. n. 129.	
Jugier Marie.	1 an.	rue de Montreuil, n. 99.	
Lahanche Lucile.	9	Fb. St.-Ant, n. 189.	
Magnien Louis.	2 ans ½.	rue Beauveau, n. 7.	
Marin J.-B.	2 ans ½.	rue de Bercy, n. 32.	
Magard.	2	rue de Montreuil, n. 60.	
Meunier Victoire.	4	rue Sainte-Marguerite, n. 46.	
Nourri aîné.	7	rue St.-Ant. n. 171.	
Rivet Jean.	5	rue St^e-Marguerite, n. 46.	
Vincent Jeanne.	8 mois.	rue *Id.* n. 33.	
Boyer Esther.	22 ans.	rue Picpus, n. 21.	Fausse vacc.
Louasse Henriette.	4	Fb. St.-Antoine, n. 153.	
Horiel Catherine.	8	Fb. St.-Ant. n. 9.	Inconnus.
Henry Marie.	24		
Labillian Marie.	3	rue de Charonne, n. 96.	
Mazoyer Augustine.	5	rue de Reuilly, n. 9.	
Petit Barthelemy.	17	» » »	

Nombre. . . . 35.

DÉCEMBRE.

Clerambourg Jean.	14 mois.	rue de Charonne, n. 96.	Non vaccinés.
Daumain Jean-Franç.	1 an.	rue Lenoir, n. 19.	
Dufaut Germain.	19	rue St.-Pierre, n. 18.	
Ferré Jeanne.	8 mois.	Faub. St.-Ant. n. 313.	
Gittet Marie.	6	Fb. St.-Ant. n. 318.	
Hoyer Jean.	4 ans ½.	rue Trouvée, n. 2.	
Huppe Flore.	15	rue Montreuil, n. 49.	
Lecomte Charles.	18 mois.	Fb. St.-Antoine, n. 156.	

VIII[e] ARRONDISSEMENT.

Suite de Décembre.

NOMS.	AGES.		DOMICILES.		
Herbelin Victoire.	4 ans.	»	»	»	Inconnus.
Lunan Charles.	25		Hospice.		
Mesnard.	30		*Id.*		

Nombre. . . . 11.

Total pour l'arrondissement. . . 304.

PARIS 1825.

NEUVIEME ARRONDISSEMENT.

JANVIER.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Charbonnier Pierre.	26 ans.	Hôtel-Dieu.	Inconnu.
		Nombre. . .	1

FÉVRIER.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Donville Pierre-Jules.	3 ans.	rue Grenier-sur-l'Eau, n. 5.	Inconnu.
		Nombre. . .	1.

MARS.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Cluzeau.	1 an.	rue de la Tixeranderie, n. 90.	Non vaccinés.
Pichot.	1	rue St.-Christophe, n. 12.	
Valette.	6	rue du Monceau, n. 17.	
Sourdier.	17	*Id.* n. 4.	
		Nombre. . .	4.

AVRIL.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Bouché.	7 ans.	rue St.-Paul, n. 17.	Non vaccinés.
Boikaunier.	4	rue de la Mortellerie, 104.	
Levardois.	9	rue de Jouy, n. 19.	

IXe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Avril.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Carteron.	18 ans.	Hospice.	Inconnus.
Normand.	24	id.	
Saunier.	22	id.	

Nombre. . . 6.

MAI.

Corte Edme.	3 ans.	rue du Figuier, n. 1.	Non vaccinés.
Cheriezard Henriette.	1	rue de la Juiverie, n. 7.	
Cœur de Vache Franç.	2	rue de l'Etoile, n. 3.	
Missier Eliza.	5	rue Neuve-St.-Anastase, n. 6.	
Beauvais Louis.	20	Hospice.	Inconnus.
Bacher Pierre.	18	id.	
Regnaute Léonard.	22	id.	

Nombre. . . 7.

JUIN.

Duxeau Charles.	2 ans.	rue de la Licorne, n. 10.	Non vaccinés.
Deriquelau.	1	rue du Monceau, n. 11.	
Fouquier François.	4	rue Cocatrix, n. 1.	
Frénôt Dufresne.	5	rue St.-Paul, n. 13.	
Fournier Madeleine.	2	rue de la Mortellerie, n. 112.	
Gremelet François.	22	rue des Prêtres, n. 9.	
Husson Marie.	1	rue des Jardins, n. 9.	
Jupiel Franç-Gabriel. (1).	46 ans.	rue St.-Paul, n. 41.	
Laehaise Léon.	26	Impasse Pretigneux, n. 3.	
Legrand Vauban.	4	rue de la Licorne, n. 10.	

(1) Déjà marqué de la petite vérole.

IXe ARRONDISSEMENT.

Suite de Juin.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Rébillon Charles	22 ans.	rue Geoffroy-Lasnier, 18.	Non vaccinés.
Rolin Louis.	»	rue St.-Pascal, n. 42.	
Tissier Charles.	3	rue St.-Anastase, n. 3.	
Thomieux Eugène.	4	rue St.-Antoine, n. 22.	
Dalhes Alexandrine.	3	rue de la Licorne, n. 1.	Inconnus.
Devallois Jean.	17	Hospice.	
De la Maison Claude.	17	id.	
Mourot Michel.	18	id.	
Ozume François.	20	id.	

Nombre. . . . 19.

JUILLET.

Bergeret Eléonore.	2 ans.	rue Grenier-sur-l'Eau, 8.	Non vaccinés.
Colin Antoine.	2	rue des Marmousets, n. 36.	
Chevreux J.-Bapt^e.	21	rue de la Juiverie, n. 15.	
Desbois Charles.	1	r. de la Mortellerie, n. 33.	
Ducourct Rosalie.	1	Impasse Guspine, n. 6.	
Devillers Antoine.	23	rue des Barres, n. 32.	
Gaillard Victor	8	r. de la Mortellerie, n. 46.	
Gonny Louis.	4	rue St.-Pier.-aux-Bœufs, n. 3.	
Heller Agathe.	1	rue de la Licorne, n. 13.	
Juin François.	3	rue de la Mortellerie, 116.	
Lebleu Charles.	6 mois.	quai de la Grève, n. 32.	
Jude.	3 ans.	r. de la Mortellerie, n. 139.	
Legrand Angélique.	8	rue des Vieilles Garennes, n. 20.	
L'hotelier Jean.	1	rue des Barres, n. 20.	
Legrange Louis.	29	rue Geoffroy-Lasnier, 18.	
List Marc-Augustin.	2	rue St.-Louis, n. 24.	
Megare François.	25	rue de la Juiverie, n. 15.	
Primon Uranie.	6	r. de la Mortellerie, n. 17.	

IXe ARRONDISSEMENT.

Suite de Juillet.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Pariset Eugène.	2 ans.	rue St.-Louis, n. 21.	Non vaccinés.
Pichart Henriette.	5	rue de la Mortellerie, n. 5.	
Rue Julie.	2	*id.* n. 153.	
Royer Jean Louis.	33	quai des Ormes, n. 48.	
Renouard J. Xavier.	20	rue de la Lanterne, n. 17.	
Servent Victor.	15	rue de la Mortellre, n. 18.	
Savey Sylvain.	27	Impasse Guspine, n. 6.	
Turgis.	22	r. de la Mortellerie, n. 28.	
Turgis J.-B.	2	*id.* n. 31.	
Barillet Olympe.	9 ans $\frac{1}{2}$.	rue de la Mortell. n. 16.	Faus. vac.
Baieu Louise.	1	même rue, n. 20.	
Andrieu Jh. B.	21	Hôtel-Dieu.	Non vaccinés.
Bartholy Jean.	18	id.	
Coquet Pardoux.	18	id.	
Dumoulin Jean.	»»	id.	
Fuques Jean.	19	id.	
Gerard Rose.	28	id.	
Leigné Antoine.	9	id.	
Pipa Charles.	17	id.	
Roble Pierre.	25	id.	
Taton Jeanne.	26	id.	
Virsapech.	11	id.	

Nombre. . . . 40.

Aout.

Baudinot.	3 ans.	quai des Ormes, n. 68.	Non vaccinés.
Bauquin.	1	rue Desjardins, n. 5.	
Baudin.	6	rue Neuve-S.-Paul, n. 17.	
Bourdet.	1	r. de la Mortellerie, n. 62.	
Bourette.	10 mois.	rue de la Vieille Draperie, n. 32.	

IXe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Août.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.
Carteron.	19 ans.	rue de la Tixeranderie, n. 90.
Carré.	8	rue de la Barillerie, n. 7.
Carré.	11	même rue, n. 7.
Constant.	21	quai St.-Paul, n. 12.
Corniquet.	4	rue St.-Antoine, n. 100.
Duraux.	1	rue des 3 Canettes, n. 3.
Descoint.	6	r. de la Mortellerie, 149.
Deshayes.	3	place Notre-Dame, n. 20.
Delon.	3	rue Poultier, n. 10.
Damoviller.	9	rue Chevet-St.-Landry, 5.
Dervet.	22	rue des 3 Canettes, n. 2.
Duchemin.	26	rue de Fourcy, n. 1.
Estrond.	5	rue St.-Louis, n. 37.
Egle.	1	rue St.-Paul, n. 35.
Esther.	6	Marché Neuf, n. 26.
Fayolle.	3	rue Lesdiguières, n. 8.
Ferrandier.	3	rue St.-Louis, n. 24.
Gerard.	2	r. de la Mortellerie, n. 64.
Gerard.	19	même rue, n. 19.
Guichard.	3	même rue, n. 51.
Grimal.	11 mois.	rue St.-Louis, n. 9.
Germain.	2 ans.	r. de la Mortellerie, n. 65.
Havais.	2	place de l'Hôtel-de-Ville, n. 44.
Imbert.	3	r. de la Mortellerie, n. 38.
Lesage.	2	même rue, n. 144.
Lebel.	1	même rue, n. 100.
Lebourllon.	7	r. Geoffroy-Lasnier, n. 7.
Lognon.	2	rue de Jouy, n. 4.
Merbey.	6	rue des Barres, n. 14.
Manière.	3	Quai Bourbon, n. 17.
Martet.	2	Impasse Guspine, n. 2.
Moreau.	1	r. Geoffroy-Lasnier, n. 36.
Micoulaud.	17 ans.	Rue Nonaindières, n. 15.

Non vaccinés.

IXe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Août.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Morrand.	1 an.	rue des Barres, n. 9.	Non vaccinés.
Morel.	1	r. de la Mortellerie, n. 46.	
Mesy.	4	rue Geoffroy-Lasnier, 11.	
Normand	11 mois.	rue Geoffroy-Lasnier, 13.	
Prescal.	1 an.	rue de la Mortellerie, 84.	
Rousset.	7	rue Perpignan, n. 8.	
Tyrion.	6	r. Geoffroy-Lasnier, n. 18.	
Traverse.	21	r. de la Tixeranderie, 58.	
Vomdrot.	8	rue St.-Antoine, n. 72.	
Wamier.	4	Impasse Guspine, n. 2.	
Vaché.	4	r. de la Mortellerie, n. 85.	
Doron. (1)	5 mois.	rue Contrescarpe, n. 38.	Fe vacc.
Lapierre.	1 an.	rue des Prêtres, n. 22.	Inconnus.
Marineau.	8	rue de la Mortellerie, 30.	
Rossignol.	6	rue Saint-Guillaume, n. 6.	
Adancourt.	22	Hôtel-Dieu.	
Bourdier.	45	Id.	
Defraire.	17	Id.	
Durau.	22	Id.	
Garidet.	22	Id.	
Joubert.	25	Id.	
Lemoigne.	26	Id.	
Marchand.	37	Id.	
Robon.	»	Id.	
Thomassin.	13	Id.	

Nombre. . . . 63.

SEPTEMBRE.

Blois.	1 an.	rue de la Mortellerie, 16.	Non vac.
Bouchey.	11	quai Bourbon, n. 17.	
Bemie.	10	rue du Figuier, n. 20.	

(1) Vacciné au moment même de l'invasion de la petite vérole.

IXe ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Beriné.	1 an.	rue du Figuier, n. 22.	Non vaccinés.
Chatelet.	1	rue de la Mortellerie, 28.	
Chambrette.	15	rue Fauconnier, n. 1.	
Chevalier.	4	r. de la Tixeranderie, 76.	
Ducey.	9	rue Regratière, n. 13.	
Dubray.	3	rue de la Calandre, n. 54.	
Georges.	5	rue de la Mortellerie, 124.	
Geoffrion.	1	rue de la Juiverie, 21.	
Guillier.	20	rue Gerard-Boquet, n. 2.	
Garchechin.	4	rue Desjardins, n. 23.	
Jerol.	1	rue de la Mortellerie, 111.	
Louvigné.	3	rue Desjardins, n. 23.	
Lacroix.	27	rue St.-Antoine, n. 176.	
Lefebvre.	1	rue de la Mortellerie, 29.	
Morgat.	2	rue de la Mortellerie, 34.	
Neveux.	1	rue des Marmouzets, 24.	
Michelot.	1	rue de la Juiverie, n. 20.	
Protier.	4	rue des Marmouzets, 28.	
Platrix.	24	rue du Figuier, n. 2.	
Raynalo.	11 mois.	rue de la Juiverie, n. 7.	
Rambouillet.	5 ans.	rue Neuve Saint-Paul, 17.	
Saunier.	1	rue Nonaindières, n. 5.	
Tircent.	3	rue de la Juiverie, n. 20.	
Turin.	1	r. de la Tixeranderie, 60.	
Tessas. (1)	4	rue Nonaindières, n. 15.	
Verpy.	1	rue Chanoinesse, n. 22.	
Vadou.	27	quai Saint-Paul, n. 12.	
Poller.	7	rue du Figuier, n. 16.	fausse vac.
Antoine	1	rue des Barres, n. 11.	Inconnus.
Lesenfants.	1	rue St.-Antoine, n. 6.	
Valbautt.	4	rue du Figuier, n. 12.	

(1) Avait déjà eu la petite vérole deux fois.

IXe ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Bouchard.	6 ans.	Hôtel-Dieu.	
Duranton.	20	Id.	
Jacotot.	24	Id.	
Lebreton.	22	Id.	
Mir.	»	Id.	
Mussor.	15	Id.	
Michaud.	22	Id.	
Nivetet.	18	Id.	Inconnus.
Onno.	21	Id.	
Piallonx.	15	Id.	
Rouette.	22	Id.	
Riottet.	19	Id.	
Sénéchal.	29	Id.	
Tarbet.	21	Id.	
Verdet.	16	Id.	

Nombre. . . . 49

Octobre.

André.	5	rue Saint-Antoine, n. 63.	
Accard.	11 mois.	rue de Sully, n. 12.	
Catois. (1)	5 ans.	rue de la Mortellerie, 98.	
Chantelue.	1	rue de la Mortellerie, 28.	
Gourgue.	8 mois.	rue de la Juiverie, n. 5.	
Genty.	37 ans.	rue Perpignan, n. 12.	
Lionet.	1	rue du Figuier, n. 22.	Non vaccinés.
Libande.	4	Marché Neuf, n. 38.	
Masacry Durand.	1	à l'Archevêché.	
Mercier.	2	rue St.-Louis, n. 52.	
Mauclair. (2)	19	quai Bourbon, n. 21.	
Prieur.	3	r. des Marmouzets, n. 16.	
Piq.	3	r. des Deux-Ponts, n. 20.	

(1) Déjà marqué de la petite vérole.

(2) Déjà marqué de la petite vérole.

IXe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Perraud.	9 mois.	rue St.-Paul, n. 12.	Non vaccinés.
Paris.	2 ans ½.	r. de la Mortellerie, n. 118.	
Radoin.	26	quai Morland, n. 4.	
Souret.	3	rue Pourtour, n. 9.	
Vandeglace.	5 ans ½.	Impasse S.-Martial, n. 2.	
Bouton.	19	rue Neuve-St.-Paul, n. 5.	Inconnus.
Laumonier.	1 an ½.	rue Contrescarpe, n. 10.	
Mandé.	2	rue des Jardins, n. 16.	
Marquet.	19	Hôtel-Dieu.	Inconnus.
Mousson.	23	id.	
Paillon.	25	id.	
Sandfort.	25	id.	
		Nombre. . . .	25.

NOVEMBRE.

Desosy.	2 a. 8 m.	rue Chanoinesse, n. 22.	Non vaccin.
Duplassier.	11 mois.	rue Perpignan, n. 11.	
Doz.	1 an.	rue Geoffroy-Lasnier, 7.	
Lecerf.	1 an.	Hôtel-Dieu.	Inconnus.
Roussel.	19	id.	
		Nombre. . . .	5

DÉCEMBRE.

Lévesque.	3 a. 3 m.	rue aux Fèves, n. 16.	Non vaccinés.
Fournier.	4 ans.	rue St.-Paul, n. 8.	

IXe ARRONDISSEMENT.

Suite de Décembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Lebrun. (1)	18 mois.	rue de la Tixeranderie, n. 76.	Fausse vac.
Delobre.	1 an.	Hôtel-Dieu.	Inconnus.
Marevin.	18	Hôtel-Dieu.	
		Nombre. . . .	5.
		Total pour l'Arrondissement. . . .	225.

(1) Vacciné au moment même de l'invasion de la petite vérole.

PARIS 1825.

DIXIÈME ARRONDISSEMENT.

JANVIER.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Cauquis Rosalie.	2 ans.	petite ruè Tarannc, n. 4.	Non vacc.
	Aux Hospices.		
Charvet.	6	carref. Saint-Benoit, 4.	Non vaccinés.
Legrand Jean.	20	rue St.-Jean de Latran, n. 3.	
Léon Laurent.	2	vielle rue du Temple, 111.	
Legrand Antoinc.	4	rue des jardins St.-Paul,	
Markinsky Nicolas.	11	r. Fontaine-au-Roi, 22.	
Nicolet Alexandre.	33	rue Dormesson, n. 15.	
Bertin Suzanne.	17	»	Inconn.
		Nombre. . . .	8

FÉVRIER.

Ferlet Marie.	2 ans.	rue Jarente, n. 5.	non vacc.
Rousseau Léonard.	19	r. de la Tixeranderie; 64.	
Levasseur Marie.	11	»	Inconn.
		Nombre. . . .	3

MAR .

Charles Auguste.	38 ans.	rue de Bagneux, n. 8.	Non vaccinés.
Delavillerey.	4	rue de Grenelle, n. 32.	
Guery Augustine.	4	rue des Vielles tuileries, n. 45.	

Xe ARRONDISSEMENT.

Suite de Mars.

NOMS.	AGES.	DOMICILES	
		Aux Hospices.	
Burlet Marie.	3 ans.	rue de Chartres, n. 12.	Non vacc.
Engere Marie.	5	rue de Normandie, n. 7.	Non vacc.
Herluisson Jean.	22	»	Incon.
		Nombre. . .	6

AVRIL.

Aux Hospices.

Baroton Catherine.	13	faub. St.-Antoine, n. 126.	Non vac.
Desteret Jean.	16	»	Non vac.
Lahaye Jean.	7	»	Non vac.
Moreau.	3 mois.	»	Incon.
Guillemon.	5 ans.	»	Incon.
		Nombre. . .	5.

MAI.

Aux Hospices.

Guiffard Jean.	4 ans.	marché Saint-Jean, n. 4.	Non vaccinés.
Grougrand Pierre.	9	rue Saint-Denis, n. 200.	Non vaccinés.
Mirabal.	5	rue du Mont-Saint-Hilaire, n. 18.	Non vaccinés.
Auzert Hyppolyte.	20 ans.	»	Inconnus.
Causin Joséphine.	2	rue d'Enfer. »	Inconnus.
Durand François.	2	rue St.-Dominique-d'Enfer. »	Inconnus.
Langin Auguste.	15	»	Inconnus.
		Nombre. . .	7

Xᵉ ARRONDISSEMENT.

Juin.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
		Hospices.	
Aunel Amélie.	2 ans.	rue Saint-Denis, n. 107.	Non vaccinés.
Bandras.	2	rue de Sèvre, n. 86.	
Barizet Antoinette.	6	rue Aumaire, n. 11.	
Carron Félix.	6	rue Saint-Laurent, n. 12.	
Charbonnel Joseph.	3	rue de la Lorvendos, 15.	
Dufey Françoise.	3	rue Saint-Denis, n. 107.	
Fromager Marie	13	r. Jean-Pain-Mollet, 15.	
Hery Marie	7	rue Mouffetard, n. 5.	
Panier Emile.	3	rue Saint-Denis, n. 107.	
Bazin André.	21	rue Saint-Paul, »	
Chauznas.	14	rue du Grand-Hurleur, 9.	
Gambar Victor.	4	rue d'Enfer, n. 28.	
Luisne Marie.	4	rue de Chartres, n. 23.	
Marin Laurent.	15	rue de la Poterie, n. 3.	
Servantier Jules.	4	rue St.-Antoine, n. 116.	
		Nombre. . . .	15.

Juillet.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Sapon François.	28	quai Dorsay, n. 19.	Non vaccinés.
Sette Nicolas.	4	rue des Vielles-Tuileries, n. 30.	
Maillery Louis.	17	rue du Dragon, 44.	
Malherbes Virginie.	26	rue Nicolet, n. 5.	
Savary Louise.	12	rue du Colombier, n. 5.	
Thomas.	25	rue du Bac, n. 11.	
Figiole Gabriel.	3	rue Barouillère, n. o.	
Grando Thérèze.	6	rue de Vaugirard, n. 3.	n. vac. inconnu.
		Hospices.	
vesuin.	10	rue des Tournelles, n. 2.	
oon Louis.	6	rue Neuve-S.-Médard, 18	

X

Xᵉ ARRONDISSEMENT.

Suite de Juillet.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Borda Jean.	11 ans.	rue Mazarine, n. 25.	Non vaccinés.
Bari Louise.	4	rue Maison-Neuve, n. 2.	
Chacon Louis.	3	rue Transnonain, n. 37.	
Guillemin Eliza.	4	r. du Petit-Vaugirard, 10.	
Masion Justine.	9	quai Pelletier, n. 16.	
Rose Antoinette.	11	rue de Charenton, n. 18.	
Thibaut Auguste.	5	Avenue Lowendal, n. 21.	
Blondel Auguste.	11	rue d'Argenteuil, n. 51.	Inconnus.
Breton Cécile.	7	rue St.-Sauveur, n. 24.	
Bontifot Victor.	16	aux 2 Moulins.	
Denis Marie.	3	rue St.-Martin, n. 82.	
Joigny Barthelemy.	14	rue Jean-de-l'Epine, n. 5.	
Themas Jean.	24		

Nombre. . . . 23.

AOUT.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Armand Catherine.	3 ans.	rue de l'Université. n. 30.	Non vaccinés.
Barraud François.	10	rue St.-Maur, n. 8.	
Bourguin Louis.	11	rue de Sèvres, n. 42.	
Demay Louis.	10	rue Mazarine. n. 13.	
Frere Jacques.	6	rue des Mauvais Garçons, n. 10.	
Gouot Pauline.	1	rue Traverse, n. 18.	
Gobert Charles.	8	rue de Bussy, n. 21.	
Juste Hortense.	4	Barr. Mont Parnasse, n 8.	
Lainé Jean.	2	quai d'Orsay, n. 19.	
Malherbes Célestine.	9	rue de Sèvres, n. 30.	
Mougenot François.	2	rue St.-Dominique, n. 64.	
Prenelle Eliza.	2	rue du Dragon, n. 6.	
Préfaux Antoinette.	14	rue de l'Université, n. 31.	
Devileune Charles.	15	rue St.-Dominique, n. 2.	Inconnus.
Hardelay Charles.	2	rue de Grenelle, n. 215.	

Xᵉ ARRONDISSEMENT.

Suite d'Août.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
anière Pierre.	2 ans.	rue Rousselet, n. 2.	Inconnus.
ichard Victor.	2	rue de Varennes, n. 4.	
»	»	»	
»	»	»	
»	»	»	

Aux Hospices.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
vires Adélaïde.	1 an.	rue Traverse, n. 17.	Non vaccinés.
vires Jean.	2	*Id.* *Id.*	
rbier Jules.	13	rue Piliers-d'Etain, n. 14.	
rd Clément.	2	rue Jean-Pain-Mollet. 13.	
iffaut Pierre.	13	rue Marivaux, n. 14.	
rel Félicité,	3	rue de la Santé, n. 4.	
ion	2	rue Rochechouart, n. 66.	
nhomme Ambroise.	2	rue des Boucheries, n. 16.	
unet Jean.	5	rue de Reuilly, n. 31.	
pel Sylvain.	3	rue Bordet, n. 8.	
illeux Michaud.	7	rue de l'Oursine, n. 16.	
iban Anne.	8	rue de la Lanterne, n. 8.	
irand Hypolite.	2	rue du Paon, n. 6.	
vid Auguste.	11	rue de l'Aiguillerie, n. 11.	
tot Paul.	13	grande rue Verte, n. 36.	
ozel Marguerite.	3	Fb St.-Jacques, n. 35.	
evin Adolphe.	3	rue de Bussy, n. 21.	
ttgindre François.	5	rue des Arcis, n. 19.	
urice Joséphine.	9	rue de la Michodière, n. 3.	
orel Guillaume.	3	rue Mouffetard, n. 264.	
oulin Anne.	5	rue Beaubourg, n. 18.	
rrier Alphonse.	3	Fb. St.-Martin, n. 19.	
usselet Pierre.	3	rue d'Orléans, n. 31.	
vernier Jacques.	2	rue Mondétour, n. 7.	
ffier Angélique.	8	rue St.-Jacques, n. 111.	
ileau Marie.	11	rue St.-Victor, n. 74.	
rly Jean-Baptiste.	3	rue des Boucheries, n. 22.	

Xe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Août.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Salesse Pierre.	14 ans.	r. S.-Germain-l'Auxerrois, n. 67.	Fausse vaccine en province.
Barnabé.	5	rue Pastourelle, n. 3.	D. actuels inconnus.
Chartier Adolphe.	7	rue St.-Dominique, n. 1.	
Balvaut.	5	rue St.-Denis, n. 120.	
Collé François.	4	à Versailles.	
Delaune Pierre.	8	à Versailles.	
Duveit.	9	rue St.-Julien-le-Pauvre, n. 4.	
Huigue Théodore.	7	rue des Prêtres-S.-Paul, n. 26.	
Moser Louis.	14	rue St.-Honoré, n. 23.	
Mariotte Pierre.	14	rue de la Limace, n. 12.	

Nombre. . . 54.

SEPTEMBRE.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Boucherain.	30 ans.	rue du Dragon, n. 8.	Non vaccinés.
Courtiotte.	2	même rue. *Id.*	
Clairey Charles.	7	rue Rousselet, n. 17.	
Cornet Louis.	1	rue de Grenelle, n. 6.	
Demangin François.	6	rue des Mauvais-Garçons, n. 14.	
Dudoit Alphonse.	1	petite rue du Bac, n. 5.	
Dunand Marie.	2	rue Ste-Placide, n. 1.	
Dumet Rosalie.	1 an $\frac{1}{2}$.	rue des Brodeurs, n. 25.	
Decoursy Sophie.	24	r. des Petits-Augustins, 5.	
Fondrian Julie.	20	rue des Vieilles Tuileries, n. 47.	
Lestro Louis.	11	Esplanade des Invalid. 18.	
Liot Marie.	31	rue Mazarine, n. 47.	
Lathuile Auguste.	1	rue de Sèvres, n. 100.	

Xe ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Laboissieu Jean.	6 ans.	rue St.-Maur, n. 6.	Non vaccinés.
Ménager Gabriel.	1 an ½.	Impasse Gabrielle, n. 1.	
Nicolas Augustin (1)	25	rue de Seine, n. 79.	
Préjean Nicolas.	9	rue de l'Université, n. 34.	
Renaud Jean.	5	rue Ste-Placide, n. 23.	
Salomon Joséphine.	2	Ecole Militaire.	
Tuilier Jean.	9	rue Taranne, n. 7.	
Tungon Henriette.	24	rue de Seine, n. 48.	
Villiard Jean.	2	rue des Vieilles Tuileries, n. 16.	
Viltemer Catherine.	9	rue de la Comète, n. 9.	Inconnu.
Papillon Denis.	1	rue St.-Dominique, n. 41.	

Aux Hospices.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Aursac Henriette.	6	r. du Fb.-S.-Martin, 24.	Non vaccinés.
Avenant François.	3	rue St.-Jacques, n. 22.	
Boret Mélanie.	10	r. de la Croix-Blanche, 2.	
Bocard Louise.	7	rue Planche-Mibray, n. 6.	
Beauville.	3	rue St.-Antoine, n. 126.	
Batisse François.	5	rue des Rats, n. 11.	
Clas Euphrasie.	5	rue de Sèvres, n. 82.	
Cordier François.	10	rue St.-Laurent, n. 34.	
Fontaine Eliza.	2	rue du Poirier, n. 7.	
Grezel Angélique.	2	rue du Faub. St.-Jacques, n. 35.	
Labro Ambroise.	5	rue Boucher, n. 3.	
Levasseur Alphonse.	7	rue de l'Oursine, n. 7.	
Laguet Jeanne.	6	rue Traversière, n. 28.	
Lecomte Mathieu.	8	rue des Lavandières, 12.	

(1) Ce jeune homme avait eu la petite vérole à cinq ans, en même tems que sa sœur.

Xe ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Mastezart Stanislas.	7 ans.	rue de Chartres, n. 7.	Non vaccinés.
Morlay François.	10	r. des Petits-August. n. 5.	
Nesme.	5	rue du Fb. St.-Ante n. 88.	
Prévot Guillaume.	10	rue Cocatrix, n. 5.	
Peters Alexandre.	4	rue Lesdiguières, n. 8.	
Péters Joséphine.	5	même rue, n. 8.	
Tachaud Jules.	2	rue de la Calande, n. 44.	
Vernier Eliza.	3	rue Ménilmontant, n. 85.	
Auguey Adèle.	15	rue d'Ormesson, n.	Inconnus.
Clavelin Marie.	8	rue de la Truanderie, 39.	
Claloii Emélie.	2	rue du Poirier, n. 5.	
Chaten J.-B.	12	place Cambray, n. 3.	
Demongeot Agnès.	8	rue Coquenard, n. 22.	
Gorchat Louis.	4	rue des Brodeurs, n. 6.	
Galibert Frédéric.	9	rue de Jouy, n. 17.	
Moreau Louis.	1		
Vaumousse François.	12	rue du Plâtre, n. 11.	

Nombre. . . . 55.

OCTOBRE.

Antoine Angélique.	1 an $\frac{1}{2}$.	rue Mazarine, n. 76.	Non vaccinés.
Boningue Victor.	1 an $\frac{1}{2}$.	rue des Mauvais-Garçons, n. 18.	
Bizillot Laurence.	13 mois.	rue St.-Dominique, n 26.	
Bernard Louise.	4 ans.	rue de Seine, n. 51.	
Digon Virginie.	1	rue Mazarine, n. 33.	
Cosso Jeanne.	5	rue Ste-Placide, n. 19.	
Fuzeau Antoine.	5	rue des Vieilles-Tuileries, n. 6.	
Garnier Joséphine.	6	rue des Marais, n. 14.	
Gestat Guillaume.	6	passage des Petites-Boucheries, n. 1.	
Honaute.	3	rue de Sèvres, n. 121.	

Xe ARRONDISSEMENT.

Suite d'octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Jobert Adélaïde.	1 an ½.	quai d'Orsay, n. 55.	Non vaccinés.
Maréchal Pauline.	14	rue St.-Dominique, n. 1.	
Moreau Jean.	2	rue St.-Maur, n. 4.	
Marty Antoine.	5 mois.	rue de Sèvres, n. 71.	
Pramprein François.	23 ans.	rue St.-Dominique, n. 4.	
Chalon François.	1 an ½.	rue de Sèvres, n. 10.	Inconnus.
Pelet Marie.	15	rue de Grenelle, n. 106.	
Vendefleur Marie.	3	rue St.-Dominique, n. 8.	
Aux Hospices.			
Bainbault Marguerite.	4 ans.	r. des Grands-Augustins, n. 47.	Non vaccinés.
Besard Marie.	5	Fb. St.-Denis, n. 141.	
Colin Louise.	4	rue de la Huchette, n. 54.	
Cerneuillon Antoine.	14	rue Jean-Robert, n. 22.	
Corvée Jacques.	13	rue St.-Sabin, n. 6.	
Deschantres.	2 ans ½.	rue St.-Christophe, n. 14.	
Fiacre Louise.	5	rue Neuve-St.-Médard, n. 11.	
Gueriot Pauline.	2 ans ½.	rue Mouffetard, n. 282.	
Gaillard Sylvestre.	6	rue de la Calandre, n. 21.	
Yatet Blanche.	4	rue de la Poterie, n. 27.	
Gojot Virginie.	6	rue de Bièvre, n. 17.	
Leroux Victor.	7	rue St.-Dominique-d'Enfer, n. 8.	
Legrand.	11	rue du Vertbois, n. 8.	
Martin.	2 ans ½.	r. des Deux-Portes, n. 11.	
Malefait Alexandrine.	5	rue Contrescarpe, n. 12.	
Morel Marie.	7	rue St.-Martin, n. 243.	
Maria Eliza.	6	Barrière de Sèvres, n. 19.	
Neveux Marie.	2 ans ½.	rue des 3 Canettes, n. 15.	
Putet Eloïse.	2	rue Lesdiguières, n. 8.	

Xe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Perinet Guillaume.	9	rue d'Avignon, n. 10.	Non vaccinés.
Perinet Rosalie.	11	*Id. Id.*	
Picard Anne.	12	Fb. St.-Martin, n. 7.	
Riocro Victorine.	5	pass. Molière, n. 5.	
Rat François.	7	rue de Sèvre, n. 56.	
Rougier François.	3	rue Vieille du Temple, n. 10.	
Savaguier Charles.	2	rue St.-Jean de Beauvais, n. 13.	
Simonet Théodore.	3	rue Mouffetard, n. 19.	
Vieillard Jules.	15	rue des Poulies, n. 13.	
Montingu Rosalie. (1)	7	rue de la Vannerie, n. 23.	fausse vacc.
		Aux Hospices.	
Croisande Pierre.	8 ans.	rue St.-Antoine, n. 117.	Inconnus.
Fougeres Charles.	1	demeurant à Clichy. »	
Laidet Françoise.	4	demeurant à Pantin. »	
Jacquinot Anne.	2	rue de la Calandre, n. 5.	
Montouché Marie.	5	rue St.-Jacques, n. 15.	
Renaud Louis.	17	rue de la Croix. »	
Rouillard Marie.	15	»	

Nombre. . . . 54.

NOVEMBRE.

Anterault Alphonse.	15 mois.	rue de Sèvres, n. 100.	Non vaccinés
Aubry Charles.	3 ans.	rue des Mauvais-Garçons, n. 2.	
Bolonnis Estelle.	2	rue St.-Benoit, n. 13.	
Dagnace Vital.	21 mois.	rue du Cherchemidi, 29.	
Lemaître Louis.	8 mois.	rue de la Vierge, n. 9.	

(1) Deux fois fausse vaccine.

Xe ARRONDISSEMENT.

Suite de Novembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Lehon Jean.	6 ans.	Avenue Lowendal, n. 15.	Non vaccinés.
Michou Dominique.	14	r. des Fossés S.-Germ. 6.	
Plassion Catherine.	2	rue de l'Université, n. 18.	
Raimbault Elisa.	4	rue de Nevers, n. 9.	
Vandesker Jean.	2	rue de Grenelle, n. 20.	
Bor André.	22	rue Sainte-Placide, n. 15.	Inconnu.
	Aux Hospices.		
Bailly Jacques.	14 ans.	rue des Gravilliers, n. 52.	Non vaccinés.
Cetier Charles.	32	rue Maubué, n. 19.	
Clarigny Constance.	8	rue Montorgueil, n. 33.	
Delaunay Marie.	5	rue de la Montagne Sainte-Geneviève, n. 25.	
Garnier Marie.	2	rue de la Mortellerie, 143.	
Hubert.	4	rue de Sèvres, n. 63.	
Lafille Marie.	10	Montagne Sainte-Geneviève, n. 52.	
Marais Antoine.	10	rue Froidmanteaux, 30.	
Moulard.	17	rue Richelieu, n. 48.	
Petit Julien.	10	rue Mouffetard, n. 49.	
Piel Gilbert.	7	place Cambray, n. 12.	
Pelletier Rene.	7	rue de l'Oursine, n. 2.	
Boissard François.	5	rue de Charonne, n. 15.	faus. vacc.
Debarle Constant.	13	rue aux Fers, n. 262.	
Boudemuis Jean.	14	rue de Touraine, n. 1.	Inconnus.
Darry Louis.	22 mois.	barrière de la Garre. »	
Ledoux.	37 ans.	rue Marie-Stuart, n. 3.	
Tourné Jeune.	14	rue d'Argenteuil, n. 1.	
Voutel Jacques.	7	passage de l'Ancre, n. 6.	

Nombre. . . . 30.

X[e] ARRONDISSEMENT.

Décembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Bresne Pierre.	19 ans.	rue de Varennes, n. 36.	Non vaccinés.
Camus Jean.	19 mois.	rue Traverse, n. 21.	
David Louis.	4 ans.	rue de la Vierge, n. 5.	
Derne Antoine.	3	rue du Bac, n. 69.	
Flamand Louis.	5	rue Saint-Jean, n. 4.	
Flamand Louise.	6	même rue, n. 4.	
Filant Flore.	10 mois.	rue de la Vierge, n. 13.	
Filéas Jean.	6 mois.	rue Dauphine, n. 38.	
Moulin Louise.	30 ans.	rue Traverse, n. 21.	
Lamourette Caroline.	6	rue Furstemberg, n. 9.	
Troptez Ernest.	3	rue de Bourgogne, n. 37.	
Didier Pierre. (1)	3	rue des Petits-Augustins, n. 16.	faus vac.
Poullier J.-B.	14	rue de la Comète, n. 7.	
Couster.	27 mois.	avenue de Breteuil. »	Inconnu.

Hospices de cet Arrondissement.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Ariou Jean.	4 ans.	rue des Mauvais-Garçons, n. 2.	Non vaccinés.
Bouché Nicolas.	5	rue Verbois, n. 5.	
Lecomte François.	14	rue des Vielles-Tuileries, n. 26.	
Marquille Jean.	7	rue du Faubourg du Temple, n. 97.	
Roussel Jacques.	30 mois.	rue du Ponceau, n. 25.	
Vagnier Lucien.	2 ans.	rue Perdue, n. 15.	
Tirchasse François.	22 mois.	faub. St.-Honoré, n. 32.	f. vac.
Champion Rosalie.	25 mois.	rue St.-Nicolas, n. 7.	Inconnus.
Destin Aimée.	1 an.	»	

(1) Vacciné deux jours avant l'éruption de la petite vérole.

Xᵉ ARRONDISSEMENT.

Suite de Décembre.

AUX HOSPICES.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Firmant Catherine.	2 ans.	»	Inconnus.
Hue Catherine.	8	»	
Mongnot Jean.	5	»	
Souchey Adolphe.	2	»	

Nombre. . . . 27

Total pour l'arrondissement. . . . 287.

PARIS 1825.

ONZIÈME ARRONDISSEMENT.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
		JANVIER.	
»	»	»	
		FÉVRIER.	
»	»	»	
		MARS.	
Gorlier Alexandrine.	4 ans.	rue de Laharpe, n. 19.	Non vacc.
		Nombre. . . .	1.
		AVRIL.	
»	»	»	
		MAI.	
Lemonier Hortense	4 ans.	rue St.-Jacques, n. 158.	Non vacc.
		Nombre. . . .	1.
		JUIN.	
Lacote Joseph.	21 ans.	rue Monsieur-le-Prince, n. 30.	Non vaccinés.
Michel Henry.	1	rue Vaugirad, n. 9.	
		Nombre. . . .	2.

XIe ARRONDISSEMENT.

Juillet.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Berthault Aubert.	23 ans.	rue St.-Jacques, n. 58.	Non vaccinés.
Chavannes Edmond.	2	r. N^e-Dame-des-Champs, n. 46.	
Gauler Louis.	5 ans.	rue du Four, n. 51.	

Nombre. . . . 3.

Août.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Auzu Marguerite.	1 an.	boulev. Mont-Parn., n. 19.	Non vaccinés.
Bonnenfant François.	29	rue Poirée, n. 6.	
Clerbaux Marie.	5	rue du Vieux-Colombier, n. 12.	
Descombes Louise.	6	rue de la Parcheminerie, n. 10.	
Duptin Jean.	1	rue Poupée, n. 2.	
Donnet.	21	rue Vaugirard, n. 21.	
Fumade Marie.	4	rue Pierre-Sarrazin, n. 7.	
François Marie.	20	rue Mabillon, n. 6.	
Gion Philippe. (1)	16	rue de la Barillerie, n. 8.	
Guinet Adelaïde.	11	rue de l'Hirondelle, n. 18.	
Lesade Jean.	20	rue St.-Dominique, n. 12.	
Lacroix Auguste.	4	rue des Fourneaux, n. 18.	
Obré Louis.	5	rue de l'École-de-Médecine, n. 16.	

Nombre. . . . 13.

Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Bernard Pauline. (2)	14 ans.	rue de Harlay, n. 3.	Non vacc.
Chauson Marie.	6	rue St.-Jacques, n. 82.	
Dobigny Constantin.	2	cour Lamoignon, n. 8.	

(1) Déjà 2 fois la petite vérole, la seconde ayant marqué.

(2) Déjà marquée de la petite vérole.

XIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Esthnout Théodore.	6 ans.	rue St.-Sevrin, n. 5.	Non vaccinés.
Geltier Eugène.	1	rue Cordier, n. 21.	
Grimon Marie.	8	rue St.-Jacques, n. 140.	
Huet Cécile.	8	rue de l'École de Médedecine, n. 33.	
Hepner Jean.	6	rue St.-Jacques, n. 140.	
Hazard Louis. (1)	22	rue Mabillon, n. 12.	
L'ainée.	26	rue Mâcon, n. 6.	
Lacombe Bastien.	1	rue Poupée, n. 8.	
Lefort.	5	rue St.-Jacques, n. 140.	
Lambert Louis.	4	rue de la Harpe, n. 60.	
Leclerc Marie.	3	rue de la Parcheminerie, n. 10.	
Modelure Pierre.	6	rue du Paon, n. 18.	
Porthemon François.	26	rue des Grès, n. 3.	
Rameau Jean.	6	rue St.-Thomas, n. 15.	
Retif Reine.	8	rue St.-Jacques, n. 128.	
Nadeau. (2)	1	rue de Tournon, n. 12.	f. vac.
Ruzé Jeanne. (3)	9	rue Percée, n. 4.	
Poinchard Marie.	22	rue Bœufbrie, n. 18.	Inconnue.

Nombre. . . . 21.

OCTOBRE.

Aline.	1 a. 3 m.	rue de la Harpe, n. 60.	non vacc.
Bagniard.	8 mois.	rue Guillemin, n. 26.	
Fournier.	17 ans.	rue Zacharie, n. 20.	

(1) Ayant eu déjà 2 fois la petite vérole, dont il était marqué.

(2) Vacciné au moment même de l'invasion de la petite vérole.

(3) Deux fois fausse vaccine.

XIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Fallibois.	3 ans $\frac{1}{2}$.	rue de la Huchette, n. 38.	Non vaccinés.
Lefebvre.	5	place du Pont St.-Michel, n. 52.	
Laniot.	3	rue Gaillarde, n. 18.	
Landier.	7 ans $\frac{1}{2}$.	rue Cordier, n. 6.	
Lens.	1 a. 10 m.	rue Vaugirard, n. 89.	
Roger.	3	rue de la Huchette, n. 38.	
Ratillon.	3 ans $\frac{1}{2}$.	rue St.-Anne, n. 2.	
Vesseron.	2 a. 3 m.	rue des Canettes, n. 12.	
Rouchet.	1	rue des Vieux-Augustins, n. 47.	Inconnus.
Becker.	19	rue d'Enfer, 32.	
Jacques.	3 ans $\frac{1}{2}$.	rue Guillemin, n. 20.	
Miller.	2	rue Guillemin, n. 22.	
		Nombre. . .	15.

NOVEMBRE.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Dumoutier.	18 ans.	rue Zacharie, n. 18.	Non vaccinés.
Flammand.	5 ans $\frac{1}{2}$.	rue de Tournon, n. 27.	
Girard.	1 a. 10 m.	rue Zacharie, n. 15.	
Hennit.	»	rue du Petit-Lion, n. 7.	
Lacombe.	1 a. 7 m.	rue Poupée, n. 8.	
Langlumé.	8	rue de la Huchette, n. 23.	
Marcel.	1	rue des Petits-Champs, 8.	
Portel.	13	rue Vaugirard, n. 40.	
Sabine.	5 ans $\frac{1}{2}$.	rue St.-Sevrin, n. 14.	
Sorin.	5	rue des Boucheries, n. 71.	
Wangeluven.	10	rue de Harlay, n. 27.	incon.
Cotteret.	19	Ecole de Médecine, n. 4.	
Roger. (1)	20	rue St.-André, n. 53.	vaccinée.
		Nombre. . .	13.

(1) D'après les renseignemens donnés par la famille, mademoiselle Roger n'est point morte de la petite vérole.

XIe ARRONDISSEMENT.

Décembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Daugny.	4 ans ½.	rue de la Parcheminerie, n. 9.	Non vaccinés.
Lucaux.	1	rue du Gindre, n. 3.	

Nombre. . . . 2.

Total pour l'arrondissement. . . . 71.

PARIS 1825.

DOUZIÈME ARRONDISSEMENT.

JANVIER.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
·outurier Pierre.	18 ans.	rue de la Montagne, 29.	Non vaccinés.
·ujardin Paul.	4 mois.	rue des Boulangers, n. 11.	
·acob Charlotte.	3 ans.	aux anciens Deux-Moulins.	
·évesque Victoire.	3 mois.	rue de l'Oursine, n. 89.	
		Nombre. . . .	4.

FÉVRIER.

·rossard Jeanne.	5 ans.	Rue du Paon, n. 13.	Non vac.
·evillor Joseph.	22	Hosp. de la Pitié.	Incon.
		Nombre. . . .	2.

MARS.

·ard Eugénie.	23	Hospice.	Inconnus.
·lari Julien.	23	Id.	
		Nombre. . . .	2.

AVRIL.

·rke Jean.	2 ans.	rue des Francs-Bourgeois, n. 14.	Non vaccinés.
·ranne Lucien.	5	rue Mouffetard, n. 130.	

XIIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Avril.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Atland Eugène.	25 jours.	rue de la Fontaine, n. 1.	faus. vacc.
Grangot Pierre.	23 ans.	Hospices.	Inconnus.
Meunier Marie.	25	Id.	
Rouchaud Jean.	17	Id.	
		Nombre. . .	6.

MAI.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Blanvilain Louise.	6 ans.	rue des Carmes, n. 16.	Non vaccinés.
Chabriac Louis.	3	place Maubert, n. 23.	
Coulon François.	2	place Maubert, n. 17.	
Franquin Adèle.	3	rue de Poissy, n. 3.	
Moutel.	2	rue Mouffetard, n. 132.	
L'épine Jean.	11 mois.	place aux Veaux.	Domiciles actuels incon.
Brillant Jean.	19 ans.	Hospice.	
Boulange Reine.	2	Id.	
Gaillard Julienne.	18	Id.	
Lainé.	23	Id.	
Maury.	25	Id.	
Pascoin.	25	Id.	
		Nombre. . .	21.

JUIN.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Boutillers Louis.	6 ans.	rue Traversine, n. 12.	Non vaccinés.
Cabaret Louis.	10 mois.	rue de l'Oursine, n. 68.	
Duchassey Alexandrine	4 ans.	place Maubert, n. 17.	
Galebois François.	19	rue du Mont-St.-Hilaire, n. 1.	
Hesel Charles.	18 mois.	rue Gracieuse, n. 22.	
Haussi Marie.	3 ans.	rue du Bon-Puits, n. 5.	
Leseigneur Marie.	1	rue des Carmes, n. 16.	

XIIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Juin.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
ɩeplat J.-B.	6 ans.	rue St.-Victor. n. 99.	Non vaccinés.
Ɩaché Antoinette.	36	rue Neuve Saint-Médard, n. 8.	
'errant Laure.	14	cloître Bernardin, n. 4.	
'ercre Adèle.	4	rue Perdue, n. 22.	
'etit Anne.	4	rue St.-Victor, n. 99.	
'otain Nicolas.	6	rue de l'Oursine, n. 94.	
'augelade Antoinet^e.	26	rue des Prêtres, n. 14.	
ourrier.	16	Hospice.	Inconnus.
apitain Gilbert.	19	Id.	
'evirènne Jean.	20	Id.	
uinguan Marie.	25	Id.	
uerriot Louis.	33	Id.	
adugé Jean.	23	Id.	
uantin Rosalie.	25	Id.	
essas Georges.	24	Id.	

Nombre. . . . 22.

JUILLET.

ntignot Marguerite.	5 ans.	rue des Noyers, n. 28.	
on François.	2	rue Neuve Saint-Médard, n. 16.	Non vaccinés.
ıarbonnée Louis.	14 mois.	rue Saint-Victor, n. 95.	
rdier Pelte.	3 ans.	rue de Versailles, n. 16.	
ergeon Eugène.	7	rue de l'Hôpital, n. 8.	
essenoir Jean.	24	rue des Carmes, n. 38.	
ejon Jean.	11 mois.	rue Saint-Victor, n. 103.	
eu Jules.	2	rue de Bièvre, n. 1.	
restier Pascal.	1	rue des Lavandières, n. 8.	
ulard Etienne.	3	rue des Prêtres, n. 44.	
utier Pierre.	4	rue des Lyonnais, n. 2.	
illemon J.-B.	2	rue Mouffetard, n. 132	
ucher Achille.	3	rue Mouffetard, n. 191.	

XIIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Juillet.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Héritier Anne.	3 ans.	rue St.-Hypolite, n. 2.	Non vaccinés.
Marin Jean Michel.	28	rue Maubert, n. 18.	
Monriot Caroline.	5	rue du Bon-Puits, n. 1.	
Miezel.	15 mois.	rue d'Orleans, n. 37.	
Moirel Louis.	2 ans ½.	rue Contrescarpe, n. 9.	
Maniglier Claude.	7	rue de la Vielle-Estrapade, n. 23.	
Profit Louis.	22	rue Saint-Victor, n. 57.	
Permet Louis.	25	barrière de l'Hôpital, n. 8.	
Poulet Anne.	6	rue Mouffetard, n. 84.	
Rourier Paul.	13	rue des Fossés Saint-Victor. n. 12.	
Tiront Nicolas.	8 mois.	rue d'Arras, n. 11.	
Trémeaux Angélique.	16	rue d'Orélans, n. 4.	
Gueunon Anne.	4	rue du Bon-Puits, n. 15.	f. vacc.
Raulin Charles.	4	place Maubert, n. 41.	
Andouard Jean.	24	Hospice.	Inconnus.
Colliard Jean.	18	Id.	
Corbin Pierre.	23	Id.	
Dubois Mathieu.	21	Id.	
Gonard Antoine.	20	Id.	
Galemand Jacques.	26	Id.	
Hué Désiré.	19	Id.	
Harembourg.	26	Id.	
Magnen Marie.	19	Id.	
Mallochon Marie.	30	Id.	
Monnier Louise.	29	Id.	
Pataquette.	16	Id.	
Rose Pierrette.	22	Id.	
Renaud J.-B.	36	Id.	
Roch Jean.	16	Id.	
Roffy Louis.	19	Id.	
Raty Jeanne.	16	Id.	
Thevenin Pierre.	24	Id.	

Nombre. . . . 45.

XIIe ARRONDISSEMENT.

Aout.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.
Atilis Anne.	2 ans.	rue Tripperet, n. 2.
Bonnet Paul.	2	rue des Gobelins, n. 45.
Bæchot Adélaïde.	2	rue de l'Oursine, n. 60.
Boulanger Marie.	30	rue St.-Jacques, n. 145.
Breton Pierre.	3	rue Mouffetard, n. 268.
Bourgeois Mansieu.	2	rue des Postes, n. 16.
Baudois Cristophe.	4 mois.	r. des Grands-Dégrés, 80.
Berg Arsène.	1 ans.	rue St.-Victor, n. 124.
Call Adèle.	2	rue Tripperet, n. 2.
Chapany Antoine.	6	rue du Murier, n. 11.
Cornet Françoise.	6	rue Saint-Victor, n. 92.
Courteix Aline.	6	place Maubert, n. 41.
Carré François.	6	rue des Fossés Saint-Bernard, n. 16.
Camus Jean.	20	rue Galande, n. 23.
Cordier Marie. (1)	6	rue Mouffetard, n. 311.
Charere.	2	rue d'Ecosse, n. 7.
Dumais.	2	rue des Rats, n. 3.
Dammain Rosalie.	5	rue d'Orléans, n. 21.
Degard Pierre.	3	r. S.-Et.-des-Grés, n. 12.
Delislo Guillaume.	23	rue des Postes, n. 34.
Figarot J.-B.	1	rue Perdue, n. 12.
Fritz Jean.	1	faub. St.-Jacques, n. 35.
Gauthery Jean.	1	rue d'Arras, n. 13.
Guittette Louis.	1	rue Mouffetard, n. 284.
Ainbert Geneviève.	3	rue des Marmouzets, n. 1.
Dumont-Jean^e Marie.	26	rue Perdue, n. 19.
Kalpi Georges.	8 mois.	rue Tripperet, n. 2.
Leblanc Louis.	15 ans.	rue St.-Jacques, n. 191.
Lebrun Ainé.	11	boulevard de l'Hôpital, 18.
Lalozau Marie.	1	cloître St.-Marcel, n. 3.
Lequin J.-B.	8	rue d'Orléans, n. 37.
Landier Jean.	3	rue Poliveau, n. 17.
Lebanée Éloïse.	2	rue des Lyonnais, n. 2.

Non vaccinés.

(1) Déjà deux fois la petite vérole, dont elle portait des traces.

XIIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Août.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Lavigne Jean.	1 an.	rue du Fossé Saint-Marcel, n. 23.	
Lambert Marie.	1	rue du Fossé Saint-Marcel, n. 48.	
Lucaux Marie.	1	rue d'Orléans, n. 31.	
Thauly Françoise.	3	rue des Lyonnais, n. 4.	
Marest Marie.	1	rue Saint-Victor, n. 57.	
Malebranche Éloise.	8 mois.	rue Tripperet, n. 2.	
Marlot Louise.	1	rue Galande, n. 14.	
Moulin Suzanne.	3	rue du Fouarre, n. 1.	
Millon Jeanne.	14 mois.	rue Mouffetard, n. 60.	
Marg Jean.	2 ans.	rue de l'Oursine, n. 38.	
Mathieu Marie.	4	rue Saint-Victor, n. 74.	
Mouron Lise.	2	rue de Bièvre, n. 14.	
Masson Marie.	2	r. Neuve St-Médard, 15.	
Mancy Jean.	5	rue d'Orléans, n. 27.	
Pernot Pierre.	10	rue St.-Jean-de Bauvais, n. 30.	Non vaccinés.
Papen Eloïse.	5	rue de l'Epée-de-Bois, 4.	
Pinchand Alexandre.	3	rue des Amandiers, n. 4.	
Roussel Madeleine.	4	boul. de l'Hôpital, n. 8.	
Roideau Marie.	3	rue des Sept-Voies, n. 53.	
Rousselet Pauline.	1	rue de la Bucherie, n. 17.	
Sirop J.-B.	11	rue des Fossés Saint-Victor, n. 1.	
Sabot Marie.	2	même rue, n. 1.	
Sauton Aimé.	4	faub. St.-Jacques, n 315.	
Trin Jean.	2	rue Mouffetard, n. 169.	
Taunier Jean.	2	rue Contrescarpe, n. 7.	
Valmy Jean.	4	faub. St.-Jacques, n. 44.	
Virbek Elisabeth.	5	rue Judas, n. 9.	
Vallée Louis.	1	rue Mouffetard, n. 162.	
Sarcouf Marie.	3	aux anciens Deux-Moulins, n. 46.	
Coulonnier Joséphine.	4	rue des Fossés Saint-Victor, n. 46.	F. vacc.

XIIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Août.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Chazot Antoinette.	4 ans.	rue Saint-Jean-de-Beauvais, n. 19.	Fausse vaccine.
Hauzanne Louis.	2	rue d'Arras, n. 13.	
Hausanne Nicolas. (1)	2	même rue, n. 13.	
Tramblay Eloïse.	1	Impasse Etienne, n. 4.	
Gauthier Marie.	27 ans.	Domiciles inconnus.	Inconnus.
Audry Pierre.	25	Hospice.	
Aubert Félix.	20 mois.	Id.	
Bezot Jean.	19 ans.	Id.	
Beaudoin Antoine.	25	Id.	
Bourson Alphonse.	19	Id.	
Cotté Thérèze.	16	Id.	
Courteix Jean.	20	Id.	
Chambran.	25	Id.	
Doirac Jean.	19	Id.	
Daumain.	5	Id.	
Dulaude Georges.	25	Id.	
Durand Salene.	18	Id.	
Fonnet Jean.	24	Id.	
Gonnet Alexandrine.	32	Id.	
Guillou Jean.	26	Id.	
Héron Frédéric.	17	Id.	
Harvy Louis.	26	Id.	
Lair Charles.	21	Id.	
Lucquet.	19	Id.	
Lavessière Jean.	15	Id.	
Magnier Augustin.	2 ans. $\frac{1}{2}$.	Id.	
Marin Thérèze.	25	Id.	

(1) Chez ces deux frères, fausses vaccines pratiquées en province; un frère plus jeune n'a pas été atteint de la petite vérole, quoique couchant avec le malade dès le commencement de la maladie, et ne le quittant pas d'un seul instant durant le cours de la petite vérole; il avait eu une vaccine régulière.

XIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Août.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Meit Jacques.	23 ans.	Hospice.	Inconnus.
Marion Pierre.	22	Id.	
Mauret Emilie.	20	Id.	
Marchat Jean.	22	Id.	
Prieur François.	23	Id.	
Penot Charles.	17	Id.	
Pomageot Augustin.	15	Id.	
Pointard Fiacre.	22	Id.	
Rouleau Catherine.	22	Id.	
Rivière Louise.	16	Id.	
Satté Benjamin.	22	Id.	
Trenkot Léonard.	25	Id.	
Trippeau Pierre.	25	mort dans un hospice.	Inconnu.

Nombre. . . . 103.

SEPTEMBRE.

Alix Frédéric.	24 ans.	rue des Bernardins, n. 8.	Non vaccinés.
Albouis Désirée.	2	rue des 3 Portes, n. 1.	
Brogneux Frédéric.	7	Place Cambray, n. 6.	
Bourgeois Jean.	4	rue des 3 Portes, n. 16.	
Borbillon Achille.	3	rue St.-Jacques, n. 298.	
Bernard Françoise.	21	Fb. St.-Jacques, n. 27.	
Bonnier Théodore.	1	rue du bon Puits, n. 23.	
Cuvillier Eléonore.	3	rue des Lyonnais, n. 17.	
Chassang Marie.	2	rue Galande, n. 67.	
Colin Joséphine.	2	Fb. St.-Jacques, n. 29.	
Cordonnier Anette.	6	rue des Fossés-St.-Victor, n. 12.	
Coignard Louise.	3	rue des 3 Portes, n. 33.	
Chevalier Louis.	3	rue Galande, n. 51.	
Constantin Louis.	3	rue des Amandiers, n. 9.	

XIIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Charon Françoise.	31 ans.	rue des Grands-Degrés, n. 20.	Non vaccinés.
Clouet Louis.	8 mois.	rue St.-Victor, n. 55.	
Champagnet Françoise.	1 an.	rue de Bièvre, n. 1.	
Dessaint Alfred.	4	rue de Bièvre, n. 3.	
Dubois.	8	rue des 7 Voies, n. 7.	
Ducanois Marie.	3	rue Mouffetard, n. 315.	
Dutilleux Marie.	27	rue Galande, n. 71.	
Emery Marie.	27	rue Mouffetard, n. 329.	
Frigen Pauline.	4	rue Descartes, n. 46.	
Feneuille Louis.	3	rue du Murier, n. 7.	
Dufon Marie.	2 ans ½.	rue Mouffetard, n. 47.	
Delion Louis.	6	rue des Grands-Degrés, n. 3.	
Devienne.	2	rue Mouffetard, n. 193.	
Duyot Jean.	3	Place Maubert, n. 39.	
Daker Marie.	2	Idem. n. 15.	
Fontaine Raphaël.	1 an ½.	rue Mouffetard, n. 222.	
Genty Adolphe.	5	rue de l'Oursine, n. 82.	
Hanvrood Georges.	1 an ½.	même rue, n. 78.	
Guyot Marie.	3	Place Maubert, n. 9.	
Guerdret Henry.	4	rue St.-Victor, n. 63.	
Gaillard Octavie.	2	rue des Lavandières, n. 8.	
Hiard Louis.	2	rue St.-Jacques, n. 218.	
Hariel Ernest.	3	Fb. St.-Jacques, n. 24.	
Haussi Etienne.	1	rue du Plâtre, n. 4.	
Hombert Jean.	2	rue Mouffetard, n. 60.	
Jalot Marie.	3	rue de la Montagne, n. 54.	
Jean Augustine.	7 mois.	rue de Bièvre, n. 7.	
Jacques Marie.	1 an.	rue St.-Jacques, n. 305.	
Klein Gilles.	23	rue Galande, n. 10.	
Lhuillier Elizabeth.	3	rue St.-Victor, n. 3.	
Millot.	22	rue du Mont-St.-Hilaire, n. 9.	

XIIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.
Lantheny Robert. (1)	3 ans.	rue du Murier, n 5.
Lantheny Nicolas.	5	même rue, n. 5.
Laquintat Pierre.	3	rue Traversière, n. 48.
Levasseur Victor.	2	rue de Bièvre, n. 20.
Lefebvre Marie.	2	rue des Francs-Bourgeois, n. 1.
Lescuyer Joséphine.	9	rue d'Orléans, n. 31.
Lariviere.	2	rue Mouffetard, n. 223.
Lefort Marie.	3	même rue, n. 167.
Labit Eliza.	3	rue de la Clé, n. 12.
Morin Auguste.	2	rue des Carmes, n. 5.
Montigny Angélique.	3	rue St.-Victor, n. 54.
Mathieu Antoine.	2	rue St.-Victor, n. 82.
Massi Louise.	2	r. des Grands Dégrés, n. 3.
Nicod Louis.	2	rue St.-Jacques, n. 257.
Papillon Marie.	6	rue Mouffetard, n. 256.
Petit Reine.	2	rue d'Ecosse, n. 1.
Prieur Anette.	6	Place Maubert, n. 16.
Poulin Desiré.	4	rue d'Orléans, n. 18.
Prou Aimé.	1	rue de Judas, n. 7.
Ruay Mélanie.	6	rue St.-Jacques, n. 320.
Roland Reine.	2 ans ½.	rue Mouffetard, n. 515.
Rounard.	5	rue de l'Epée de bois, n. 4.
Roulé Laurent.	5	rue des Fossés-S.-Marcel, n. 17.
Renaud Charles.	6	rue Neuve-St.-Médard, n. 12.
Ruault.	4	rue Galande, n. 29.
Robert Rose.	3	rue de Bièvre, n. 17.
Sauton François.	3 mois.	Fb. St.-Jacques, n. 35.
Travit Pierre.	28 ans.	rue St.-Jacques, n. 281.
Totain Marie.	2	rue de l'Oursine, n. 9.
Tavernier Jean.	1	rue Mouffetard, n. 125.
Vigier Morguerite.	4 ans.	rue de Poissy, n. 3.

Non vaccinés.

(2) Déjà marqué d'une première petite vérole.

XIIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Bellezaune Antoine.	15 ans.	rue Mouffetard, n. 299.	Fausse vaccine.
Henry Marguerite.	4	rue de Bièvre, n. 20.	
Ruault Joséphine.	2	rue des Marmouzets, n. 1.	
Roger Jean. (1)	2	rue Poliveau, n. 3.	
Crompton Cathn^e. (2)	2	rue St.-Jacques, n. 83.	
Derre Marie.	2	Marché aux Chevaux.	Inconnus.
Mion Jean.	1	rue des Bourguignons.	
Robinet Charles.	32	Barrière d'Italie.	
Lemoine.	1		
Ronzart François.	9	rue du Murier.	
Abché Jean.	20	Hospices.	
Armand Pierre.	24	id.	
Beigné aînée.	16	id.	
Baudoin Théodore.	21	id.	
Boutin Louis.	17	Hospices.	Inconnus.
Chassa Pierre.	3	Id.	
Courtet Antoine.	26	Id.	
Chesnel.	23	Id.	
Charasse.	23	Id.	
Couder Jean.	23	Id.	
Dubois François.	24	Id.	
Didier Claude.	17	Id.	
Fouset Antoine.	24	Id.	
Quinier Henriette.	17	Id.	
Quinder Alexandre.	19	Id.	
Garder Jean.	21	Id.	
Graittot Nicolas.	23	Id.	
Juliette Jean.	23	Id.	

(1) Vacciné au moment même de l'invasion de la petite vérole.
(2) Vacciné pendant l'invasion de la petite vérole.

XIIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Septembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES	
Livernet François.	17 ans.	Hospices.	
Mazarin François.	30	Id.	
Thuillier Victor.	19	Id.	
Mathurion Laurent.	34	Id.	
Marchaud Paul.	22	Id.	
Marnand Pierre.	15	Id.	Inconnus.
Pugnon Jean.	24	Id.	
Piat Charles.	23	Id.	
Seguin Pierre.	23	Id.	
Saumard Jean-Bte.	18	Id.	
Verlende.	16	Id.	

Nombre. . . . 115

OCTOBRE.

Louis Honoré.	1 an $\frac{1}{2}$.	rue des Carmes, n. 5.	
Aubert Marie.	6	rue St.-Victor, n. 58.	
Anglais Pierre.	3 ans $\frac{1}{2}$.	rue d'Arras, n. 9.	
Boudret Edouard.	11 mois.	rue des Anglaises, n. 14.	
Bonnemain Jean.	2 ans. $\frac{1}{2}$.	rue Croulebarbe, n. 1.	
Barré Amable.	10 mois.	rue du Paon, n. 16.	
Brossion Marianne.	31 ans.	rue St.-Jacques, n. 281.	
Bittet Marie. (1)	6	rue de la Bourbe, n. 4.	
Baux Nicolas.	29 mois.	rue St.-Jacques, n. 344.	Non vaccinés.
Boyer Charles.	5 mois.	rue Saint-Victor, n. 91.	
Baudot Jean.	15 jours.	cloître St.-Michel, n. 1.	
Charpentier Marie.	8 mois.	rue Tripperet, n. 3.	
Caisse Jean.	18 mois.	rue de l'Oursine, n. 82.	
Conscar Marie.	2 ans.	rue des Boulangers, n. 15.	
Courtone Anne.	4	rue St.-Victor, n 59.	
Clurine Claude.	15 mois.	rue Mouffetard, n. 152.	
Clamedie Marie.	13 mois.	rue de la Montagne, n. 54.	

(1) Cette personne portait des traces d'une première petite vérole.

XII[e] ARRONDISSEMENT.

Suite d'Octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Duplat Perette.	6 ans.	rue d'Assas n. 21.	Non vaccinés.
Dauglas Marie.	10 mois.	rue de la Clef, n. 25.	
Duplat Marie.	3 ans $\frac{1}{2}$.	rue d'Assas, n. 21.	
Duchaume Léon.	2 ans $\frac{1}{2}$.	rue du Mont-Saint-Hilaire, n. 8.	
Dorlé Eugène.	4 mois.	rue Galande, n. 39.	
Depoix Jeanne.	7 ans.	rue des Fossés-Saint-Bernard, n. 18.	
Durand Lise.	4	Impasse Ambroise, n. 3.	
Dubois Joséphine.	15 mois.	rue du Paon, n. 10.	
Heix Marie.	4 ans.	rue des Cartes, n. 9.	
Fager Anne.	2	rue des Anglais, n. 14.	
Franzinette Pauline.	2 ans $\frac{1}{2}$.	rue Neuve-Sainte-Geneviève, n. 15.	
Grozelin Madelaine.	1 an $\frac{1}{2}$.	rue Traversière, n. 2.	
Guittelle Euphrasie.	5	rue Mouffetard, n. 284.	Non vaccinés.
Guemel Anne.	52	rue St.-Jacques, n. 221.	
Gaultrier Auguste.	1 an $\frac{1}{2}$.	faub. St.-Jacques, n. 35.	
Gerand Jean.	21 mois.	rue d'Ecosse, n. 5.	
Guerrin Antoine.	6 ans $\frac{1}{2}$.	Impasse Bon-Puits, n. 23.	
Hariel Pierre.	9	rue du faub. St.-Jacques, n. 24.	
Hanriot Marie.	1	rue Mouffetard, n. 110.	
Hérant Victor.	4	rue du Petit-Pont, n. 17.	
Hédeline Claudine.	6	rue de l'Oursine, n. 26.	
Hariel Charles.	1 an $\frac{1}{2}$.	rue du faubourg Saint-Jacques, n. 24.	
Jannot Charles.	4 ans $\frac{1}{2}$.	rue d'Assas, n. 19.	
Jourdain Estelle.	4	r. des Lavandières, n. 10.	
Juanner Louise.	3	rue Mouffetard, n. 163.	
Improit Marie.	24	rue du faub. St.-Jacques, n. 7.	
»	»	»	»
»	»	»	»

XIIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Lescœur Etienne.	24 ans.	rue de la Montagne, n. 24.	Non vaccinés.
Laignol Louis.	19	rue de Bièvre, n. 37.	
Lefebvre Marie.	18 mois.	rue Traversière, n. 5.	
Lagneau Frédéric.	5 ans.	même rue, n. 10.	
Lefebvre Victoire.	7	rue des Charbonniers, 8.	
Lablee Prudence.	23	rue St.-Victor, n. 90.	
Masset Philippe.	11	rue de la Montagne, 52.	
Mauclair Armand.	4	rue Mouffetard, n. 309.	
Mallos François.	10	rue des Fossés-Saint-Victor, n. 11.	
Matiffas.	9 mois.	rue d'Ecosse, n. 1.	
Mirel Marianne.	9 mois.	rue du Paon, n. 3.	
Masson Désiré.	29 mois.	rue Fer-à-Moulin, n. 16.	
Noël Marie.	22 mois.	rué du Bièvre, n. 9.	
Navau Marie.	25 ans.	rue St.-Jacques, n. 233.	
Piston Pierre.	9 mois.	place Maubert, n. 14.	
Papin Thérèse.	3 ans ½.	rue des Carmes, n. 6.	
Perraud Amélie.	3	rue des Rats, n. 4.	
Pérere Nicolas.	24	rue Traversière, n. 25.	
Pierre.	1	rue Galande, n. 33.	
Pagrel Henriette.	33	rue Saint-Jacques, n. 251.	Non vaccinés.
Ruault Louis.	2 ans ½.	rue Galande, n. 29.	
Rougemet Gabriel.	5	rue des Fossés-Saint-Bernard, n. 31.	
Rousset Stanislas.	1 an ½.	rue de la Montagne, 44.	
Rameau Daniel.	2	rue des Fossés-Saint-Bernard, n. 8.	
Piraud Sophie.	9 mois.	rue des Trois-Couronnes, n. 5.	
Sommercel Amédée. (1)	4 ans.	rue de le Clef, n. 11.	
Shlezel Thérèse.	16 mois.	rue Mouffetard, n. 317.	
Thomas Louise.	24 mois.	rue du Bon-Puits, n. 9.	
Aimand Caguiard. (2)	3 ans ½.	rue Saint-Marcel, n. 2,	

(1) Avait déjà eu la petite vérole, dont elle portait des traces.
(2) Mort par suite d'une fièvre cérébrale.

XIIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Bermond Madeleine.	4 ans.	rue de Bièvre, n. 21.	
Chaumont.	11 mois.	rue St.-Jean-de-Bauvais, »	
Jolibois Charles.	2 mois.	rue de Bièvre, n. 14.	
Lefebvre Charles.	4 ans.	rue des Noyers, n. 11.	
Mars Elizabeth.	4	place de l'Estrapade, n. 6.	
Boucher Auguste.	21	Hospice.	
Bernard Jean.	22	Id.	
Bonrdot Léonard.	25	Id.	
Survignon Marie.	24	Id.	Inconnus.
Bathier Martial.	16	Id.	
Boyer Marie.	21	Id.	
Bonnefoy Marie.	24	Id.	
Bauquet Charles.	23	Id.	
Chabussot Alexis.	27	Id.	
Duclos Bernard.	23	Id.	
Duc Jean.	19	Id.	
Dumilleux Antoine.	20	Id.	
Derviller Louis.	16	Id.	
Delonne Jean.	24	Id.	
Focard Laurent.	22	Id.	
Gonifond Antoine.	20	Id.	
Giron Jean.	27	Id.	
Gaillard Jean.	20	Id.	
Coddet Nicolas.	45	Id.	
Lonchamp Adolphe.	18	Id.	
Lefebvre.	16	Id.	Inconnus.
Lenoble Louis.	20	Id.	
Mollard Jean.	24	Id.	
Marchand Félicité.	16	Id.	
Noël Antoine.	30	Id.	
Page Annette.	26	Id.	
Praire Antoine.	24	Id.	
Raphaël Nicolas.	20	Id.	

XIIe ARRONDISSEMENT.

Suite d'Octobre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Roger Antoine.	24 ans.	Hospices.	Inconnus.
Totain Hilaire.	20	Id.	
Vincent Elisabeth.	25	Id.	

Nombre. . . . 108

NOVEMBRE.

Agri Claude.	1 an.	rue des Bourguignons, 14.	Non vaccinés.
Bacoul Elizabeth.	4 ans ½.	rue Poliveau, n. 19.	
Bety Thérèse.	18 mois.	rue de la Clef, n. 15.	
Cirq.	2 ans.	rue des Noyers, n. 20.	
Cuissa Jean.	1	rue de la Montagne, 25.	
Caneis Antoine.	7	rue Saint-Victor, n. 169.	
Colas Augustin.	4	rue du Paon, n. 4.	
Depoix Marie.	16 mois.	rue des Fossés-Saint-Bernard, n. 18.	
Dolles Marie.	3 mois.	rue Saint-Nicolas, n. 11.	
Dadois Geneviève.	18 mois.	rue des Fossés-Saint-Bernard, n. 18.	
Flegny Marie.	8 ans.	rue Copeau, n. 17.	
Galand Catherine.	23 mois.	place Maubert, n. 26.	
Gabart Anne.	6 ans.	rue des Charbonniers, 13.	
l'Excelent Marie.	20 mois.	rue Mouffetard, n. 282.	
Lancelot Florence.	4 ans.	rue St.-Jacques, n. 235.	
Maurice Catherine.	19 mois.	rue St.-Nicolas, n. 8.	
Michaud Marie.	28 mois.	rue Neuve-Sainte-Geneviève, n. 12.	
Muffa Jean.	8 mois.	rue des Cartes, n. 2.	
Noblet Charles.	5 ans.	rue de Juda, n. 10.	
Nardon Félicité.	20 mois.	rue Galande, n. 24.	Non vacc.
Pion.	1 an.	rue Mouffetard, n. 191.	
Rocket Hypolite.	17 mois.	rue d'Enfer, n. 178.	
Smith Henry.	60 ans.	faub. St.-Jacques, n. 3.	
Rabourreau Françoise.	3	rue Mouffetard, n. 204.	

XIIe ARRONDISSEMENT.

Suite de Novembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Vrandubuisson. (1)	74 ans.	rue des Bernardins, n. 3.	Non vacc.
Vaguér Prosper.	5	rue Perdue, n. 15.	
Vaguer Lucien.	2 ans $\frac{2}{2}$.	même rue, n. 15.	
Bailly Marie.	4 ans $\frac{1}{2}$.	rue Descartes, n. 4.	Inconnus.
Brissa Joséphine.	2 ans $\frac{1}{2}$.	rue Perdue, n. 5.	
Debrien Jean.	16	quai St.-Bernard, n. 15.	
Jolivet François.	18 mois.	rue Copeau, n. 47.	
Brossard Aimé.	25 ans.	Hospice.	
Chapuis Adèle.	10 jours.	Id.	
Danois Louis.	26 ans.	Id.	
Deschamps Anne.	79	Id.	
Gaury Nicolas.	17	Id.	
Hébert Jean.	20	Id.	
Julien Catherine.	24	Id.	
Herel Louis.	22	Id.	
Martin Jean.	21	Id.	
Pierre Jacques.	18	Id.	
Rueller.	22	Id.	
Pequin Mathieu.	26	Id.	
Tardif Jacques.	16	Id.	
Vallée Pierre.	20	Id.	
Houailles Jean-Bap.	19	Id.	
Ouvrard J.-B.	19	Id.	
Fourcand Corte.	5	rue du Mont-Saint-Hilaire, n. 8.	Fausse vaccine.

Nombre. . . . 48.

(1) Cette personne avait eu la petite vérole à quatre ans; elle en portait des traces.

XIIe ARRONDISSEMENT.

Décembre.

NOMS.	AGES.	DOMICILES.	
Bani Marie.	8 mois.	rue Descartes, n. 58.	Non vaccinés.
Bordefer Marie.	21 ans.	faub. Saint-Jacques, n. 41.	
Debreuilly André.	5	rue Mouffetard, n. 99.	
Gautier Marie.	3	rue Saint-Jacques, n. 292.	
Gastine Charles.	15 mois.	rue Mouffetard, n. 12.	
Gaudir Colombe.	3 ans.	faub. St.-Jacques, n. 10.	
Latette Louise.	2 ans ½.	rue Mouffetard, n. 114.	
Montet Charles.	4 ans.	Faub. St.-Jacques, n. 34.	
Mansuit Françoise.	7 mois.	aux 2 Moulins. »	
Montyra Hilaire.	3 ans.	*id.*	
Sorel Auguste.	20 mois.	rue de la Santé, n. 4.	Inconnus.
Delhombe.	19 ans.	Hospice.	
Germain Julie.	21	Id.	
Jourdain Antoine.	16	Id.	
Laborde Martin.	20	Id.	
Mitetaucher.	22	Id.	
Tuilaut Charles.	29	Id.	
Turpin Louis.	20	Id.	

Nombre. . . 18

Total pour l'Arrondissement. . . 485.

Fin des Tableaux.

Proportion entre le nombre des varioleux décédés à Paris, en 1825, et celui des habitans que comptait cette ville, même année.

La population de Paris se composait, en 1825, de sept cent treize mille habitans; il en est mort, dans le courant de la même année, deux mille cent quinze de la petite vérole, ce qui fait un sur trois cent trente-sept. On s'apercevra en lisant ce qui va suivre, comme on s'en est aperçu en examinant avec attention les tableaux qui précèdent, qu'ainsi que nous l'avons annoncé dans l'introduction, la mortalité a été plus grande dans les arrondissemens où la population est le plus considérable, dans les rues les plus étroites, etc.

Varioleux décédés.		—	Population.	—	Proportion.	
A domicile.	Ier Arrondiss.	37.	52,421	habit.	1 sur.	1416.
	IIe	66.	65,523	»	1 id.	992.
	IIIe	71.	44,933	»	1 id.	632.
	IVe	112.	46,624	»	1 id.	419.
	Ve	130.	56,871	»	1 id.	437.
	VIe	162.	72,682	»	1 id.	448.
	VIIe	165.	56,245	»	1 id.	340.
	VIIIe	296.	62,758	»	1 id.	212.
	IXe	170.	42,928	»	1 id.	252.
	Xe	96.	81,133	»	1 id.	845.
	XIe	71.	51,766	»	1 id.	729.
	XIIe	329.	80,079	»	1 id.	243.
Hospices.	VIIIe Arr.	8.	»	»	»	
	IXe	55.	»	»	»	
	Xe	191.	»	»	»	
	XIIe	156.	»	Proportion générale.		
Total..	. . .	2115.	713,967	»	1 sur 337.	

Le chef du bureau des archives et de la statistique du département de la Seine, certifie que les noms et adresses des personnes décédées par suite de la petite vérole, comprises dans les tableaux ci-dessus, sont relevés d'après les tableaux de décès fournis par les douze mairies de Paris, ce 3 mars 1826.

Signé VILLOT.

Tel est le nombre des décès causés par la petite vérole en 1825. Nous croyons devoir le repéter, dans ce nombre nous n'en avons trouvé qu'un survenu après une vaccine qu'on assure avoir été régulière (1), sur 22 par suite d'une récidive de petite vérole; nous avons mis tant de soin à recueillir les renseignemens qui nous devenaient nécessaires pour que nos assertions fussent d'accord avec les faits, que nous ne craignons point qu'aucun d'eux soit contesté. Comme nous l'avons déja dit, les difficultés que nous avons rencontrées ne nous ont jamais arrêtés; nous nous étions imposé une tâche, il fallait la remplir.

Persuadés que nous avons déjà réussi à dissiper les inquiétudes auxquelles a donné lieu la quantité considérable de décès, survenus en 1825 par suite de la variole, nous pourrions terminer ici notre travail, mais comme nous ne saurions fournir trop de preuves pour assurer à la vaccine une confiance qui ne puisse jamais s'affaiblir, nous ajouterons qu'il a été fait des contre-épreuves nombreuses pour savoir

(1) Nous avons parlé de ce fait à sa place, page 40.

si les individus chez lesquels la vaccine avait suivi une marche régulière, étaient à l'abri de la petite vérole; qu'on en a fait manger avec la même cuillère, boire au même vase que les varioleux, habiter des semaines entières dans la même atmosphère, porter les mêmes chemises, les mêmes habits, coucher dans le même lit. De tous ces faits consignés dans les rapports du comité central de vaccine (1), près le ministère de l'intérieur, et dans ceux des comités établis dans les départemens, avec lesquels il a constamment correspondu, nous ne ferons connaître que les suivans.

Première contre-épreuve.

Le Comité ayant appris, le 21 août 1800, qu'il y avait à l'hospice de madame Necker, près du lieu où il fesait ses expériences, deux enfans attaqués de la petite vérole, crut devoir profiter de la circonstance, pour commencer ses contre-épreuves; trois des enfans soumis à la vaccination y furent conduits; deux avaient été vaccinés le 2 juin même année, et l'autre le 9 du même mois, tous par conséquent environ

(1) Nous ne pouvons recourir à une source plus féconde et qui mérite autant de confiance que celle qui a été constamment entretenue pendant vingt-quatre ans par le zèle des médecins et d'autres amis de l'humanité de toutes les contrées de la France et des pays étrangers; c'est en quelquesorte puiser dans notre propre ouvrage, puisque l'un de nous a appartenu à ce comité depuis le premier moment de sa fondation jusqu'à celui où il a été dissous.

trois mois après leur vaccination; on fit à chacun deux piqûres à chaque bras, avec de la matière fraîche, et sur l'un d'eux elles furent pratiquées par l'inoculateur des enfans de France, M. le Chevalier Goetz, que le comité, jaloux de prouver son impartialité, avait cru devoir inviter à ses expériences. On reconnut que ces piqûres, sur les deux premiers, étaient entièrement effacées, et que sur le troisième il s'était manifesté, à une seule piqûre de chaque bras, un travail local, travail sans aucun mouvement fébrile, et qui fut le seul résultat de ces inoculations faites en présence de plusieurs médecins français et étrangers.

Le Comité fit une seconde contre-épreuve le 7 septembre suivant, en inoculant la variole au nommé l'Huilier, orphelin qu'il avait vacciné le premier. Cette inoculation n'eut aucun résultat; d'autres contre-épreuves qu'il porta au nombre de dix-sept ne présentèrent aucun travail. Mademoiselle Doussin-Dubreuil (1) âgée de sept ans (et qui avait été vaccinée le 15 août), eut seule, à une piqûre, un travail local semblable à celui dont nous avons parlé dans la première contre-épreuve; cette enfant n'éprouva aucun mouvement intérieur; au bout de quarante-huit heures il ne paraissait plus rien sur son bras.

Depuis, le Comité a multiplié les expériences qui l'ont toujours satisfait, ainsi que tous ceux de ses zélés collaborateurs qui ont suivi son exemple, et particu-

(2) Fille de l'un des auteurs de cet ouvrage (premier rapport du comité central 1803, page 107).

lièrement le savant Corvisart, qui inocula la petite vérole à des sujets qu'il avait vaccinés depuis un an.

Aucune des précautions propres à donner du poids à une grande expérience qui eut lieu le 22 octobre suivant, sur cent-deux enfans vaccinés, ne fut négligée. Sur chacun d'eux les piqûres furent au nombre de trois, et l'on en fit aux cuisses, par conséquent à une grande distance des lieux où la vaccination avait été pratiquée; on voulait enlever toute idée de préservation purement locale qu'il était possible que quelques personnes attribuassent à l'inoculation de la vaccine dans la sphère de son action. Ces enfans ramenés peu de jours après, pour que l'on pût observer avec soin les effets du virus variolique, furent examinés chacun séparément, par toutes les personnes présentes, et un procès-verbal très-détaillé fut rédigé d'après chaque examen. Parmi ces enfans, la plus grande partie avaient été vaccinés huit et dix mois auparavant, plusieurs depuis une année, et, pour quelques uns, un espace de temps de dix-huit mois s'était écoulé. On observa que quatre-vingt-quatre d'entre eux n'éprouvèrent aucune suite de l'inoculation variolique, et que sur dix-huit il ne survint d'autres effets qu'un travail local aux piqûres, lequel ne fut suivi, ni de fièvre, ni de malaise, ni d'autres indices d'éruption; que, sur un seul, il se développa aux piqûres du bras droit deux pustules d'apparence varioleuse, produites par une action locale, comme on parvient à en exciter en inoculant la petite vérole à des individus ayant eu antérieurement

cette maladie, ou comme en contractent souvent aussi, même après l'avoir éprouvée, les médecins, les garde-malades qui soignent les varioleux, et surtout les nourrices qui allaitent les enfans atteins de cette éruption. Le résultat unanime des opinions sur cette expérience, fut qu'il était naturel de conclure que ces cent-deux individus avaient été, par la vaccine, préservés de la petite vérole (1).

Quoique cette expérience fût tout à fait concluante, ainsi que d'autres qui l'avaient précédée et qui avaient été faites, soit par le Comité, soit par les médecins des orphelins du faubourg Saint-Antoine, de la Pitié, et de l'hospice de la Maternité, le Comité ne crut pas moins utile de les faire suivre par d'autres, toutes les fois que de petites véroles lui en fourniraient l'occasion; mais en attendant que cette occasion se présentât, il crut devoir s'occuper d'un autre genre de contre-épreuve dont il devait désirer d'être le témoin : c'était de faire vivre des enfans vaccinés dans des atmosphères de petite vérole. La première expérience qu'il fit fut de mettre trois enfans en communication avec des varioleux. La petite vérole régnant dans quelques dortoirs de la maison des orphelins, ils y furent placés et ne cessèrent d'y rester pendant plusieurs mois, au milieu de la contagion, sans en éprouver la plus légère atteinte; un autre enfant vacciné avec succès fut exposé depuis à la contagion de la variole, que son frère ainsi que ses sœurs

(1) Premier rapport du comité, page 118.

avaient contractée, sans qu'il éprouvât aucune marque d'infection. Une troisième contre-épreuve, non moins démonstrative se trouve dans le fait suivant:

Un enfant contracte la petite vérole; on l'isole de sa mère et de son frère que l'on vaccine le second jour de l'éruption; les trois individus habitent ensemble sans que les deux vaccinés contractent la petite vérole.

Enfin, le Comité, pour mettre le comble à sa conviction, décida qu'il en soumettrait un grand nombre à la même contre-épreuve; il profita pour cette expérience des ressources que lui offrit la grande quantité d'enfans, qui, à l'hospice de la Pitié avaient été vaccinés sous sa direction. Déjà on avait observé (à la fin d'avril 1801) que la santé d'un enfant vacciné six mois auparavant, et qui vivait constamment avec un autre ayant la petite vérole, n'avait éprouvé aucun dérangement. Du 18 au 20 novembre même année, cinq enfans (2) tout récemment admis à l'hospice, étant attaqués de cette maladie, on saisit cette circonstance pour faire une nouvelle contre-épreuve; trente-six enfans vaccinés un an auparavant dans l'hospice, et parmi lesquels il s'en trouvait sur qui l'inoculation variolique, déjà pratiquée deux fois, n'avait été suivie d'aucun effet, furent placés dans la salle où couchaient ces varioleux et y vécurent quinze jours consécutifs, y prenant leurs repas avec eux; plusieurs même couchèrent dans leur lit, à l'époque de la sup-

(2) Ibid. page 125.

puration et de la desquammation des boutons ; d'autres portèrent les chemises des mêmes varioleux sans qu'aucun d'eux fournît un seul indice de la maladie.

Malgré ces faits nombreux, le Comité ne crut point encore avoir épuisé tous les moyens d'infection ou de communication possible par cette voie. Il ne considérait toutes ces contre-épreuves que comme des moyens particuliers de petite vérole existante sur quelques individus que présentent tous ces exemples; et ces circonstances n'offrent pas tout le degré d'activité que l'on peut supposer à la contagion dans certaines dispositions d'insalubrité, ainsi, l'on voit, à quelques époques, la petite vérole se répandre par les épidémies générales et plus ou moins meurtrières; dans ces cas, la constitution de l'air, la disposition des corps, ces deux causes ensemble, secondent puissamment la contagion variolique; tout, en nous et hors de nous, la favorise; tous les élémens, pour ainsi dire, conspirent à la répandre; et l'on voit enfin quelquefois si peu d'individus préservés dans des contrées entières, qu'on pourrait douter que l'effet préservatif de la vaccine se soutînt aussi invariablement. Le Comité attendait donc ce genre d'épreuve pour affermir son opinion et mettre, sous ce rapport, le complément à ses essais.

Une épidémie de petite vérole s'étant déclarée à Paris, au mois de juillet 1802 (1), il se fit un devoir d'observer avec la plus scrupuleuse exactitude ce

(1) L'année suivante (1803) il s'est manifesté une autre

qu'éprouveraient les individus vaccinés exposés de toute part et longtemps à l'activité de la contagion; il s'empressa de faire le recensement de tous ceux qu'il avait soumis à la vaccine, ce qui donna le nombre de dix mille, et il acquit la certitude que tous avaient résisté a cette épidémie dont la durée avait été de quatre mois; il remarqua, comme nous venons de le faire observer, que les décès était plus nombreux dans les quartiers les plus populeux, les rues les plus étroites, les maisons les plus habitées, où les ressources étaient plus rares, et le peuple moins instruit.

Le Comité se convainquit que les arrondissemens de Paris où la mortalité avait été le moins considérable étaient précisément ceux où il y avait eu le plus de vaccinations; tel était entre autres le dixième arrondissement, dans lequel plusieurs établissemens pour la nouvelle inoculation avaient été formés, et que le maire, M. le chevalier Piault, n'a cessé d'encourager avec un zèle qui a plus d'une fois fixé l'attention du Comité central.

Ces contre-épreuves ne sont pas les seules qui aient fait reconnaître la faculté antivariolique de la vaccine; d'autres ont été faites par des médecins exerçant dans les départemens; ainsi monsieur Suc a appris, en 1809, que pendant deux ans que la petite vérole avait régné à Orléans, dans tous les quartiers de la ville, aucun des vaccinés au nombre de trois

épidémie qui a offert une nouvelle preuve de la faculté antivariolique de la vaccine.

mille n'avait été atteint de la petite vérole (1). M. M. Hennequin, médecin à Montcornet, département de l'Aisne, Rouget médecin au Vigan, département du Gard, Frebault à Chevry (Nièvre), ont mis les vaccinés dans les circonstances les plus propres à recevoir la contagion variolique, en les faisant coucher dans le lit des varioleux, boire au même vase, porter leurs habits et leurs chemises pendant les diverses périodes de la petite vérole.

M. Fournier, médecin à Meaux, ayant vacciné dans cette ville et trois autres communes voisines, trois cent quarante-sept individus, a eu la satisfaction de voir qu'aucun d'eux n'avait été atteint de la petite vérole, dans une épidémie qui avait persisté pendant onze mois (1). M. Fournier, en faisant part de ce fait au Comité, annonce aussi qu'il a fait coucher, manger et boire dans les mêmes vases plusieurs de ses enfans avec deux autres atteints d'une petite vérole confluente, sans qu'il se soit aperçu du moindre changement dans leur santé, MM. les docteurs, Odier, à Genève; Pellieux, à Beaugency; Tarbès, à Toulouse; Poilroux père et fils, à Castellane; Nedey, à Vesoul; et la société de médecine de Bruxelles, ont observé des effets semblables.

Nous achèverons nos citations par ce qu'a mandé au même Comité M. Garnier, préfet de Seine et Oise (1). « Cinquante enfans, dit ce magistrat, ayant été vaccinés à Garche, ainsi que dans quelques communes

(1) Premier rapport, page 167.

voisines, et la petite vérole s'y étant déclarée, le maire de Garche crut de son devoir d'acquérir la certitude que les enfans soumis à la vaccine n'en avaient pas été attaqués. Il nomma un officier de santé et l'adjoint de la commune pour les visiter tous, et prendre sur leur état des informations particulières; les commissaires les ayant tous visités s'assurèrent qu'aucun n'avait été atteint de la petite vérole, quoiqu'elle régnât dans les communes qu'ils habitaient, et ils remarquèrent qu'à Saint-Cloud, deux enfans âgés de trois à cinq ans, et vaccinés un an auparavant, n'avaient point quitté une de leurs tantes attaquée de la petite vérole, qu'ils étaient restés dans sa chambre pendant toute la maladie, et qu'il s'étaient toujours très-bien portés. »

Si, malgré toutes ces contre-épreuves, quelqu'un pouvait encore douter de la faculté bienfaisante de la découverte de Jenner, nous lui apprendrions qu'une autre bien plus concluante a été tentée: celle de pratiquer des sétons imbibés de virus de la petite vérole (1). Voici au surplus un fait, et ce sera le dernier que nous citerons, dans la crainte de fatiguer l'attention; il suffirait seul pour convaincre ceux qui seraient le moins disposés à accorder leur confiance à la vaccine. Ce fait, que nous prenons encore dans le compte rendu par le Comité au ministre de l'intérieur, sur les vaccinations de 1821, et 1822, est raconté de la manière suivante par M. le doc-

(1) Premier Rapport, page 148.

teur Héron, exerçant à la Louppe, près Champeron département d'Eure et Loir : « Une femme, dit ce médecin, qui avait eu le bon esprit de faire vacciner ses quatre enfans, était devenue dans son hameau, la risée de ses voisines. Quelque temps après, la petite vérole pénètre dans ce hameau ; tous les enfans en sont atteints, plusieurs en meurent, et les quatre vaccinés résistent à la contagion ; mais, ces mêmes voisines, jalouses de ce que ces quatre enfans sont les seuls qui n'en soient pas frappés, leur barbouillent, à plusieurs reprises, la figure avec du pus variolique, leur font manger les restes de leurs propres enfans, et ce n'est qu'après s'être assurées ainsi de l'effet préservatif de la vaccine, qu'elles témoignent hautement leurs regrets d'avoir insulté la mère prévoyante, et qu'elles avouent, elles-mêmes, les dégoûtantes et perfides épreuves auxquelles elles avaient soumis les enfans vaccinés. »

Un seul bouton suffit pour garantir de la variole.

Les contre-épreuves dont nous venons de parler, et qui ne sont qu'une faible partie de celles qui ont été faites, doivent, sans doute, exciter l'admiration et consolider la confiance que l'on doit à la vaccination ; ce n'est donc pas pour ajouter à cette confiance, que nous allons parler d'un autre genre d'expériences, mais bien pour dissiper les inquiétudes des mères qui pourraient ne pas croire leurs enfans

à l'abri de la petite vérole, parce qu'ils n'auraient eu qu'un seul bouton.

En lisant les rapports du Comité, on peut voir que déjà des expériences multipliées avaient résolu pour lui cette question d'une manière affirmative; question que l'expérience nous a mis nous-mêmes en état de résoudre. Voici quelques faits cités par plusieurs médecins exerçant dans les départemens :

Sur quatre enfans vaccinés à Pézénas, et inoculés ensuite de la petite vérole, M. le docteur Haguenau a remarqué qu'il n'était résulté aucun travail local, ni mouvement intérieur, quoique trois d'entre eux (son fils, sa nièce, et un autre enfant) n'eussent eu qu'un seul bouton de vaccine; ce médecin a même remarqué que ce dernier n'a cessé, pendant la contre-épreuve, de résider avec un de ses frères, atteint de la petite vérole, et de coucher avec lui.

M. Boyer, médecin à Nontron, a fait part au Comité, qu'ayant inoculé la petite vérole à plusieurs enfans, il ne s'était développé de travail sur aucun, quoique deux d'entre eux n'eussent eu qu'un seul bouton de vaccine.

M. Voisin, médecin à Versailles, après avoir inoculé la petite vérole à sept enfans, l'un d'eux, qui n'avait eu qu'un seul bouton de vaccine, fut comme les autres, préservé de l'infection.

M. Pascal, chirurgien à Brie-Comte-Robert, a fait une contre-épreuve semblable, sur des individus qui n'avaient eu qu'un seul bouton.

Le Comité de vaccine d'Amiens, en rendant

compte au Comité central de ses travaux, lui a appris qu'il s'était également assuré qu'un seul bouton de vaccine suffisait pour préserver de la petite vérole. Enfin, M. Schveihaser de Strasbourg, a aussi mandé au même comité central, qu'il avait exposé à l'atmosphère variolique, son fils unique qui n'avait eu qu'un bouton de vaccine, et qu'il lui avait fait toucher impunément un enfant, le jour même où celui-ci mourut de la petite vérole.

Nous terminerons là ce qui a rapport aux contre-épreuves; nous pensons qu'il est impossible de les porter plus loin, et que tout le monde sentira que, si un seul bouton de vaccine suffit pour garantir à jamais de la variole, à plus forte raison, lorsqu'il s'en trouve autant que de piqûres.

APHORISMES.

On doit toujours préférer les vaccinations de bras à bras à celles que l'on fait avec du fluide vaccin envoyé sous verre, ce fluide pouvant ne pas réussir dans un moment où il régnerait une épidémie variolique.

Le fluide vaccin naturellement développé sur les vaches, pris sur elles et reporté sur l'homme, est oujours le même; tous les faits s'accordent sur ce oint, et s'il en est qui présentent quelques différences, ils sembleraient annoncer que c'est plutôt le vacin repris sur les vaches et inoculé ensuite à l'homme ui aurait le moins d'action.

De quelques manières que l'on enferme le vaccin our l'envoyer au loin, il ne peut conserver la faulté de se développer qu'autant qu'il est tout à fait l'abri du contact de l'air. En prenant ces précauons il peut conserver long-temps sa faculté antiariolique.

On ne doit rien appréhender du fluide vaccin lors ême qu'il est pris sur le bras d'un individu ayant ne maladie de la peau, ce fluide étant *sui generis*, ne s'identifiant jamais avec aucun virus; ce qu'a rouvé un grand nombre d'essais tentés avec du accin pris sur des sujets dartreux, galeux, ayant la igne, ou étant scrophuleux.

La vaccine existe en Angleterre. Dans quelques contrées elle paraît particulière ; elle s'y multiplie en un certain temps.

Chez quelques sujets, il faut répéter plusieurs fois la vaccination avant qu'elle réussisse. Il en est sur lesquels elle a été pratiquée jusqu'à vingt fois.

Les ulcérations qui succèdent à la vaccination seront peu fréquentes si l'on ne fait point de piqûres trop profondes qui causent toujours plus ou moins d'irritation, ou si l'on prend toutes les précautions possibles pour qu'il ne s'y introduise point de corps étranger.

Les piqûres trop profondes donnent lieu à l'écoulement du sang, ce que l'on doit éviter soigneusement pour que ce fluide n'entraîne point avec lui le vaccin, ce qui empêche souvent que l'opération ait du succès. Il faut autant que possible n'insérer le fluide qu'entre le derme et l'épiderme, c'est-à-dire, en ne faisant qu'effleurer la peau.

Il faut aussi toujours attendre quelques instans pour recouvrir la partie du bras vaccinée, afin de donner aux piqûres le tems de se sécher.

On doit choisir pour insérer le fluide vaccin, les parties du bras ou de l'avant-bras où la peau offre le plus de finesse.

Quoique le développement du fluide vaccin se fasse sans qu'il soit nécessaire que la nature reçoive de secours, on doit toujours faire prendre quelques boissons aux vaccinés, surtout au moment où la fièvre, qui est le plus souvent peu considérable, com-

mence à se déclarer, et jusqu'à sa terminaison. Une infusion légère de tilleul convient le plus ordinairement ; elle doit être modérément sucrée.

L'usage de purger les vaccinés, une couple de fois et légèrement après la chûte des croûtes, ne peut jamais nuire, surtout lorsque les enfans sont cacochymes.

Il y a peu d'exemples que la vaccination puisse réussir une seconde fois, lorsque la première a suivi une marche régulière.

On peut prendre le vaccin du neuvième au dixième jour ; il est rare que le onzième il ne soit pas trop dégénéré pour qu'il n'en résulte pas une vaccine fausse, qui ne garantit point de la petite vérole.

On reconnaît que la vaccine est fausse lorsque le travail s'annonce le jour même ou le lendemain de l'opération ; qu'il est accompagné de démangeaisons ; qu'il se forme aux piqûres une légère dureté qui s'applatit en s'étendant, et qui est recouverte d'une rougeur pâle et vergetée ; et qu'à dater du deuxième jour et avant le sixième, il se développe un bouton de forme irrégulière qui s'élève en pointe et qui paraît contenir une matière jaunâtre, laquelle en séchant prend l'aspect de la gomme. Pendant ce travail, dont la durée est par conséquent bien plus courte que celui de la vraie vaccine, on ne remarque ordinairement aucune apparence de fièvre.

La fausse vaccine se transmet comme la vraie vaccine en l'inoculant d'un individu à l'autre.

Du fluide pris dans les boutons d'une vraie vaccine

peut produire une fausse vaccine ; cette fausse vaccine se déclare surtout chez les personnes ayant eu la petite vérole, ou ayant eu une vaccine régulière. Lorsqu'elle se déclare chez les autres, cela ne doit point empêcher de pratiquer de nouveau la vaccination plusieurs fois ; des exemples prouvent que la vraie vaccine s'est développée après plusieurs récidives de fausses vaccines.

Des variétés se font quelquefois remarquer dans les différentes périodes de la vaccination.

Le développement du travail aux piqûres, qui s'annonce ordinairement du troisième au quatrième jour, se manifeste quelquefois au huitième, au dixième, au douzième, au quinzième, au dix-septième au vingtième, au vingt-cinquième jour, et même à des époques plus éloignées.

Quelque tardif que soit le développement de la vaccine, elle n'en préserve pas moins de la petite vérole, lorsque l'aréole est formée avant que le germe de cette maladie ait commencé à se mettre en mouvement.

La formation de l'aréole est quelquefois sujette à des irrégularités ; elle peut ne paraître qu'au dixième jour, la vésicule étant déjà flétrie.

La vaccine n'en est pas moins vraie lorsque plusieurs piqûres ayant été pratiquées, les unes se développent au terme ordinaire, tandis que d'autres ne commencent le travail que quelques jours après.

Le développement précoce ou tardif peut dépendre de l'état du tempérament plus actif ou plus inerte.

Les différences dans les développemens peuvent également dépendre de l'espèce native des sujets soumis à la vaccination ; ainsi, l'aréole et la couleur argentée des pustules, offrent chez les noirs des apparences différentes de ce qu'elles sont sur les blancs.

Le caractère le plus essentiel de la vaccine, celui qui ne se dément jamais, c'est son extrême bénignité ; et elle lui est tellement naturelle, que le plus ordinairement elle paraît à peine affecter le système général.

Lorsque cette affection générale arrive, on remarque un peu de mouvement fébrile qui se manifeste du septième au dixième jour, des maux de tête, de l'agitation, des démangeaisons plus ou moins fortes, de la lassitude, quelquefois des nausées accompagnent le mouvement, qui rarement se perpétue au-delà de vingt-quatre heures.

Dans le cas où des accidens locaux offriraient sur les sujets adultes une activité qui se ferait remarquer, et de laquelle résulterait la tuméfaction des bras portée à un haut degré, l'inflammation de la peau qui prendrait l'aspect érésypélateux et qui serait accompagnée d'une vive démangeaison, et si les boutons souvent grattés se couvraient de croûtes épaisses, il faudrait recourir à des lotions fréquentes d'eau de guimauve dans laquelle on étendrait quelques gouttes d'eau vegeto-minérale. Dans ce cas il serait utile de faire continuer quelque temps l'infusion de fleur de tilleul dont il a été question plus haut, afin de porter constamment du centre à la circonférence, et d'em-

pêcher que l'addition d'eau vegeto-minérale n'agisse d'une manière trop répercussive.

Il arrive quelquefois que des boutons de vaccin se manifestent ailleurs qu'aux piqûres, ce qui ne peut être que l'effet d'une inoculation accidentelle et locale, produite par les linges ou la manche du sujet vacciné, lesquels étant imbibés de la matière des pustules, l'ont inoculée aux parties environnantes où peuvent se trouver quelques boutons ouverts à leur sommet, ou de légères excoriations. Ces boutons peuvent aussi être occasionés par deux incisions faites par l'instrument qui, en ouvrant la peau, l'ouvre en deux endroits à la fois, et forme ainsi deux incisions au lieu d'une; ou lorsque la pointe de la lancette effleurant légèrement la peau que l'on croit n'avoir point entamée, on a fait un plus grand nombre de piqûres qu'on ne l'a pensé; il peut aussi se faire que la sortie de ces boutons vienne de ce que l'enfant s'étant gratté, il aura porté le fluide sur des points qui seraient dépourvus d'épiderme.

Il n'arrive jamais d'accident lorsqu'on vaccine au milieu de la dentition; mais, comme nous l'avons déjà dit, il est plus prudent d'attendre qu'elle soit achevée pour soumettre les enfans à cette opération, à moins qu'ils ne se trouvent placés dans une atmosphère variolique.

Quoique l'expérience ait prouvé jusqu'ici que l'on pouvait faire sortir les vaccinés, quelle que soit la température de l'atmosphère, il est plus sage, lorsqu'elle est très-froide, de leur faire garder la chambre,

ne fut-ce que pour éviter de leur nuire dans le cas où par suite du mouvement fébrile dont la durée est de trente-six à quarante-huit heures, quelque germe de maladie pourrait en même temps sortir de l'état d'inertie dans lequel il serait resté jusques-là.

Caractères de la vraie Vaccine.

En général, on n'aperçoit aucun travail aux piqûres, que du troisième au cinquième jour. Il y a alors une petite rougeur et un peu d'élévation, qui augmentent jusqu'au sixième jour. Le septième, l'accroissement est plus marqué, et on aperçoit un petit bouton de couleur argentée qui a une dépression ou enfoncement au centre, circulairement rempli d'une matière limpide, et qui est entouré d'un petit cercle rouge. Le huitième jour, la base du bouton devient tendue, le cercle rouge augmente assez souvent avec gonflement; quelquefois il survient de la fièvre et le bouton contient plus de matière.

Cet état augmente le neuvième et dixième jour; le onzième la rougeur diminue; le douzième la dépression commence à noircir; le bouton devient ensuite d'un gris jaunâtre, il contient alors une matière qui ressemble à du pus. A dater du treizième jour, le bouton se dessèche et se transforme en une croûte dure, brune, et enfin noirâtre, qui tombe du vingtième au vingt-cinquième jour.

DE LA PETITE VÉROLE

ET DE

LA VARICELLE.

Comme la varicelle ou petite vérole volante est souvent confondue avec la variole, ce qui donne lieu à des méprises qui font douter de l'efficacité anti-variolique de la vaccine, nous croyons devoir bien établir les caractères qui appartiennent à l'une et à l'autre, caractères dont nous emprunterons la description à différens auteurs qui l'ont donnée avec une scrupuleuse attention, entre autres à notre confrère Salmade qui l'a consignée dans un rapport fait au nom du comité central, à son excellence le ministre de l'intérieur, sur les vaccinations pratiquées en France pendant les années 1818 et 1819.

Les élémens de la variole ou petite vérole (1), ainsi que ceux des autres maladies également contagieuses, sont pour toujours enveloppés d'un voile impénétrable; tout ce qu'on a pu savoir avec le temps,

(1) Les mots variole ou petite vérole expriment la même maladie.

c'est que lors même qu'on ne fait que l'inoculer, il se forme une atmosphère dans laquelle il est toujours dangereux de se trouver, atmosphère que, comme nous l'avons prouvé, ne doivent pas craindre les personnes ayant eu une vaccine régulière.

« Aussitôt que la petite vérole fut connue en Europe (1), dit le célèbre Chaussier, elle fut regardée comme une espèce de peste (*pestilentia*); mais au lieu d'en chercher l'origine, on crut que son germe se formait dans le sein maternel, que l'homme l'apportait en naissant, que cette maladie était non seulement inévitable, mais encore nécessaire pour purifier les humeurs. Cette idée a été reconnue pour fausse, et le mal s'est naturalisé parmi nous; le régime et un traitement souvent inefficaces, s'ils n'étaient pas nuisibles, étaient les seuls moyens qu'on lui a opposés pendant long-temps; cependant, comme l'on crut avoir remarqué qu'en général cette maladie n'attaquait qu'une fois les mêmes personnes, on pensa qu'elle se développerait avec plus de douceur, et qu'elle serait moins meurtrière, si, sans attendre l'infection épidémique, on pouvait artificiellement la communiquer dans un temps et avec des précautions, ou préparations convenables. Dès lors, d'après quelques faits qui se présentaient à l'observation, d'après la connaissance que l'on eut de la pratique employée

(1) Nous ferons connaître, à la fin de cet ouvrage, l'époque à laquelle la petite vérole a paru en Europe, et celles où elle a commis les ravages les plus remarquables.

de temps immémorial, dans quelques régions, on commença à inoculer la petite vérole. L'expérience confirma les avantages que l'on s'était proposés : on vit en effet, que par l'inoculation artificielle, la petite vérole était généralement bénigne ; cependant malgré les soins et les précautions des inoculateurs, il survenait encore, de temps à autre, des accidens plus ou moins graves ; quelques-uns des inoculés éprouvaient des difformités, des affections différentes ; enfin, d'après les relevés les plus exacts des registres, on comptait encore un mort sur quatre cents inoculés qui établissaient toujours partout où ils se trouvaient des foyers contagieux, et pouvaient par cela même donner lieu à des épidémies dont il était impossible d'arrêter les progrès. »

Comme nous n'avons point fait entrer dans notre plan de traiter de la petite vérole *ex professo*, nous ne passerons point en revue les différentes méthodes qui ont été successivement proposées. Nous n'aurons donc pas d'opinions à combattre, il nous suffit d'apprendre à distinguer la petite vérole de l'éruption qu'on nomme varicelle ou petite vérole volante.

Des signes caractéristiques de la variole (petite vérole vraie) et de la varicelle (petite vérole volante ou fausse).

« Nous ne parlerons pas des symptômes par lesquels s'annoncent les deux maladies : ces symptômes, généralement communs aux maladies éruptives aiguës, ne diffèrent que par leur plus ou moins d'intensité, et cette différence n'est pas encore assez constamment uniforme, pour qu'elle puisse seule être caractéristique ; nous nous arrêterons à la fièvre qui se manifeste dans les deux affections, et nous ferons observer que dans la petite vérole vraie, elle dure trois ou quatre jours, que si elle diminue ou cesse à l'apparition des boutons, c'est pour reparaître avec la suppuration, entre le neuvième et le treizième jour ; lorsque dans la petite vérole bâtarde ou volante, elle ne dure qu'un jour ou deux, et est quelquefois à peine sensible. »

« Dans la vraie, l'éruption ne commence qu'après trois jours de fièvre ; elle se montre d'abord au visage, au cou, à la poitrine, et successivement aux autres parties du corps ; les boutons augmentent insensiblement, et n'ont acquis leur grosseur qu'au bout de quatre ou cinq jours. »

« Dans la fausse, l'éruption paraît tout-à-coup à la fin du premier jour, quelquefois du second, et rarement le troisième ; elle se fait simultanément sur les différentes parties du corps, et sans cet ordre ré-

gulier que suivent à leur sortie les boutons de la petite vérole. »

« Dans la vraie, les pustules une fois formées, présentent un léger enfoncement au milieu de leur sommet; d'abord rouges, elles blanchissent ensuite, et sont environnées d'une aréole de couleur rosée. »

« Dans la fausse, elles sont sphériques à leur sommet. »

« Dans la vraie, ces pustules sont remplies d'une sérosité qui se transforme en une matière purulente, exhalant une odeur nauséabonde particulière. »

« Dans la fausse, elles ne contiennent, même au point de leur plus grande maturité, qu'une lymphe blanchâtre et transparente. »

« Dans la petite vérole, le dessèchement ne commence que le onzième jour de la maladie. »

« Dans la vérolette, les pustules laissent transsuder l'humeur qu'elles contiennent, quelquefois deux ou trois jours après leur sortie; elles se flétrissent, se dessèchent et tombent en écailles à la fin du sixième, huitième, ou dixième jour. »

« Dans la petite vérole, l'éruption, la suppuration et la dessication forment trois périodes successives, bien distinctes l'une de l'autre par la durée, la première de trois jours, les deux autres de cinq jours chacune, ou environ. »

« Dans la variolette, ces trois périodes semblent se confondre, soit parce que leur durée n'excède pas six ou huit jours, soit parce qu'elles se manifestent à la fois, et qu'il résulte de cette intermixtion que

beaucoup de pustules sont déjà sèches sur différentes parties du corps, pendant qu'on en voit d'autres en pleine maturité ou même naissantes. »

« Dans la petite vérole, il survient avant l'exécution un gonflement général de la peau, sensible surtout à la face, aux mains, et quelquefois tellement marqué aux paupières, que les malades peuvent être momentanément privés de la lumière. »

« Dans la vérolette, le dessèchement n'est précédé d'aucun gonflement, ou du moins il est presqu'insensible ».

« Un des caractères les plus notables de la petite vérole, est cette rougeur prononcée que conservent pendant long-tems, sur la figure, les individus qui viennent d'en être atteints; tandis que les marques laissées sur la peau par la vérolette, sont à peine rouges, ou que les rougeurs, si elles sont apparentes, ne tardent pas à s'effacer ».

« Les cicatrices que laisse la petite vérole sont plus ou moins profondes, leur surface est inégale ».

« Dans la vérolette, elles n'offrent point d'inégalités, et sont plus ou moins lisses ou unies; différences qui doivent résulter de celles que présente l'état inflammatoire dans l'une et l'autre éruption.

« Enfin, la petite vérole, même discrète et de moyenne intensité, est une maladie qui dure quinze ou vingt jours, et dont l'issue est quelquefois funeste.

« La vérolette, au contraire, se termine quelquefois en cinq ou six jours, ou huit ou dix au plus, et jamais personne n'en a été atteint mortellement.

Telles sont les différences essentielles qui établissent entre les deux maladies une ligne évidente de démarcation, à l'aide de laquelle on doit nécessairement se garantir de toute erreur, et être en état de répondre aux attaques dirigées contre la vaccine; différences qui ont toujours été importantes à reconnaître, puisqu'on a vu autrefois des individus qui, trompés par l'idée qu'ils avaient d'avoir été soumis à l'invasion de la petite vérole, se dispensaient de chercher dans l'inoculation de cette maladie un préservatif contre ces coups meurtriers, et payaient de leurs jours cette fatale persuasion (1). Si nous la comparons actuellement à la découverte de Jenner, nous ne trouverons dans le développement de celle-ci qu'innocuité et bienfaisance, tandis que trop souvent la petite vérole, véritable fléau, parcourt successivement des régions entières, y porte la désolation en enlevant une épouse chérie, un fils à la plus tendre des mères, des enfans sur lesquels un vieillard hors d'état de fournir à ses besoins, fondait tout son espoir. Ici elle cause la cécité la plus

(1) On a vu page 33, que M. ***, demeurant rue Tirechappe, n. 13, quatrième arrondissement de Paris, ayant consulté deux médecins pour savoir si les traces que portait l'un de ses enfans, qu'il était dans l'intention de faire vacciner, étaient celles de la variole; ceux-ci répondirent si affirmativement, qu'il avait cru devoir dispenser cet enfant d'une opération qui l'aurait infailliblement garanti de la cruelle maladie, parce que comme ses frères qui lui ont survécu, il aurait pu avoir une vaccine régulière.

complette ; là elle défigure horriblement les traits ; que d'infirmités n'occasione-t-elle pas, lorsqu'elle n'a pu réussir à éteindre le flambeau de la vie ? Que de pleurs n'a-t-elle pas fait couler ? Que de familles n'a-t-elle pas réduites au désespoir ? tandis que l'admirable vaccine ne compte aucune victime, n'établit aucun foyer.

O vous, mère du prince auguste, sur lequel la France fonde tout son espoir ; vous dont la tendresse peut encore éprouver des inquiétudes, rassurez-vous, le descendant de Henri IV ne succombera point à l'affreuse maladie qui vient de désoler tant de familles ; et, n'eussions-nous entrepris ce travail que pour en acquérir la certitude, nous croirions nous être rendus dignes du suffrage de la nation.

DE LA MARCHE

DE

L'INOCULATION DE LA VARIOLE

COMPARÉE A CELLE DE LA VACCINE.

Dans les premiers jours l'effet de l'insertion est le même, et les deux inoculations suivent pendant quelque tems une marche semblable; dans l'une et l'autre la piqûre se cicatrise, et dès la fin du troisième jour, ou dans le cours du quatrième, le travail commence à se manifester. Ce premier travail s'annonce par un peu de dureté que l'on reconnaît au toucher dans le tissu de la peau, et par une teinte d'un rouge clair, avec un peu d'élévation que l'œil ne peut observer. Le bouton, qui se forme alors, prend chaque jour plus d'accroissement; une inflammation plus ou moins forte, et qui s'étend à la base, l'accompagne constamment, et le travail intérieur qui en est la suite, s'établit d'une manière complète. Mais, à cette époque la marche des deux inoculations devient différente. Le bouton varioleux de la piqûre, fournit une matière ou sérosité purulente; on observe un trouble plus ou moins considérable dans les fonctions, et la

fièvre qui s'allume donne lieu pour l'ordinaire à une éruption générale de boutons qui paraissent à la surface du corps, s'enflamment, abcèdent, et se dessèchent à la manière des phlegmons. »

Ce trouble de l'économie animale ne se remarque qu'à peine dans le développement de la vaccine. Le mouvement fébrile, quand il s'établit est très-modéré; il dure au plus un ou deux jours, et il n'est suivi d'aucun état qui annonce une infection générale et intérieure.

Indépendamment de ces deux différences, très-prononcées et très-importantes, il s'en manifeste plusieurs autres, qui consistent principalement dans la forme et les apparences extérieures du bouton, et qui le distinguent d'une manière plus ou moins marquée.

Ainsi, dès le second jour, où l'on peut apercevoir le rudiment de la pustule de vaccine, on la voit déja caractérisée par la dépression qu'elle offre au centre, et le bourrelet ou renflement circulaire qui la forme. Ces deux caractères essentiels du bouton de la vaccine, et que nous verrons l'accompagner constamment jusque dans l'état même de dessiccation, ne sont pas les seuls qui le distinguent. On en voit un très-remarquable encore dans la couleur qui lui est propre. A mesure que le bourrelet circulaire s'élargit, et augmente la teinte rouge qui le colore, il s'éclaircit insensiblement, et, vers le septième jour, prend un aspect luisant et une couleur argentée;

sa forme ronde, du volume d'une lentille ordinaire, se dessine de la manière la plus régulière.

Bientôt tout cet appareil prenant plus d'intensité, on voit, vers le huitième ou le neuvième jour, un cercle d'un à deux pouces d'étendue, se manifester autour de chaque bouton, en même temps que le tissu cellulaire se gonfle et se durcit au-dessous. Lorsque plusieurs piqûres faites à peu de distance donnent naissance à des aréoles plus ou moins voisines, ces aréoles se confondent ensemble et se réunissent en une seule qui embrasse les boutons. Le gonflement du tissu cellulaire, qui va en augmentant, confond bientôt aussi, et de la même manière, les tumeurs sous-cutanées que l'on sent à la base des différentes pustules, et forme un engorgement plus étendu, auquel on a donné le nom de plaque ou de tumeur vaccinale.

À ces différences extérieures qui distinguent le bouton de la vaccine, s'en joint une plus marquée encore qui dépend de la conformation intérieure de la pustule, et de la nature du fluide qu'elle contient. Cette humeur est entièrement limpide, plus ou moins visqueuse; et elle paraît distribuée dans les cellules du tissu de la peau qui la contiennent, comme dans autant de loges séparées, de la même manière que le suc est contenue dans les vésicules du grain de raisin, et l'humeur vitrée dans le globe de l'œil. Aussi remarque-t-on qu'en faisant des piqûres au bouton de vaccine, il ne sort chaque fois qu'une gouttelette de fluide, qui, lorsqu'on l'épuise, ne se répare qu'après un intervalle de quelques secondes.

Enfin, lorsque, vers le dixième ou onzième jour, la pustule, qui a pris pour l'ordinaire une étendue de quatre à cinq lignes, et qui est parvenue à sa maturité, commence à se dessécher, l'aréole s'efface et disparaît; la tumeur vaccinale se résoût et se dissipe. La croûte s'établit du centre à la circonférence; sa couleur, jaune d'abord, brunit insensiblement, et, paraissant s'élever au-dessus de la peau, à mesure que celle-ci se gonfle et se déprime, le bouton offre une croûte plus ou moins noirâtre, luisante, d'une surface lisse et polie, et qui conserve à son sommet la dépression centrale que l'on y a toujours remarquée. C'est vers le vingt-deuxième ou vingt-quatrième jour que cette croûte se détache, en laissant à la peau une impression plus ou moins profonde.

PRÉCIS HISTORIQUE
DE LA PETITE VÉROLE.

CHAPITRE PREMIER.

L'ANALYSE de l'Histoire et de nos anciens auteurs ne permet pas de penser que la petite vérole ait existé chez les Grecs, les Romains, et chez aucun des anciens peuples du monde. Les écrits d'Hypocrate et de Galien, la narration de Diodore de Sicile, d'Hérodote, de Tacite, gardent le plus profond silence sur les effets de la variole. La Grèce qui avait élevé des temples où les convalescens allaient inscrire les maux qu'ils avaient soufferts et les plantes dont ils avaient fait usage, n'a point consigné la petite vérole. Les lois sanitaires de Moïse, si sages et si profondes ne recommandent aucune précaution contre cette maladie.

rigine e la e vérole.

Il en faut conclure, avec le plus grand nombre des auteurs, qu'elle ne s'est développée que dans les siècles postérieurs. Son origine, enveloppée d'épaisses ténèbres, a fourni aux savans le sujet de nombreuses contradictions; les uns la placent chez les Arabes, d'autres chez les Indiens; quelques-uns prétendent même la faire remonter au tems des Grecs (1). Quoi-

(1) V. le baron de Zach. — Correspondance astronomique de M. le baron de Ferussac, vol. 12, n. 1, page 90, an 1825.

qu'il en soit, cette maladie, de nature éminemment contagieuse, s'est transmise de peuple à peuple, d'Europe en Amérique, suivant que les circonstances politiques ont amené entre les nations des rapports nouveaux pour elles.

Marius, évêque de Lausanne, fut le premier auteur qui signala la petite vérole. Ce prélat décrivant les ravages de l'épidémie qui régna en l'année 570, dans l'Italie et les Gaules, dit qu'ils furent occasionés par la variole (1). An 570.

Un manuscrit trouvé dans la Bibliothèque de Leyde, et cité par Méad, rapporte que la petite vérole désola les nations arabes pour la première fois en l'année 572. An 572.

Dix ans après l'épidémie décrite par Marius, les Gaules se virent en proie à une épidémie variolique horriblement désastreuse (2); la mortalité fut si grande que le découragement s'empara de tous les esprits; le clergé établit des prières publiques, des cérémonies religieuses pour voir cesser le fléau. Le roi Chilpéric et la reine Frédégonde atteints de cette maladie, accordèrent de larges aumônes. Deux princes de la famille royale, Clodobert et Dagobert, les seuls fils qui restassent à Frédégonde de son mariage avec le Roi, furent victimes de la contagion. Auteschilde, femme de Gontran, roi de Bourgogne, fut emportée par la petite vérole; cette princesse déses- An 580.

(1) V. Recueil des Historiens; vol. 2, page 12.
(2) V. ibid. page 14, vol. 2.

pérée de mourir à 32 ans, voulut entraîner avec elle ses deux médecins; elle les accusa de l'avoir empoisonnée, elle obtint de son époux la promesse de les sacrifier sur sa tombe : cette inique vengeance, digne de la barbarie du siècle, plut au caractère dur et féroce de Gontran; elle eut son entier accomplissement.

n 640. Pendant l'année 640, une épidémie variolique ravagea l'Egypte sous le règne du calife Omar.

siècle. Au septième siècle, Arhon, célèbre médecin arabe, donna sur la petite vérole des descriptions fort étendues et très-exactes; à cette époque le germe de cette maladie avait été disséminé par les fidèles de l'Alcoran; ils l'avaient porté avec eux, en Syrie, en Palestine, sur les côtes d'Afrique et en Espagne; ce qui fit penser à quelques auteurs que la variole avait été apportée en Europe par les Arabes.

siècle. Au huitième siècle, nos ancêtres avaient mis dans la variole beaucoup de confiance (1); ils la regardaient comme fort utile pour épurer les humeurs de leur constitution physique : ce triste préjugé, digne fruit de l'ignorance, s'est propagé jusqu'à ce jour dans la classe ouvrière. Combien de fois, pendant nos recherches à domicile, avons-nous rencontré des parens qui nous citaient, avec satisfaction, l'empressement qu'ils avaient mis à placer près des enfans atteints de la petite vérole, d'autres enfans bien por-

(1) V. Discours de M. Chaussier, prononcé dans une des séances du Comité central au mois de juillet 1819.

tans, pour les exposer à la contagion d'une maladie propre à purifier leur sang.

L'illustre Rhazes, médecin des hospices de Bagdad, écrivit au 9e siècle un traité sur la petite vérole, dans lequel se distinguent le génie d'un médecin observateur et le mérite d'une érudition étendue. Cet ouvrage encore fort estimé aujourd'hui, prouve, par la clarté des descriptions et le détail des moyens curatifs, combien la petite vérole était commune chez les prosélytes de Mahomet. 9e Siècle

---

CHAPITRE II.

sades. L'AMOUR des croisades animait l'Europe au 10e siècle ; les rois, le peuple, le clergé, se liguèrent pour aller délivrer la Terre Sainte du joug des infidèles ; les expéditions ne furent point heureuses, les Croisés qui échappèrent aux dangers et aux fatigues de la guerre, apportèrent dans leur foyer plus d'une espèce de maladie, au nombre desquelles fut la petite vérole (1).

Elle infecta également les villes et les campagnes, et se mêlant aux nombreux fléaux qui affligèrent l'Europe, et surtout la France aux 11e 12e et 13e siècles, elle vint augmenter la douleur du peuple.

Les Annales de la petite vérole en Allemagne, datent de cette époque ; le retour des Croisés l'avait répandue dans ces contrées qui en avaient été garanties jusqu'alors par la rigueur du climat.

1494. A mesure que la population de l'Europe s'accrut et que la civilisation fit des progrès ; les épidémies varioliques devinrent plus funestes et plus fréquentes. Au 15e siècle cette maladie s'était beaucoup multipliée ; elle exerça en 1494 de grands et tristes

(1) V. Dict. des Sciences médicales. Art. Variole.

ravages dont quelques auteurs ont fait par erreur la date du règne de la variole à Paris (1).

Avant la conquête de l'Amérique par les Espagnols, cette partie du monde ne connaissait point la petite vérole; les traditions de ces pays ne citaient rien qui annonçât qu'elle y eût jamais paru. Les compagnons de Colomb l'apportèrent à Saint-Domingue, où elle se développa avec tant de violence qu'elle dépeupla cette contrée. Albukerque, nommé gouverneur de l'île en 1517, ordonna un recensement des naturels, 1517.
et l'on ne trouva plus que 14,000 individus de 60,000, que contenait Saint-Domingue, au moment de la première descente de Colomb. Les malheureux restes de cette population naguère si florissante furent vendus à l'enchère et dispersés sur tous les points de l'île, pour satisfaire la basse cupidité du gouverneur (2).

L'histoire de la petite vérole se lie plus d'une fois aux événemens qui accompagnèrent la conquête du Nouveau-Monde; les habitans du Mexique et du Pérou, vaincus par Cortès et Pizarre, eurent moins à se plaindre des ravages de la guerre, que du fléau de la variole que leur transmirent les troupes de ces capitaines: les Indiens frappés, pour la première fois, en 1520, de cette contagion étrangère, en reçurent le An 1520
virus avec plus de facilité; privés des secours de l'art contre une maladie nouvelle pour eux, ils pé-

(1) V. Dict. des Origines. Art. Variole.

(2) V. Robertson, Martyr, etc.

rirent par milliers (1) : au nombre des victimes fut le frère de Montézuma.

L'on conserve encore la mémoire de ce terrible événement; les peuples de l'Amérique comptent leurs années depuis cette peste funeste (2).

n du 16e Siècle. Plusieurs médecins ont écrit vers la fin du 16e siècle, sur la petite vérole et sur ses ravages (3).

n 1614. Hostius, après avoir tracé le tableau de l'épidémie qui régna en 1614, dans la Turquie, l'Egypte, la Grèce, et par toute l'Europe, dit que la petite vérole emportait annuellement plus de monde que toute les maladies réunies.

(1) M. Reynhoult ayant passé quelques années parmi les nègres, a observé que l'éruption chez eux est très-difficile, et par conséquent ordinairement funeste. Il rapporte qu'en Guinée, les naturels placent les varioleux sous un toît de palmier, et qu'ils les enterrent jusqu'au cou, les laissant dans cette position durant la marche entière de la maladie, dont la fin est presque toujours mortelle. V. Bulletin de M. de Ferussac, année 1825, mois de juin, page 96.

(2) V. Dict. des Sciences méd. Art. variole.

(3) *Campo Longus, Bruno.*

CHAPITRE III.

L'inoculation de la petite vérole fut introduite parmi les nations civilisées, vers la fin du 17e siècle; une vieille Thessalienne apporta de Circassie cette méthode, dont elle pratiqua la première épreuve à Constantinople, en 1673. An 1673.

La petite vérole exerçait alors des ravages, comme le prouvent la mortalité qu'elle occasiona à Londres depuis 1617 jusqu'en 1725 (1), et les fâcheux effets qu'elle eut à Paris, en 1720, où elle enleva plus de vingt mille individus (2). Lady Wortley désirant sauver son fils, le fit inoculer en 1721; cet essai, An 1721. le premier qui fut fait en Angleterre, et parmi les peuples chrétiens, eut un heureux succès: lady Montaigu reconnaissante envers cette méthode, parvint avec l'assistance de quelques autres femmes puissantes, à l'établir dans son pays.

L'Allemagne et l'Italie, s'empressant d'imiter l'Angleterre, admirent chez eux l'inoculation en grand honneur. La France resta spectatrice des expériences de ses voisins; et malgré les sollicitations de Haller, de Bœrrhaave, de Hoffman, elle n'accorda à cette opération qu'une demi confiance.

(1) V. Journal général de médecine.
(2) V. Dict. des Sciences méd. Art. variole.

Les raisons qu'elle opposait à cette méthode sont fortes et vraies :

1°. L'inoculation occasione une petite vérole, souvent aussi dangereuse qu'une petite vérole naturelle.

2°. Elle établit des foyers contagieux dont les voisins sont fréquemment victimes.

3°. Elle donne la petite vérole à des personnes qui auraient pu vivre et mourir sans l'avoir eue.

Ces considérations, jointes à d'autres observations fâcheuses, la firent rejeter. On y revint dans les cas désespérés, comme à une dernière ressource : nous en citerons bientôt quelques exemples.

An 1770. La petite vérole se manifesta en 1770, à Montpellier, dans quelques autres provinces de la France, et surtout à Paris, où elle existait encore en 1774. Au mois d'avril de la même année, le roi Louis XV allant à la chasse, rencontra le convoi d'une jeune personne de la campagne, morte de la petite vérole ; ce prince s'en étant approché, adressa quelques questions aux personnes qui entouraient le cercueil, et dès ce moment il fut saisi du poison mortel (1).

Quelques jours après il se plaignit de frissons et de violens maux de tête, auxquels succéda une éruption variolique affreuse : la plupart des gens salariés qui le soignaient pendant sa maladie, en furent atteints et en moururent ; trois princesses, ses filles, ne quittant pas le chevet de son lit, reçurent le venin de la petite vérole.

(1) V. Hist. universelle, mort de Louis XV.

La maladie du roi l'avait épuisé, il mourut le 10
e mai, et le 13e jour de l'éruption.

La mort du souverain, et les circonstances qui
accompagnèrent, jetèrent l'épouvante dans les es-
rits; l'on chercha à se prémunir contre une ma-
idie si dangereuse; le roi Louis XVI, les comtes
'Artois et de Provence furent inoculés.

En 1798 la petite vérole se développa à Nantes et An 1798.
1 divers autres lieux de la France, en 1799.

Le mal fut considérable et la désolation très-
rande; les accusations contre les effets pernicieux
e l'inoculation se renouvelèrent plus que jamais, et
rent abandonner son usage.

Cette méthode réellement dangereuse et peu fa-
orable ne pouvait avoir qu'un règne éphémère.

CHAPITRE IV.

Dès que l'inappréciable découverte de Jenner (1) fut connue, l'intérêt général qu'elle inspira, conduisit les médecins à considérer la petite vérole sous deux rapports bien distincts.

1° Selon ses effets sur les personnes qui, fidèles aux principes du vieux tems, condamnent et rejettent tout moyen tendant à la prévenir.

2° Selon son action sur les personnes qui avaient eu recours à la vaccine.

Cette prudente mesure de diviser en deux classes les effets de la petite vérole, et de les comparer, était le seul moyen capable de préciser le degré de confiance que mérite la vaccine; aussi a-t-elle toujours été le guide du Comité central dans ses nombreux

(1) Les habitans du Holstein avaient depuis long-tems quelques données sur la vertu anti-variolique du cowpox des vaches dans leur pays, lorsqu'en 1792 un nommé Plett, maître d'école de Labon, vaccina avec du virus pris sur le pis d'une vache, les enfans du chevalier Martini; cette épreuve ne fut point répétée, parceque l'on craignit d'employer une opération que l'on ne savait point analyser; il était réservé au célèbre Jenner de développer plus tard les effets de la vaccine, d'en expliquer le mérite et l'innocuité.

ravaux, et des médecins qui ont entrepris de con-
inuer les recherches de cette société estimable.

La petite vérole régnait à Genève durant le cours le l'année 1799; les médecins et les gens éclairés de a ville jugèrent à propos de faire usage de la vaccine, pour arrêter les progrès de la contagion; mais es expériences ne furent point heureuses; le vaccin lont on s'était servi étant de mauvaise nature, on 'obtint que de fausses vaccines, et les désordres de a variole continuèrent. An 1799.

L'épidémie de l'an 1810 désola les familles de la France; un nombre considérable d'individus de tout ge et de tout sexe fut enlevé par la petite vérole; es mesures que l'on prit pour s'assurer si la vaccine vait été préservative, furent bien satisfaisantes sur e mérite de cette méthode, puisque l'on ne put citer ucun varioleux décédé, qui eût été vacciné. An 1810.

La variole affligea le canton de Vaud pendant les nnées 1816 et 1817; le docteur Perret en fit le rapport à la Société cantonale des sciences naturelles; l exposa que la petite vérole avait respecté la vie les individus vaccinés (1). Ans 1816 et 1817.

Plusieurs tableaux de la mortalité occasionnée par la variole à Londres, furent publiés en 1820 par ir Gilbert Blane, médecin du roi d'Angleterre. Sir Gilbert Blane a divisé ses tableaux en quatre séies; chaque série comprend quinze années, et rap-

(1) V. Feuille du canton de Vaud.—Bulletin de M. de Fe-ussac, juin 1825, page 96.

pelle le nombre des individus que la petite vérole a enlevés pendant l'espace de tems qu'elle comporte.

Séries de varioles.

La première série commence avec l'année 1706 et finit avec l'année 1720; elle comprend 27,557 personnes enlevées par la variole.

La deuxième série commence avec l'année 1745 et finit avec l'année 1759; elle comprend 29,895 personnes enlevées par la petite vérole.

La troisième série commence avec l'année 1784 et finit avec l'année 1798; elle comprend une mortalité de 26,579 individus.

La quatrième série commence avec l'année 1804, époque où les vaccinations étaient déjà en grand usage en Angleterre, et finit avec l'année 1818; elle comprend 14,716 décédés par suite de la variole.

Sir Blane met ensuite cette dernière série en comparaison avec chacune des trois autres, et prouve par le nombre inférieur de celle-ci, combien les effets de la vaccine sont avantageux; il observe encore dans ses tableaux que la propagation de la vaccine en Angleterre, rend la mortalité occasionnée par la variole, chaque année moins nombreuse.

M. Neuman, médecin de la charité de Berlin, rapporte (dans un journal du mois de juillet 1825, p. 48, et renfermé dans les bulletins de M. de Ferussac, mois de février 1825, page 45) que la variole ayant été apportée à Berlin par un individu de Hambourg, cette maladie se développa à la Charité, et atteignit beaucoup de monde depuis décembre 1823 jusqu'au mois d'octobre 1824; quatre-vingt-seize

personnes périrent de cette épidémie; mais au nombre de ces derniers l'on ne compte aucun vacciné.

Avant de terminer l'histoire de la petite vérole, nous croyons devoir rappeler que les nations qui nous avoisinent, surtout celles du Nord, se louent chaque jour authentiquement (1) des heureux effets de la vaccine, et qu'elles accordent à cette opération beaucoup de soins et toute leur confiance.

M. Casper a fait un rapport concernant le nombre des personnes enlevées par la variole à Berlin, depuis 1782 jusqu'en 1822; il y est dit que depuis l'année 1782 jusqu'en 1801, la petite vérole a enlevé dans Berlin 9,452 enfans, tandis que depuis l'établissement de la vaccine, jusqu'en 1822, la mortalité occasionée par cette maladie, dans la Prusse, ne s'est élevée qu'à 3,510 individus (2).

En France, les registres de l'Etat civil prouvent évidemment que depuis l'introduction de la vaccine, la mortalité annuelle des enfans est diminuée au moins d'un tiers.

(1) V. les Bulletins de M. De Férussac.
(2) V. les Bulletins de M. De Férussac en 1825.

ARRÊTÉS

RELATIFS A L'INOCULATION DE LA PETITE VÉROLE.

Quoique nous soyons bien convaincus des grands avantages qu'offre l'inoculation de la vaccine, nous ne suivrons point l'exemple des médecins de Londres; comme eux, nous n'engagerons point le gouvernement français à établir des peines contre ceux qui, chaque année (et le nombre en est encore grand), font inoculer la petite vérole à leurs enfans, et les exposent ainsi à devenir la source de désastres qui s'étendent quelquefois fort loin. Nous nous bornerons à publier ici trois arrêtés : l'un, du collége des chirurgiens de Londres; et les deux autres pris, en 1820, par les juges du banc du roi, et insérés la même année dans le bulletin des jugemens.

PREMIER ARRÊTÉ.

Le collège royal des chirurgiens de Londres, profondément affligé des ravages que cause journellement la petite vérole, dans la capitale et les autres parties du royaume; assuré que ces évènemens fâcheux dépendent en grande partie de la funeste ha-

bitude que l'on conserve encore d'inoculer cette maladie; et, en même temps, convaincu de l'efficacité de la vaccination, pour extirper la petite vérole, renouvelle l'engagement formel qu'il avait déja pris, en 1818, de ne point inoculer la petite vérole, et de faire tous ses efforts pour étendre, propager la vaccination, et en rendre la pratique universelle.

Les directeurs de l'établissement national de vaccine de Londres, qui de temps à autre rendent compte au public des mesures qu'ils ont prises pour s'opposer aux ravages de la petite vérole, ont fait poursuivre devant les tribunaux les personnes qui l'avaient propagée.

Quoique, jusqu'à présent, est-il dit dans la note qu'ils ont présentée aux magistrats, il n'y ait eu aucune loi qui défende l'inoculation, cependant, il est bien certain que la pratique de ce moyen a l'inconvénient de multiplier les germes de petite vérole, d'en répandre, d'en propager la contagion dans le public; et, comme il est de principe que quiconque compromet la sûreté, la salubrité publique, en répandant les germes d'une maladie contagieuse, et en exposant les autres à la contracter, est coupable, et susceptible d'être puni, l'établissement national de vaccine a fait poursuivre, devant les tribunaux, des personnes qui avaient propagé la petite vérole.

Ainsi, l'apothicaire Burnett, qui inoculait la petite vérole à beaucoup d'enfans, et qui, pour les revoir dans le cours de l'éruption, se les faisait amener par leurs parens, en traversant les rues et les

places publiques, a été dénoncé au tribunal, qui l'a jugé coupable, et l'a condamné à six mois de prison.

DEUXIÈME ARRÊTÉ.

Dans un autre cas, la femme Vantaudillo qui avait fait inoculer la petite vérole à son enfant, et qui, par négligence, l'avait conduit dans les rues pendant tout le cours de la maladie, a été également poursuivie, convaincue, et punie de six mois de prison.

Ces deux arrêtés, qui intéressent essentiellement l'ordre et la salubrité publique, ont été rendus en 1820, par les juges du banc du roi, et publiés dans le bulletin des jugemens.

TROISIÈME ARRÊTÉ.

Enfin, dans une brochure imprimée à cette époque, sir Gilbert Blane, médecin ordinaire de sa majesté le roi d'Angleterre (1), a aussi présenté des considérations fort importantes sur l'inoculation de la vaccine; et, dans différens tableaux faits d'après les registres de la mortalité, il démontre les ravages affreux que cause journellement la petite vérole. On y remarque surtout que, dans une épidémie qui a eu lieu, il y a cent cinquante-neuf ans, la petite vérole fit périr, à Londres, soixante-dix mille

(1) M. Gilbert Blane a adressé cette brochure, dont il est l'auteur, dans le mois de mars dernier, à M. Doussin-Dubreuil.

personnes; et que, depuis ce temps, le nombre des victimes de la variole monte à trois cent mille. Si à ce nombre on ajoute trois cent mille autres personnes qui ont survécu à cette maladie, avec diverses infirmités plus ou moins graves, ou autres affections chroniques, on en concluera que la petite vérole est plus terrible, plus désastreuse que la peste ou toute autre maladie. Pour consoler de ces considérations, M. Blane, ajoute qu'en 1811, faisant visite comme médecin à Dom Francisco de Salazar, député du Pérou aux cortès d'Espagne, qui, en se rendant à Cadix, s'était arrêté quelques jours à Londres, il apprit de ce député que la vaccination était pratiquée à Lima, avec tant de zèle et de succès, que, depuis douze ans, non seulement personne n'était mort de la petite vérole, mais même qu'on n'en avait pas rencontré un seul cas. A ces détails il ajouta que les enfans nouveaux nés de toutes les conditions étaient portés à la maison de vaccine, comme aux fonts baptismaux; que la petite vérole était tout-à-fait éteinte au Pérou, et qu'il en était à peu près de même au Chili.

Nous nous sommes bornés à rapprocher presque littéralement le précis des faits; ils pourront donner lieu à un grand nombre de considérations, à des applications importantes, et d'une grande utilité pour l'ordre social; nous les abandonnons à la méditation, à la sagacité des amis de l'humanité.

Extrait du Pilote, du 26 février 1826.

On écrit de Berlin, le 25 janvier, que, par mesure de police, tout individu devra être vacciné avant d'avoir atteint un certain âge, vu les ravages que la petite vérole a exercés dernièrement dans les états prussiens.

Plusieurs Journaux français ont fait connaître l'avis suivant :

Le gouvernement d'Appenzel a fait publier le résultat des naissances, décès, et mariages, de 19 communes de ce canton, qui ont eu lieu en 1825. Parmi les décès, on remarque que trois cent quatre-vingt-onze individus ont été enlevés par la petite vérole. Partout, les vaccinés n'ont point été atteints de la contagion ; mais, jusqu'ici aucun contrôle, aucune police n'a surveillé les vaccinations. On espère qu'une terrible expérience ne sera pas perdue, et amènera enfin quelque ordre dans cette partie de la police sanitaire.

Des Essais tentés avec des boutons que l'on a remarqués au pis des vaches dans quelques contrées de la France.

Personne, avant Jenner, n'avait essayé d'inoculer la vaccine, parce que personne n'avait pensé avant lui que la matière des boutons qui survenaient au pis des vaches pouvait jouir de la faculté qui lui a été reconnue depuis. Mais, à peine les expériences furent-elles commencées à Paris, que plusieurs personnes habitant différentes contrées de la France, crurent que des boutons qu'ils remarquèrent au pis des vaches avaient de l'analogie avec ceux de la vaccine. Ainsi, M. St.-Genies, propriétaire à Pantin, apprend qu'il existe sur le pis des siennes des boutons qui lui paraissent ressembler à ceux de la vaccine. Il transmet des croûtes à M. Huzard, membre de l'Institut; on essaye d'en inoculer la matière à d'autres vaches, et à des enfans; mais il n'en résulte aucun effet (1). Au mois de juin 1800, M. Mongenot est chargé par le Comité central, dont il suivait les travaux, d'aller à Montfermeil pour examiner une éruption de boutons qui se manifestait au pis des vaches, et qui paraissait avoir les caractères de la vaccine; on annonçait que ces boutons, suivant le rapport des filles de basse-cour, devenaient

(1) M. Huzard a fait pendant près de dix-huit ans partie du Comité central; il en était encore membre au moment où ce comité a été dissous.

purulens, qu'ils s'écrasaient quelquefois sous les doigts, ce qui n'a pu être vérifié.

M. Chaussier publia dans un de ses ouvrages, qu'il régnait dans une contrée de l'ancienne Bourgogne, une maladie des vaches, qui se communiquait aux personnes chargées de les traire; qu'il avait donné une attention particulière à ce fait, qui lui avait paru d'autant plus frappant que l'on sait qu'il existe peu de maladies qui, des animaux se communiquent à l'homme, et qu'il avait cru devoir le consigner dans un de ses ouvrages (1).

Dans plusieurs cantons voisins de Bordeaux, suivant le témoignage de M. Garat, l'opinion est assez répandue que les jeunes vachères sont peu sujettes à la petite vérole. Beaucoup d'autres assertions du même genre se trouvent dans les procès-verbaux du Comité, mais quelque respectable que soit la source de tous ces renseignemens, ils sont insuffisans pour prouver que la vaccine ait existé en France ou qu'elle y ait jamais été connue. Sans doute, il serait à désirer qu'on pût l'y découvrir, mais on ne doit pas craindre de la perdre, puisqu'elle règne en effet en Angleterre, où elle paraît particulière à quelques contrées; qu'elle s'y multiplie en certain tems, par l'effet de la constitution des saisons. Le docteur Pearson, que nous avons cité plus haut, dit l'avoir observée dans plusieurs contrées. On croit également

(1) Procès verbaux du Comité central de vaccine, des 26 décembre 1800, et 15 janvier 1801.

qu'elle existe à Cork, en Irlande, et à Oxford, en Hanovre; à Milan et à Vienne; mais il est de toute évidence qu'on la trouve particulièrement dans le Holstein.

Quoiqu'étrangers à notre plan, ces détails nous ont paru mériter quelqu'attention; il fallait d'ailleurs tranquilliser les personnes qui pourraient craindre que la source de la vaccine ne finît par se tarir.

TABLE

DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

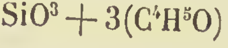
Page 16, ligne 4, après le mot régulière, *ajoutez*, et qui nous paraît avoir été bien différente.

Page 27, dernière ligne; au lieu de 35 mois, *lisez* 35 ans.

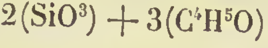
Le mercaptan se produit aussi dans cette dernière réaction plus ›ondamment.

58.—Recherches sur les combinaisons des acides borique et silicique avec les éthers; par M. Ebelmen (*Annales de Chimie et de Physique*, 3e série, t. XVI, p. 129).—**Mémoire sur de nouvelles combinaisons de l'acide borique avec les éthers, et sur l'éther sulfureux;** par MM. Ebelmen et Bouquet (*Annales de Chimie et de Physique*, 3e série, t. XVII, p. 54).

Dans ses premières communications, M. Ebelmen a fait connaî- l'existence de deux éthers siliciques :



$$SiO^3 + 3(C^4H^5O)$$



$$2(SiO^3) + 3(C^4H^5O)$$

a signalé en outre un éther borique :



$$2(BO^3) + C^4H^5O.$$

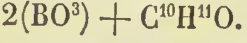
Plus tard, il a publié, de concert avec M. Bouquet, une note r la production de l'éther sulfureux. Aujourd'hui M. Ebelmen ıblie le complément de ses recherches sur les éthers siliciques, et mplète, en collaboration de M. Bouquet, tant son travail sur l'éthé- ication de l'acide borique que leur note commune sur l'éther lfureux.

L'étude de l'éther borique obtenu par l'action de l'acide borique hydre sur l'alcool absolu n'a donné lieu à aucune observation ›uvelle.

L'alcool du bois et l'alcool amylique substitués à l'alcool vinique ıt fourni deux éthers correspondants à l'éther borique :

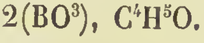


$$2(BO^3) + C^2H^3O$$



$$2(BO^3) + C^{10}H^{11}O.$$

L'opération est d'ailleurs semblable, dans ces deux réactions, à lle qu'on exécute pour préparer l'éther vinoborique :



$$2(BO^3),\ C^4H^5O.$$

L'éther méthyloborique $2(BO^3),C^2H^3O$ est mou, et peut s'étirer fils à la température ordinaire. Traité par l'eau il se décompose